

Rien ne bouge du côté des hôpitaux

## Québec contraint à une loi spéciale ?

par **Lise Bissonnette**

Devenue tabou depuis quelques jours, l'idée d'une loi spéciale ordonnant le retour au travail des infirmières de la région de Montréal devrait faire surface dès ce matin, alors que le Conseil des ministres se réunit à Québec.

Après un nouveau refroidissement des pourparlers hier, vécu par guerre de communiqués vengeurs, les négociateurs patronaux menaçaient ouvertement de déclarer bientôt forfait, ce qui obligerait

M. Bourassa à prendre une décision qu'il a tenté par tous moyens de différer.

En pause depuis hier matin, les négociations en sont au gel quasi total, et les stratégies de "dernière chance" revenaient à l'ordre du jour. Un "sommet" qui s'annonçait décisif devait ainsi réunir en soirée les principaux protagonistes des pourparlers, M. Paul Pleau, président du Comité patronal de négociations des affaires sociales (CPNAS), accompagné de M. André Loranger, porte-parole gouvernemental et de M. Rejean Larouche, obser-

vateur délégué du ministre des Affaires sociales, et pour la partie syndicale la présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), Mme Ginette Gosselin, accompagnée de M. Serge Brault, conseiller technique de ce syndicat en grève depuis maintenant 34 jours. Ce sommet ne soulevait cependant pas grand espoir. "C'est en quelque sorte tenter l'impossible; s'il n'y a rien à faire, nous devons bien jeter le gant par terre", de déclarer un porte-parole du CPNAS, M. Michel Cléroux.

Le dossier reprenait donc des sentiers "politiques", comme l'a reconnu le coordonnateur gouvernemental des négociations dans le secteur public, M. Richard Drouin. Encore très prudent dans ses diagnostics, rarement désespéré, ce dernier affirme toutefois que l'heure de vérité approche où il faudra remettre au gouvernement un rapport final sur l'état des pourparlers. Et jusqu'à maintenant ce rapport s'annonce négatif.

Les parties, se rencontrent en effet, mais le dossier ne bouge à peu près pas.

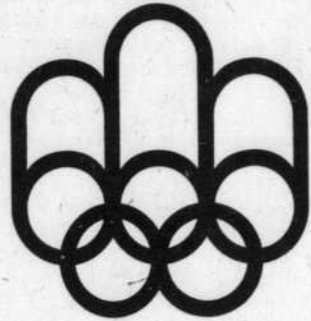
Dans une séance dite "froide" par la partie patronale, et "d'intimidation" par la partie syndicale, dans la nuit de lundi à mardi, le CPNAS a proposé la création d'un comité paritaire chargé d'expérimenter des "formules nouvelles" d'horaires de travail pour les infirmières travaillant le soir ou la nuit.

La Fédération a étudié la proposition durant quelques heures et sans la "rejeter officiellement", comme l'expliquait hier sa présidente, elle la considère toujours insatisfaisante.

Ce mécanisme qui tend vers les "négociations permanentes", puisque le comité aurait le pouvoir de modifier la convention en cours de route, laisse les infirmières "sceptiques", selon elle. "Mais, ajoute-t-elle, l'expérimentation de nouvelles formules pourrait malgré tout être tentée si seulement ils offraient un commencement de compromis sur nos demandes." La FIIQ réclame essentiellement un allègement de la semaine de travail pour les employés des quarts de

Voir page 2: Une loi spéciale

### mon carnet des Jeux



## Une foule en or

par **Guy Deshaies**

Depuis le début des compétitions dans les divers lieux olympiques, la foule se comporte de la manière la plus accueillante qui soit, avec une générosité qui n'étonne pas, surtout de la part des Québécois, mais qui témoigne d'un rare ravissement chez une population qui maintenant ne demande qu'à apprendre et aimer.

Moi je trouve cela touchant même si cette population a eu raison jusqu'à présent d'applaudir les exploits déjà accomplis dans nos murs par les athlètes.

En gymnastique, par exemple, où elle a eu droit à rien de moins que la perfection de la part d'une petite Roumaine de 14 ans, Nadia Comaneci, qui file tout droit vers la médaille d'or.

Elle, la perfection, elle vous la sert chaude, quasiment à la demande, et si vous faites rappel elle déjoue encore les gros tableaux électroniques qui n'avaient pas prévu le dix sur dix.

Mais ce qui frappe c'est l'admiration automatique que soulèvent les athlètes quoiqu'il advienne de leur performance. Ce n'est plus la grosse foule critique, ahurie, coléreuse et impatiente de nos matches professionnels de hockey par exemple. Pas moyen d'entendre une huée, un sifflement désapprobateur, un grognement contre l'arbitre, un reproche collectif. Tel gymnaste "rate sa sortie" que personne ne s'en formalise étant donné d'une part qu'on ne le remarque pas et que d'autre part on est content, on est preneur et pour tout dire enchanté du spectacle. On n'a pas lésiné sur les installations pourquoi être mesquins au moment d'applaudir.

Il faut admettre que c'est quand même encourageant cette spontanéité même si elle tient aussi de la naïveté et de l'ignorance générale.

Seulement il y a des inconvénients. Lorsqu'un chanteur ennuyé chante quelque chose d'ennuyé il arrive parfois qu'à la fin d'un couplet les gens se mettent à applaudir en pensant et souhaitant que c'est fini. Généralement l'artiste n'insiste pas et recueille prématurément l'ovation ultime. Mais en haltérophilie, par exemple, l'athlète ne peut pas renoncer à son jeté même si la foule en liesse acclame

déjà la première partie du mouvement.

Le pauvre Mohamed Nassiri, poids-mouche iranien, en a appris quelque chose ces jours-ci en se lançant à l'assaut des 140 kilos.

Il avait eu beau se concentrer, prier à haute voix, demander l'aide de son dieu martyr Iman Ali, ses entraîneurs n'avaient pas prévu que la foule en délire éclaterait dès la fin de l'épaulé faisant perdre à Mohamed la concentration voulue pour porter à bout de bras sa monstrueuse barre à disques. Le Gjide le disait pourtant: "Voilà pour quoi, y lit-on, vous voyez des athlètes allant et venant, priant, criant, ou semblant hypnotisés par la barre à disques. Chacun a sa méthode propre pour rassembler les facultés mentales et physiques et vaincre, pendant quelques brèves secondes, l'effet de la pesanteur."

Mais il y avait, dans les incantations de cet haltérophile, quelque chose que les gens ont pris pour les artifices spectaculaires de nos artistes locaux de la lutte. Victimes de leur bonne volonté les spectateurs ont tout de suite acclamé non plus l'haltérophile mais son spectacle et il ne fallait pas. Un, en tout cas, qui n'a pas trouvé cela drôle c'est Mohamed Reza Chah Palhavi, bref le Chah d'Iran, qui se trouvait sur place pour encourager son concitoyen. Et justement, puisqu'il est question de foule, il faut noter que ce n'est pas tous les jours qu'on se butte sur le Chah d'Iran en allant à l'aréna Saint-Michel.

Quoiqu'il en soit l'enthousiasme est débordant et ses excès sont peu de chose à côté de l'extraordinaire encouragement que nos gens prodiguent tant aux gagnants qu'aux perdants.

Et puis les Jeux ne font que commencer. Il n'est pas dit que la foule continuera à battre des mains pour maintenir le rythme musical dans les compétitions de gymnastique alors que cela risque justement de le faire perdre à l'athlète. Il n'est pas dit non plus que les gens crieront des directives aux rameurs du bassin olympique au mépris d'une disqualification possible comme cela a failli arriver à une équipe belge.

Ce sont là des détails non négligeables peut-être mais qui comptent.

Voir page 2: Mon carnet



Shannon Smith, de Vancouver, jette un regard inquiet vers l'horloge, à la fin de l'épreuve du 400 mètres féminin, style libre, hier soir. Elle a terminé troisième, méritant ainsi au Canada une médaille de bronze. Le Canada a recolté une première médaille d'argent, dimanche soir. (Téléphoto PC)

## Il n'y a plus que 90 pays aux JO mais l'enthousiasme reste entier

Le départ de 29 pays africains et arabes bouleverse le calendrier des compétitions, mais les Jeux olympiques de Montréal se poursuivent dans l'enthousiasme, tandis que de nouveaux records sont établis chaque jour, surtout en natation.

La défection de l'Égypte et du Maroc, hier, a porté à 29 le nombre de pays qui se sont retirés pour protester contre les liens sportifs entre la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, pays de l'apartheid. Tout un continent n'est représenté désormais à Montréal que par trois pays, la Tu-

nisin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, et le nombre total de pays participants n'est plus que de 90, selon une compilation officielle.

Le départ de plus de 650 athlètes a entraîné d'importantes modifications au calendrier de 11 des 21 sports et certaines compétitions n'ont plus de signification, tandis que le COJO, aux prises avec le remboursement des billets vendus, subira des pertes de revenus importantes. L'impact des défections se fera surtout sentir vendredi aux épreuves de piste et pelouse.

Hors ce point sombre, les Jeux se déroulent normalement et attirent des foules importantes presque partout, des foules formées en bonne partie de néophytes qui se familiarisent peu à peu avec des épreuves qui leur sont peu connues.

L'Allemagne de l'est et les États-Unis continuent leur "ruée vers l'or".

Mais la jeune canadienne Nancy Garapick constitue une menace virtuelle pour les ondines est-allemandes. Elle s'est classée 2e en demi-finale du 100 mètres dos.

En natation également, Shannon Smith a donné hier soir au Canada sa deuxième médaille, de bronze cette fois, dans le 400 mètres nage libre.

Mlle Garapick a littéralement emballé ses compatriotes hier matin, en se classant première dans l'épreuve de qualification du 100 mètres avec un chronométrage de 1.3.28 secondes un record olympique. Le nouveau record mondial, soit 1.01.51 appartient maintenant à l'allemande de l'Est Ulrike Richter, qui détient également le record olympique de 1.02.23, qu'elle a établi dimanche dernier lors de la finale du relais 4x100 mètres quatre nages.

L'équipe canadienne a par ailleurs savouré une douce vengeance au hockey sur gazon, en battant l'Argentine au compte de 3 à 1. La fiche canadienne est donc d'une victoire et une défaite dans cette

discipline presque inconnue au Canada.

Par contre, John Primrose, sur qui l'on fondait des espoirs pour une médaille, a eu une piètre performance au tir à la fosse, et il a glissé du quatrième au septième rang.

À l'aviron, deux équipes canadiennes se sont qualifiées pour les demi-finales.

Graham Smith, sur qui le Canada fondait de l'espoir dans le 100 mètres brasse, a failli à la tâche en finale hier soir, et le Canada n'a remporté après trois jours que deux médailles une de bronze et une d'argent, toutes deux en natation féminine.

Entre-temps, des mesures spéciales ont été prises pour que ne se reproduisent pas des incidents semblables à celui qui a entraîné la disqualification d'Onischenko, lundi.

Tandis que les visiteurs sont pour la plupart enchantés de leur séjour à Montréal, et que l'on ne se plaint pas trop des mesures de sécurité, une quarantaine de personnes ont été appréhendées pour avoir vendu des billets de compétitions sans détenir un permis municipal. Elles devront comparaître en Cour municipale.

Voir page 2: Les Jeux

## M. Lang rassure la CALPA mais ne calme pas l'AGAQ

Le président de la Canadian Air Line Pilots Association (CALPA), M. Ken Maley, a déclaré à Montréal hier, depuis le siège social de son syndicat, que le risque d'un autre arrêt de travail de la part des pilotes a été sensiblement atténué par les nouvelles promesses du ministère des Transports quant à la restriction du français à bord des avions d'Air Canada. Le président des Gens de l'air du Québec, M. Roger Demers, a annoncé de son côté, à l'issue d'un nouvel entretien avec le titulaire des Transports, M. Otto Lang, que l'AGAQ envisageait de contester devant les tribunaux la légitimité constitutionnelle de l'ordonnance, incessamment adoptée, qui interdira formellement l'emploi du français dans les cabines de pilotage, sous régime de vol aux instruments.

D'autre part, la Justice fédérale, au nom des Transports, amorçait en Cour fédérale, à Ottawa, une longue procédure visant à faire déclarer coupables d'outrage au tribunal 155 contrôleurs de trafic aérien qui avaient abandonné le travail pendant plusieurs jours, à la fin de juin, et s'étaient montrés insensibles à l'injonction qui les enjoignait de demeurer au poste.

Les procureurs gouvernementaux ont plus précisément prié la Cour fédérale d'autoriser à ce sujet la tenue d'audiences particulières dans chacune des 11 villes où les répartiteurs aériens auraient délibérément abandonné leurs fonctions, d'un bout à l'autre du pays. Cette requête spéciale a été prise en délibéré.

L'un des procureurs, l'avocat Michael Kelen, a souligné devant le tribunal que les 155 fonctionnaires en cause avaient eu recours, les 21, 22 et 23 juin, à divers prétextes et tactiques pour ne pas s'acquiescer de leur travail: ils s'étaient déclarés malades, s'étaient présentés en retard à l'ouvrage en avaient mis fin à leur quart bien avant l'heure, ou encore s'étaient

- La mobilité des postes justifie-t-elle la grève ? un éditorial de Claude Ryan
- L'écart italien de M. Schmidt: une analyse de Georges Vigny

— page 4

simplement abstenus de quitter leur domicile. Ils avaient ainsi passé outre à l'injonction par laquelle la Cour fédérale, le 19 juin, leur avait ordonné de rester au poste.

Rappelons que le ministère de la Justice a déjà mis en route des procédures semblables contre 16 répartiteurs aériens de l'aéroport de Winnipeg qui n'avaient pas fait leur quart normal, le 20 juin. La Cour fédérale a reporté l'audition de ces causes au 6 août.

On se souviendra que le gouvernement fédéral avait voulu, par l'injonction du 19 juin, faire disparaître la menace de grève que les répartiteurs, cotisants de la Canadian Air Traffic Control Association (CATCA), faisaient planer sur l'industrie nationale du transport aérien, en signe de protestation contre la politique fédérale de bilinguisme dans les communications air-sol du Québec.

De nombreux contrôleurs, dans la plupart des grands aéroports du pays (notamment ceux de l'Ontario, mais à l'exclusion des aéroports du Québec), avaient fait la sourde oreille à l'injonction. A leur tour les pilotes de la CALPA, invoquant l'insécurité engendrée par l'instabilité de la si-

Voir page 2: Le bilinguisme

■ Nos informations sur les Jeux de la XXIe Olympiade

— pages 6, 7 et 8

■ Viking-1 explore les secrets de la Planète rouge

— page 16

## Mackasey soutient les victimes de la rouille

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Bryce Mackasey, a annoncé hier à Ottawa que les rencontres entre les représentants de la société Ford du Canada et une association de propriétaires de cette marque de véhicules, qui sont aux prises avec des problèmes de rouille, n'avaient pas donné les résultats attendus.

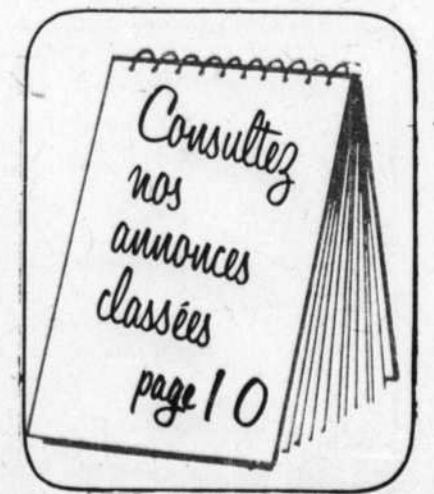
En effet, au terme de ces discussions entre les consommateurs et les dirigeants de la société Ford du Canada, aucune solution n'a été apportée et les plaintes des consommateurs demeurent donc devant les tribunaux.

M. Mackasey se refuse cependant à qualifier cette première de "fiasco" et estime que le dossier n'est pas classé. "Nous, allons aider les consommateurs, par le biais de subventions aux associations qui pourront ainsi aider les consommateurs à obtenir justice", a-t-il déclaré.

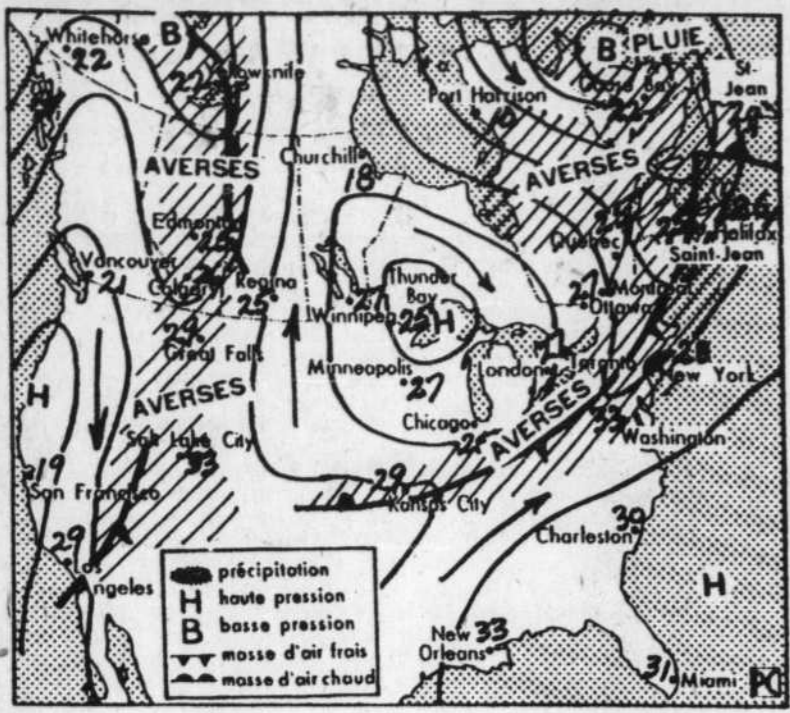
Le ministre reconnaît que son intervention était difficile car il s'agissait d'être médiateur entre les parties. Ces démarches avaient été réclamées par un groupe de consommateurs qui ont inscrit des actions collectives contre cette société en Ontario, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Au Québec, un consommateur, soutenu par l'APA, a obtenu de la Cour des Petites Créances un juge-

ment favorable. M. Mackasey avait accepté de relever le défi et de tenter de trouver un terrain d'entente. "Je me suis assuré qu'il y avait matière à discussions et que les deux parties étaient intéressées à discuter. Bien que nous ne soyons pas arrivés à une entente, nous avons franchi une étape importante."

Voir page 2: La rouille



# la météo



Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: Pluôt ensoleillé et vents modérés. Maximum de 16 à 18. Aperçu pour jeudi: beau.

Chibougamau, Haute-Mauricie: Passages nuageux et vents modérés. Maximum de 16 à 18. Aperçu pour jeudi: beau.

Outaouais, Montréal, Laurentides: Pluôt ensoleillé et vents modérés par la suite. Maximum de 23 à 25. Aperçu pour jeudi: beau et températures près de la normale.

Québec, Trois-Rivières: Pluôt ensoleillé et vents modérés par la suite. Maximum de 21 à 23. Aperçu pour jeudi: beau et températures près de la normale.

Cantons de l'Est: Dégagement en

après-midi. Vents modérés. Maximum de 22 à 24. Aperçu pour jeudi: beau et températures près de la normale.

Lac St-Jean: Dégagement. Pluôt ensoleillé par la suite et vents modérés. Maximum de 20. Aperçu pour jeudi: beau et températures légèrement sous la normale.

Baie-Comeau, Sept-Îles: Dégagement ce matin. Pluôt ensoleillé vents modérés par la suite. Maximum de 20. Aperçu pour jeudi: beau et températures légèrement sous la normale.

Rimouski, Gaspésie: Dégagement partiel mercredi après-midi et averse dispersées. Vents modérés. Maximum de 20. Aperçu pour jeudi: beau et températures légèrement sous la normale.

Le Maroc et l'Égypte se sont eux aussi retirés hier des Jeux olympiques, et l'Afrique n'est maintenant plus représentée que par trois pays: la Tunisie, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. L'anneau noir des Jeux s'est ainsi considérablement aminci au fil des jours depuis le début du conflit entre l'Afrique et le Comité olympique international (CIO).

Les Jeux de Montréal sont aussi désormais faussés définitivement, encore que les forfaits de l'Égypte et du Maroc n'ont pas une influence déterminante dans la compétition elle-même. Mais cette manifestation d'ampleur des pays du Tiers-monde laisse déjà planer un sombre présage sur les Jeux de Moscou en 1980.

L'Égypte a décidé de se joindre au boycott et le forfait de son équipe de basket face à l'Italie, hier, averti de son retrait. C'est le premier ministre égyptien qui a donné des instructions pour le retour immédiat de la délégation égyptienne. Cette décision se veut une expression de l'unité des peuples africains.

Les 52 membres de la délégation devaient quitter la ville dès hier. L'Égypte n'avait pas pris part à la cérémonie d'ouverture des Jeux, samedi, mais ses concurrents avaient par la suite participé à plusieurs épreuves. Prié d'expliquer pourquoi l'Égypte avait de nouveau changé d'avis, le chef de la délégation s'est contenté de déclarer: "Nous coopérons simplement avec d'autres nations africaines."

Le Maroc a également décidé de suivre le mouvement de boycottage, "en raison de l'intransigeance du CIO face à la position africaine". Ce pays du maghreb avait participé à l'ouverture des Jeux et avait pris part à diverses compétitions, hier encore.

Par contre, le Sénégal maintient sa participation aux Jeux de Montréal. Cette décision a été confirmée à Dakar par le président Senghor. Il en est de même pour la Côte-d'Ivoire, fermement décidée à rester.

À la suite du retrait du Maroc, la délégation de Tunisie — qui avait dit plus tôt n'avoir aucune raison de suivre le mouvement — a repris contact avec son gouvernement. Un porte-parole a précisé que M. Mohamed Maali, président du Comité olympique national et nouveau vice-président du CIO, s'informe auprès du gouvernement de Tunis.

Il a déclaré que son pays n'a aucune raison de se retirer. "Il n'est absolument pas question que la Tunisie se retire, dit M. Maali. Nous n'y trouvons pas de raison valable. Il n'y a pas eu de concertation et personnellement, je ne suis pas d'accord. Le nouveau vice-président du CIO signale que 26 pays qui sont aux Jeux, outre la Nouvelle-Zélande, entretiennent des relations sportives avec l'Afrique du Sud. "Alors pourquoi choisir la Nouvelle-Zélande, d'autant plus qu'actuellement même, une équipe sud-africaine de cricket est en tournée au Canada et les pays africains n'en ont rien dit."

Tandis qu'une certaine confusion continue de régner, quant au nombre de pays et d'athlètes qui quittent le Village, les principaux intéressés ont deux sortes de réactions, à l'opposé l'une de l'autre.

Certains athlètes reprochent à leur gouvernement de les priver d'une participation aux Jeux et parfois de médailles. Ainsi, Joshua Kimeto du Kenya, qui devait s'aligner sur le 5.000 mètres, s'est déclaré déçu de voir ainsi sacrifier quatre ans de préparation. "Je pense que la plupart des athlètes africains partagent mon sentiment", a-t-il ajouté.

D'autres athlètes, par contre, s'inclinent et approuvent même la décision qui les ramène chez eux.

Dans l'immédiat, la première conséquence pratique du départ des athlètes africains est qu'elle coupera au bas mot un million de dollars au COJO, qui devra rembourser les billets déjà vendus pour les épreuves annulées en raison du forfait de l'Afrique. Diverses rencontres de football et de hockey sur gazon ont ainsi été annulées.

Autre conséquence inattendue: il y a désormais plus de journalistes que d'athlètes aux Jeux. Et les fervents de l'athlétisme déplorent amèrement le départ de Mike Boit, de Akii-Bua et de Filbert Bayi, qui étaient beaucoup au 800 mètres, au 400 mètres haies et au 1.500 mètres.

Le mouvement de boycottage des Jeux soulève de multiples réactions.

Ainsi, retour de Montréal, M. Denis Howell, ministre des sports britannique, a déclaré à Londres que le geste des pays africains ne servait à rien parce que l'Afrique du Sud a déjà été exclue du Comité olympique international (CIO). "Le mouvement olympique est totalement multiracial, ajoute le ministre. Aussi cette nouvelle action porte, atteinte aux principes mêmes que les Africains défendent. Le CIO a empêché l'Afrique du Sud de participer aux Jeux. Il a été la première grande organisation sportive internationale à prendre une telle mesure."

"Les athlètes africains sont les véritables victimes des Jeux olympiques", est-il écrit par le journal philippin "Evening Express". Commentant le retrait de nombreux pays africains et arabes, le journal affirme: "Nous ne pouvons que sympathiser avec les athlètes. Leurs gouvernements les ont traités comme des pions et sacrifiés au jeu de la politique. Ils sont les véritables victimes et les grands perdants des Jeux olympiques 1976."

"Il n'est certes pas glorieux de voir les Jeux olympiques boycottés de cette manière, écrit de son côté le journal jordanien de langue anglaise "Jordan Times", et il n'est pas rassurant de voir l'aspiration universelle de bonne volonté brisée

soudainement pour la cacophonie des principes. C'est une honte de détruire la tradition olympique mais, ajoute-t-il, il serait encore plus honteux de rester passif devant cette insulte à l'homme qu'est l'apartheid".

D'autre part, l'on a appris qu'une équipe de gymnastes féminins des États-Unis quittera Montréal ce week-end, avant même la fin des Jeux de Montréal, pour prendre part à deux compétitions internationales en Afrique du Sud. Elle sera dirigée par Kathy Howard, championne aux Jeux panaméricains.

Le CIO et la Fédération internationale de gymnastique ont fait part de leur surprise, n'ayant pas été informés de ce voyage.

Un porte-parole sud-africain a noté que la visite de l'équipe américaine n'a rien de surprenant parce que des athlètes américains visitent son pays depuis sept ans. Un Noir américain, Dick Carter, y a même remporté un championnat athlétique, plus tôt cette année. Il ajoute que des Noirs ont joué dans une équipe de soccer sud-africaine contre l'équipe de Nouvelle-Zélande qui fait une tournée de ce pays.

C'est à cause de cette tournée que, du moins officiellement, les pays d'Afrique ont décidé de boycotter les Jeux de Montréal.

A cet égard, M. Lance Gross, membre néo-zélandais du CIO, se demande bien pourquoi les Africains mettent autant de pression sur l'Afrique du Sud. Plus de 25 pays maintiennent des liens sportifs avec l'Afrique du Sud, note-t-il, mais ils ont décidé de "singulariser" la Nouvelle-Zélande pour le boycott.

Bien qu'elle ait été exclue de plusieurs fédérations sportives internationales à cause de son apartheid, l'Afrique du Sud fait encore partie de la Fédération de gymnastique.

Enfin, signalons que l'exclusion de l'Afrique du Sud à la requête des pays africains figure à l'ordre du jour du congrès de la Fédération internationale d'athlétisme IAAF qui s'est ouvert hier à Montréal. Sur ce point, les Jeux ne sont cependant pas faits, beaucoup de membres du congrès estimant qu'il faut donner un sursis à l'Afrique du Sud. Une proposition en ce sens a été déposée par un représentant français qui recommande d'accorder encore deux ans à Pretoria pour régler la question de l'apartheid, faute de quoi elle serait alors exclue.

## MON CARNET

sent largement une attitude qui aurait pu être apathique et blasée.

Nous, les Jeux, nous les prenons tout entiers, à pleines mains, avec joie, sans trop se plier à l'étiquette et sans s'occuper des discernements critiques des experts. C'est comme les mets chinois: on peut les aimer sans nécessairement les manger avec des baguettes.

Les athlètes en sont parfaitement heureux et satisfaits d'autant plus qu'on les applaudit sans égard à leur nationalité, autre élément réjouissant.

Il n'y a peut-être que quelques broyeurs de noir, comme Garry Laurents de Toronto qui a trouvé le moyen lundi soir de faire une émission de télévision "coast to coast" sur les salles de toilettes du stade en disant sur le ton sarcastique qu'il y avait au moins ça qui fonctionnait bien chez-nous.

Aujourd'hui, c'est un collègue de Singapour qui est à mes côtés et qui prépare un article pour ses concitoyens. Il est 16 h à Montréal mais l'horloge universelle montre qu'il est quatre heures du matin chez lui; entre deux lignes indéchiffrables sur sa feuille je me risque à lui demander ses impressions. "J'adore Montréal. C'est splendide et vous avez un public en or", qu'il répond avec un large sourire. Comme quoi il ne faut pas toujours se fier au voisin immédiat et qu'on a raison, pour le moment, de bien profiter de l'événement.

## LA ROUILLE

portante dans le domaine des relations entre le monde des affaires au Canada, les consommateurs et le gouvernement. Nous avons démontré que les intéressés pouvaient se réunir et faire des propositions et contre-propositions dans leurs intérêts mutuels, et que le tout pouvait se dérouler dans une atmosphère de bonne volonté. Si tous persévéraient dans leurs efforts, les consommateurs et les hommes d'affaires canadiens en bénéficieraient sûrement", a-t-il déclaré, en commentant cette série de rencontres.

M. Mackasey a dit comprendre très bien l'attitude de la société Ford du Canada de ne rien faire qui puisse laisser sous-entendre qu'il y a eu négligence ou omission de sa part, car toute cette question de la rouille des véhicules produits par elle est toujours devant les tribunaux.

Les législations fédérales actuelles ne prévoient pas le recours à des actions collectives. Cependant, le ministre a souligné que le gouvernement central s'est penché sérieusement sur la possibilité de les autoriser, à condition que les actions collectives protègent les droits de tous les intéressés, tout en étant utilisées dans l'intérêt des consommateurs et équitables à l'égard du monde des affaires.

Ce genre d'actions n'est pas autorisé au Québec, ce qui oblige les consommateurs québécois à se défendre individuellement, ce qui n'est pas le cas des résidents de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

M. Mackasey a ajouté: "Je crois qu'il y

# carrefour

La maison de disques POLYDOR vient de lancer le microfilm officiel des Jeux olympiques de MONTREAL. Il comprend l'Hymne olympique officiel, la Marche des athlètes, le Ballet de la cérémonie de clôture, l'hommage aux athlètes, la Marche des athlètes, les Sonneries olympiques, la Cantate olympique sur des paroles de LOUIS CHANTIGNY et le Chant d'adieu. Musique d'ANDRÉ MATHIEU, arrangement de VICTOR VOGEL. Une réalisation d'ANDRÉ PERRY.

La colonie française de MONTREAL et ses amis canadiens ont fêté le 14 juillet au carré VIGER en dansant, mangeant, buvant dans la rue, le plus simplement du monde. Et ça n'a rien coûté aux organisateurs. Pourquoi ne pas tenter la même chose lors de notre SAINT-JEAN? Dans chaque quartier, chaque ville, chaque village. Et chacun pousse sa chanson, gracieusement. Nous laisserions ainsi la montagne tranquille!

L'éditeur ALAIN STANKE revient d'EUROPE avec des projets mirabolants. Il compte lancer durant la prochaine saison littéraire près de qua-

rante nouveaux livres. Par exemple, LA PENSION LEBLANC de ROBERT CHOQUETTE, déjà publiée en 1927 mais devenue introuvable. Vient de paraître aux éditions de l'Homme MES OBSERVATIONS SUR LES POISSONS de l'ingénieur PAUL PROVENCHER qui a passé une grande partie de sa vie dans le bois.

Le coefficient d'occupation de nouvel avion franco-britannique sur la ligne PARIS-RIO a été de 70,2%. Le prix littéraire CLAUDE-SERMET, destiné à un poète étranger d'expression française, a été attribué au québécois PIERRE MORENCY pour l'ensemble de son oeuvre...Et le prix VALÉRY-LARBAUD va au poète belge MARCEL THIRY pour son recueil TOI QUI PALIS AU NOM DE VANCOUVER.

ET LE MOT POUR RIRE. Un mari, dans une chambre d'hôpital, à sa femme qui vient d'accoucher: On dirait que tout ce nous faisons ces derniers temps a des effets secondaires!

TEK

a lieu de préciser la protection offerte aux consommateurs en matière de biens et de services par le biais de garanties, afin que tous les consommateurs canadiens soient traités sur un même pied." Il a déclaré que le gouvernement a redoublé d'efforts relativement à l'étude des garanties et qu'il demandera aux gouvernements provinciaux d'adopter des mesures plus sévères et plus rapides à cet égard.

Interrogé sur l'ampleur des plaintes des consommateurs, le ministre a mentionné qu'il avait reçu quelque 3.000 demandes et que la très grande majorité impliquait les produits de la compagnie Ford.

Une autre information veut que les ventes des produits Ford aient connu un déclin important. Le chiffre de 15 pour cent a été mentionné, mais n'a pu être confirmé officiellement.

Le ministre de la Consommation et des Corporations estime que les efforts qu'il a déployés pour aider les propriétaires de voiture Ford "ont été utiles". Même s'il n'y a pas eu accord entre les parties, "nous avons franchi une étape importante vers l'établissement, avant la fin de la présente décennie, dans notre régime économique mixte de libre entreprise, de rapports plus étroits et directs entre le monde des affaires et les consommateurs au Canada", a-t-il conclu.

## LE BILINGUISME

tuation, avaient abandonné le travail. Par voie d'injonction, la Cour fédérale avait ordonné aux pilotes, à leur tour, de reprendre leurs fonctions; mais les pilotes avaient néanmoins fait la grève pendant huit jours. Trois d'entre eux, attachés à la société CP Air, que le ministre de la Justice avait cités pour outrage au tribunal à la suite de cet arrêt de travail, ont été acquittés à Vancouver. La semaine dernière, l'argument d'inécurité l'a emporté.

En ce qui concerne les "nouvelles promesses" des fonctionnaires des Transports aux dirigeants de la CALPA, M. Maley a précisé hier qu'elles annonçaient une intervention auprès de la direction d'Air Canada, tendant à convaincre cette dernière "de modifier la forme de ses déclarations de politique" éventuelles quant à l'usage du français dans les cabines de pilotage. A l'heure actuelle, Air Canada n'autorise l'usage que de l'anglais au sein de ses équipages, mais cette règle d'adoption récente a soulevé tant de protestations que la société a résolu de la revoir bientôt et de permettre à ses équipages bilingues d'utiliser le français en certaines circonstances, notamment pour la détermination des plans de vol.

Les pilotes de la CALPA ne veulent pas l'entendre ainsi. Le président de leur syndicat s'est dit étonné par l'idée que la nouvelle politique d'Air Canada, faute de rigueur dans les termes, permette aux membres francophones d'un équipage de tenir entre eux une conversation importante dont le sens échapperait à un anglophone essé.

Mais la portée de cette mesure est beaucoup plus longue qu'il ne paraît à première vue, même si un porte-parole du cabinet de M. Lang a déclaré hier qu'à sa connaissance, personne n'avait promis, au sein de son ministère, de faire modifier les règles linguistiques de la société nationale.

Un autre représentant du ministère, M. Walter McLeich, dont on a vu peu annoncé l'élevation prochaine au titre de directeur du service de la navigation aérienne, a déclaré lundi que le gouvernement ferait sans retard connaître le texte de cette "ordonnance" qui autoriserait l'emploi du français en des circonstances particulières, mais rendra l'emploi de l'anglais obligatoire, sous régime de vol aux instruments, à tous les niveaux de technique dynamique, entre autres au décollage et à l'atterrissage.

C'est cette ordonnance que l'AGAQ, par anticipation, estime d'une "anticongestionnelle incongruité": c'est en effet la première fois que le fédéral, dans ses propres règlements, déclare qu'il est illégal de travailler en français au Canada.

## BRAS LONG

Suite de la page 5

peut traiter devant un tribunal comme une question de fait comme n'importe quelle autre. Le banc de la Cour suprême n'est pas le lieu pour débattre de Keynes ou d'Adam Smith. Cela dit, il demeure que la présente règle de la "preuve très claire" pourrait à notre avis être assouplie. C'est une règle de chose dont il s'agit et si la guerre est une guerre trop sérieuse pour relever des juges, toutes les formes de crises ne le sont sans doute pas. On peut rappeler à ce sujet que la Haute cour de l'Australie a en 1949, à un moment où l'état de guerre existait toujours mais où les hostilités étaient terminées, opté pour un critère suivant lequel elle devait voir avec une raisonnable clarté l'utilité des mesures fédérales pour l'exercice efficace de la défense nationale: une série de règlements sur le travail des femmes, le logement des vétérans et le rationnement de certains produits s'en sont trouvés invalidés. Un autre important facteur est que l'avis consultatif (c'est ce

dont il s'agissait dans le cas du jugement rendu la semaine dernière), à l'opposé du procès proprement dit, est une procédure qui dans son état actuel se prête assez mal à la présentation de preuves adéquates sur les diverses questions en litige, ne serait-ce qu'en raison du fait qu'il n'y a au dossier ni interrogatoire ni contre-interrogatoire de témoins. Il y a probablement dans cette procédure bien des choses à repenser.

## Le pouvoir des mots

En dépit de tout cela le juge Beetz, avec l'appui du juge de Grandpré, a tenu pour invalides les mesures anti-inflationnistes fédérales tout en reconnaissant que la théorie de l'urgence aurait pu trouver application en pareil cas. Il a fait parce qu'il s'agit de la loi, ce qui est une interprétation judiciaire mais bien uniquement du pouvoir politique. Une telle position pourra sembler formaliste du fait que si elle avait prévalu le Parlement n'aurait qu'à rajouter le mot magique pour régulariser le tout. Au Canada le fédéralisme et les libertés fondamentales sont à la merci des clauses de style: nonobstant la constitution canadienne et nonobstant la déclaration canadienne des droits! Mais cela n'épuise pas la question. Car même si elle y ont eu assez souvent recours dans le passé c'est parce que l'affaire d'un simple mot pour les autorités fédérales de se mettre sous le parapluie du régime de l'urgence. Il y a dans cela un poids politique important à porter et une certaine contrainte de la solennité et de la rhétorique qui est absente de la simple évocation de l'intérêt national.

Le jugement de la Cour suprême sur la loi fédérale anti-inflation est un jugement important pour le fédéralisme canadien, d'abord et avant tout en raison du rejet qu'on y trouve de la théorie des dimensions nationales. Quant au reste on ne peut après tout demander à la Cour l'impossible au nom de l'autonomie provinciale. Les provinces doivent aussi faire leur part pour la préserver, même si leur faut pour cela s'engager à adopter dans leurs champs de compétence des mesures peu populaires, dont un jugement à courte vue peut parfois les inciter à remettre la responsabilité à l'autorité fédérale. Un transfert provisoire de pouvoirs peut ne pas être si provisoire que cela.

## NÉCROLOGIE



M. HAROLD REVELL

M. Harold Revell, directeur des services alimentaires de Canada, est décédé subitement, le 18 juillet 1976, lors d'une excursion de pêche sur l'île de Baffin, Territoires du Nord-Ouest.

M. Revell est né le 7 mai, 1908 à Liverpool, Angleterre. Il a été à l'emploi de la Cunard Line pendant 16 ans. Il fut le plus jeune employé à voyager sur long cours, enregistré aux dossiers de la compagnie. Pendant cette période il a fait quatre fois le tour du monde et 16 autres croisières.

Il a épousé Annette Aubray à Montréal en 1937 et vint finalement s'établir au Canada en 1939 lorsqu'il accepta le poste de Maître d'hôtel du National Club à Toronto. Il est entré au service de Canada à titre de directeur des services alimentaires en 1948. Depuis lors, il dirigea la préparation de quelque 15.500.000 repas de la compagnie.

Parmi ses fonctions les plus importantes dans ce domaine, on compte, depuis 1961, la mise à l'eau des bateaux de la General Dynamics, Transpo à Washington, les tournées de l'Association internationale de Golf et le Chalet Canadien à l'Exposition Aérospatiale de Paris. M. Revell était conseiller associé pour les installations des cuisines du Queen Elizabeth II de la Cunard Line. Il était membre de la Food Executive Association, de l'Association des Restaurateurs du Québec et de la Société des Amis d'Escoffier.

Il laisse dans le deuil son épouse et ses deux filles Yvette et Lillian.

## UNE LOI SPÉCIALE

soir et de nuit. Or cette demande implique évidemment des coûts supplémentaires, que la Fédération évalue à trois millions sur une masse salariale de quelque 170 millions, et que la partie patronale croit plus élevés, sans fournir de chiffre précis. Quoi qu'il en soit, il n'est question, ni pour le CPNAS, ni surtout pour le gouvernement qui est le grand pourvoyeur, d'augmenter la masse salariale.

Si les parties restent ici sur leurs positions, qui semblent finales pour peu qu'on les questionne un peu, la porte se refermera donc sur la question des horaires sans qu'il y ait règlement. Et on n'a pas encore abordé en véritables négociations le problème encore plus important de la stabilité des postes, deuxième cheval de bataille de la FIIQ.

Hier après-midi, les parties se sont livrées à un remarquable duel de communiqués de presse, se qualifiant mutuellement de la plus désespérée mauvaise foi. La FIIQ affirmait que son vis-à-vis lui avait "monté" une scène d'intimidation telle, la veille, qu'elle avait demandé à ses procureurs "d'étudier l'opportunité de déposer des plaintes pénales contre la partie patronale pour refus de négocier de bonne foi.

Le CPNAS, par la voix de son président M. Paul Pleau, s'indignait devant une "mauvaise volonté qui ne se dissimule même plus" et s'en prenait aux "élans capricieux de quelques dirigeants syndicaux qui veulent absolument donner un exemple à ceux qui seraient encore tentés de croire naïvement que la négociation peut conduire à des accords..."

Bref, on subissait la rhétorique habituelle des négociations du secteur public, tandis que 22 institutions hospitalières de Montréal sont toujours paralysées par la grève.

En principe, le Conseil des ministres qui a lieu aujourd'hui comme tous les mercredis à Québec, ne devait pas prendre de décision spécifique sur ce conflit. M. Bourassa avait prévu de continuer à miser sur la négociation cette semaine. Mais la division serait assez importante au sein du cabinet pour que, face à un sombre rapport de négociation, certains recommencent à réclamer une loi spéciale.

Envoyé à Kingston hier, sur les lieux des compétitions olympiques, M. Bourassa est de retour à Québec ce matin. Outre le rapport de la situation dans les

## 21 juillet

par la PC et l'AP

Il y a 17 ans aujourd'hui, le 21 juillet 1959, à New York, un tribunal fédéral statuait que, dans son ensemble, le roman "L'Amant de lady Chatterley" n'était pas obscène.

1960 — Arrivée au pouvoir de Mme Sirmavo Bandaranaike, premier ministre de Ceylan, aujourd'hui connu sous le nom de Sri Lanka.

1920 — Naissance du violoniste Isaac Stern.

1542 — Le pape Paul III crée l'Inquisition.

## les atomisés de l'An O



# L'«Hôtel des sinistrés» abrite toujours 27 familles

par Michel Vastel

On a offert des chambres à \$100 par jour aux sinistrés olympiques, confondant la banque de logements de «L'Hôtel des sinistrés» avec les services d'hébergement-Québec. Si la méprise n'était aussi tragique, pour des familles qui ne peuvent se payer un loyer de \$100 par mois, on pourrait presque en rire!

Depuis trois semaines, 27 familles «occupent» deux écoles de la CECM dans le quartier Centre-Sud. Expropriées par des projets de rénovation ou de construction, elles n'ont encore pu se trouver un logement qui corresponde à leurs moyens.

L'animateur social Jean Pilon, appuyé par divers groupes de locataires, mène la

vie dure aux services de la Ville de Montréal qui, pour leur part, prétendent avoir fait ce qu'il était possible de faire.

Le ministre d'Etat aux Affaires sociales a rappelé hier que les Services de l'aide sociale à Montréal avaient offert des logements à 12 familles «sinistrées». Une seule d'entre elles a accepté: on lui proposait un H.L.M. où l'assistance sociale l'aidera à payer son loyer. Les autres se seraient vu offrir, selon M. Pilon, des «trous» encore moins confortables que les logements qu'elles occupaient auparavant, ou des loyers de \$120 par mois, ce qu'elles n'ont pas les moyens de payer.

La plupart des personnes hébergées à l'école Jean Baptiste Meilleur vivent de l'assistance sociale, ou de l'assurance chô-

mage. Une famille de quatre personnes, deux adultes et deux enfants, reçoit sous forme d'aide sociale \$320 par mois. Si on prend pour acquis que la part du revenu consacrée au logement ne devrait pas dépasser 25%, il faudrait, à de telles familles, des logements à \$80 par mois.

A ce prix là, à Montréal, il y a effectivement de logements, peu confortables, à peine pourvus des installations sanitaires indispensables.

Le gouvernement a effectivement un programme de subvention à la rénovation de tels logements. Il peut défrayer jusqu'à 50% du coût d'amélioration de certains logements anciens, dans certains quartiers et à certaines conditions. Il reste que le propriétaire doit financer l'autre moitié

du coût de la rénovation et augmenter le loyer en conséquence. Les familles, ainsi éloignées d'un logement à prix modique, pour fins de rénovation, ne pourront jamais y revenir, les loyers leur étant devenus inaccessibles.

Sur 34 familles ayant, à un moment ou un autre depuis trois semaines, logé à l'«Hôtel des sinistrés», une a été relogée en HLM par la ville, six autres ont trouvé un logement par leurs propres moyens et il reste encore 27 autres familles. Tout dialogue est interrompu entre le service bénévole d'«Aide aux sinistrés» et les fonctionnaires de la Ville, depuis que les uns et les autres se sont lancés des injures sur une ligne ouverte de CKVL.

La CECM, pour sa part, commence à se

montrer impatiente de récupérer son école, devant y faire quelques réparations avant la rentrée scolaire. Pour sa part, le ministre, M. Julien Giasson, se demandait hier «quels sont les véritables motifs qui conduisent ces gens à refuser des logements à prix modique, après tous les efforts déployés par les responsables du Bureau d'aide sociale du ministère à Montréal».

Le motif est «politique» et les responsables de l'«Aide aux sinistrés» ne s'en cachent pas du tout. Ils veulent obtenir, à moyen terme, des solutions provisoires comme des allocations-logement, ou des suppléments au revenu minimum garanti permettant à ces familles de se loger dans

des conditions «normales». A plus long terme, ils réclament la «socialisation du logement à Montréal», dont l'un des moyens, les plus directs, est l'Etat-proprétaire de HLM.

Les Jeux olympiques ont constitué, pour les responsables du mouvement d'aide aux sinistrés, une plate-forme exceptionnelle. Hier, des journalistes étrangers assistaient à la conférence de presse de M. Jean Pilon. Ils auront appris qu'à Montréal, en pleine euphorie olympique, un hôtel au moins s'affiche pas «complet». Ils auront aussi appris qu'une école, au moins, ne loge pas de militaires mais quarante enfants. Eux, en plein mois de juillet, n'ont qu'une envie: faire l'école buissonnière et rentrer chez eux...

## Des poursuites pour outrage à l'Hydro restent sans effet

Les employés de l'Hydro-Québec vivent aujourd'hui leur sixième journée de grève consécutive. Les poursuites pour outrage à tribunal, annoncées hier en fin d'après-midi par le ministre de la Justice, n'auront pas eu plus d'effet que l'injonction elle-même. Deux heures après la déclaration de M. Gérard-D. Lévesque, le porte-parole du syndicat, M. Claude Morrisseau, annonçait une nouvelle journée de grève générale pour les 9.600 employés de bureau, hommes de métier et techniciens.

Depuis jeudi dernier, date de la remise du rapport du médiateur spécial du ministère du Travail, les événements se succèdent à un rythme de plus en plus serré et la situation se détériore davantage d'heure en heure.

Dès vendredi matin, quelques heures après avoir pris connaissance des recommandations de M. Yvan Blain, le syndicat rejette le rapport, déclenche une grève de 24 heures, mais demande au médiateur de continuer son travail. L'Hydro accepte le rapport Blain.

Vendredi dans la soirée, le président de l'Hydro lance un appel au gouvernement, lui demandant d'intervenir pour rétablir un service normal.

Dans la nuit de vendredi à samedi, le ministre de la Justice obtient une injonction provisoire de 10 jours. Les employés décident de poursuivre leur grève. Samedi et dimanche, aucun des hommes de métier devant normalement rentrer au travail ces jours-là ne se présente aux postes ni dans les centrales.

Lundi matin, le syndicat annonce qu'il refuse de respecter une loi «injuste». Tous les employés de l'Hydro-Québec poursuivent la grève.

Lundi après-midi, le syndicat confirme qu'il refuse toujours de déclencher une grève générale «illimitée», que des actions «limitées dans le temps», continueront d'être planifiées au jour le jour. Mardi matin cependant, aucun des employés de l'Hydro ne reprend le travail. Dans l'après-midi, des employés des régions de Richelieu, Montmorency-Québec et Mata-pédia rentrent, pour quatre heures, dans l'après-midi.

Lundi en fin d'après-midi, le gouvernement entame des poursuites pouvant entraîner des amendes de \$50.000 par jour et des peines d'emprisonnement d'un an pour les chefs syndicaux.

En réponse à cette nouvelle escalade, le syndicat déclenche une nouvelle journée de grève générale, la sixième.

Le nombre d'abonnés privés d'électricité augmente régulièrement. De 12.000 lundi, il était passé à 15.000 mardi midi et hier soir, selon une dépêche de la Presse canadienne, il était de plus de 18.000.

Depuis vendredi, l'escalade se poursuit de part et d'autre et le gouvernement est désormais impliqué dans le dossier. Depuis ce jour, cependant, aucune négociation n'a eu lieu.

Le syndicat affirme qu'il ne fera pas les premiers pas sans une intervention directe du gouvernement. Il suggère les noms de Me Jean Cournoyer, ministre des Richesses naturelles, ou M. Gilles Laporte, sous-ministre du Travail et ancien conseiller spécial de M. Cournoyer au travail.

Le syndicat accusait, hier soir, le gouvernement de «verser dans le fascisme», de n'être «bon qu'avec une matraque». M. Claude Morrisseau accuse l'Hydro-Québec d'avoir refusé de négocier, et le gouvernement d'avoir laissé volontairement pourrir la situation pour intervenir ensuite «avec brutalité».

C'est l'injonction de vendredi qui a, semble-t-il, mis le feu aux poudres. Le syndicat avait en effet quelque difficulté à maintenir ses troupes dans les limites de courts arrêts de travail d'une heure ou deux. Certains syndiqués estimaient que cette grève était «trop civilisée». L'injonction de vendredi en a surpris plusieurs, même parmi les cadres de l'Hydro, semble-t-il.

En 1971, les employés de l'Hydro s'étaient pliés à une injonction obtenue par le gouvernement le 11 juin. Cette année, ils sont décidés à demeurer en grève et il est possible que cela dure au moins jusqu'à la requête pour une injonction permanente, le 26 juillet prochain. Quant aux amendes, le syndicat estime qu'elles pourraient atteindre \$425 millions. Reprennent le mot du président de la FTQ, le porte-parole des employés de l'Hydro commente: «Pas de problème... c'est pas payable!».

Hier soir, un responsable syndical rappelait que les conflits à l'Hydro ne se sont jamais réglés autrement que par une loi spéciale ou en Commission parlementaire. L'une et l'autre solution semblent inacceptables au gouvernement qu'il refuse, même pour le conflit des infirmières, paralyssant 22 hôpitaux à Montréal depuis 34 jours.

## La grève à l'ORTO est évitée

Le Syndicat canadien de la fonction publique annonce que le personnel administratif de l'ORTO (Organisation de la radio-télévision olympique) a annulé la manifestation qu'il devait entreprendre hier pour appuyer ses demandes de rajustements salariaux. Un porte-parole précise que des rencontres exploratoires qui ont eu lieu hier avec la direction de l'organisme ont amené les syndiqués à surseoir à toute action de protestation.

En conséquence, le débrayage appréhendé — qui aurait pu perturber la diffusion des Jeux — est écarté.

## Sico veut écarter 6 dirigeants syndicaux

QUÉBEC (PC) — La direction de Sico Inc. demande le congédiement de six dirigeants syndicaux avant d'engager la discussion sur le règlement du conflit qui dure depuis maintenant deux mois à ses usines de Québec et de Longueuil ainsi que chez Crown Diamond, l'une de ses filiales.

Au début, la société réclamait le congédiement de 17 des principaux leaders syndicaux pour finalement réduire ses pré-requis à toute autre discussion à six congédiements.

La direction syndicale a tenu lundi, aux locaux de la CSN, une conférence de presse pour dénoncer «la mauvaise foi» de la partie patronale et annoncer que, lors d'une rencontre tenue la semaine dernière entre les deux parties, les représentants patronaux avaient exigé le congédiement de 17 leaders syndicaux.

## Agression au couteau

Atteinte de trois coups de couteau (dont un à l'abdomen et un dans la région du cœur) à 10 heures hier matin, une noire de 35 ans, Mme Andrée Jean-Louis, a été renvoyée chez elle dans l'après-midi après avoir reçu les premiers soins à l'hôpital Jean-Talon.

Son mari, Gérard Saint-Louis, sera accusé de tentative de meurtre et il a été rapidement incarcéré au poste 22 après avoir aussi reçu les premiers soins à l'hôpital Jean-Talon. Il s'était blessé à la cuisse en tentant de dissimuler un couteau. La mère de la victime, Philomène Estin, 73 ans, a aussi subi des coupures mineures aux poignets au cours de la mêlée. L'enquête est placée sous la direction du lieutenant-détective Marcel Gagnon.

## L'UN prépare son programme sous le signe du «bon sens»

Réunis dans un hôtel de Trois-Rivières en fin de semaine dernière, la vingtaine de conseillers politiques du nouveau chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, a à la fois «fêté l'ouverture des Jeux olympiques» et travaillé au programme du Parti, en préparation du congrès d'orientation qui aura lieu au début d'octobre.

C'est ce qu'a annoncé M. Biron au cours d'une conférence de presse à

Montréal, hier matin.

Le chef de l'UN tient toujours à mettre en exergue le «réalisme et le bon sens» du programme qu'il propose aux Québécois, et il en a rappelé les grandes lignes: épanouissement de l'individu contre le «monstre de bureaucratie», retour au «gros bon sens» dans les relations de travail, encouragement du secteur privé, intéressement des travailleurs à l'entreprise. Du même souffle cependant,

## Le Mouvement Action-chômage dénonce la commission fédérale

Le Mouvement action-chômage, par la voie d'un communiqué, tient à dénoncer les politiques actuelles du marché du travail ainsi que «l'application répressive, aliénante et esclavagiste de la loi fédérale de l'assurance-chômage», alors que le taux de chômage, qui était de 4,7% en 1969, est passé à 8% en 1976.

Le MAC, qui rappelle qu'en janvier dernier, les personnes de 65 ans et plus se sont vu enlever leur droit aux prestations et que les pénalités ont été doublées, soutient qu'avec les nouveaux amendements qui seront sous peu apportés, les cotisants

de huit à 11 semaines ne seront plus admissibles aux prestations, même s'ils ne sont pas responsables de leur situation.

Cette loi, lit-on, pénalisera tout particulièrement les employés dits secondaires, tels les jeunes, les femmes et les travailleurs saisonniers. Quoique le ministre, M. Andras, puisse en dire avec sa solution de création de nouveaux emplois, il est pertinent d'ajouter que le gouvernement ne peut contrôler en aucune façon le marché du travail. Le gouvernement fédéral veut rentabiliser la loi d'assurance-chômage en restreignant le droit aux pres-

des terrains de jeux.

Mlle Kirouac a rappelé que des études effectuées depuis 1968, par le service des Travaux publics et le service d'Urbanisme de la Ville de Montréal, avaient conclu à des résultats prouvant la validité et la nécessité d'une telle passerelle à piétons dans les environs du boulevard Grant et que même des expropriations avaient été réalisées à cette place, des deux côtés de la voie ferrée, pour asséoir ladite passerelle.

Toutefois, selon Mlle Kirouac, après une visite sur les lieux, à l'automne de 1971, les membres du Comité exécutif auraient décidé d'abandonner ce projet

Sandra Henderson et Stéphane Préfontaine, formant ce jeune et charmant jeune couple «biculturel» porteur du flambeau olympique lors des cérémonies d'ouverture au stade, ont fait connaissance hier à Montréal avec le premier ministre, M. Trudeau, à qui ils ont présenté un flambeau symbolique. Étudiante à Toronto, Sandra est âgée de 16 ans. Étudiant au Collège Jean-de-Bréboeuf, l'Alma Mater du premier ministre, Stéphane est âgé de 15 ans.

## Le RCM réclame une passerelle pour enjambrer une voie du CP

Le conseiller municipal explique en outre que, par suite de la construction de l'autoroute est-ouest, quelque 800 familles ou 4.000 personnes se trouvent maintenant isolées du reste de la communauté, au sud de Notre-Dame-de-Grâce. «Il n'y a aucun magasin des grandes chaînes d'alimentation, ni aucune école au niveau secondaire. Si bien que femmes et enfants, au lieu de faire un détour de 10 rues, en passant par un tunnel, préfèrent traverser à pied la voie ferrée, pour aller s'approvisionner ou s'instruire».

Elle a noté que le CPR avait installé une clôture pour empêcher les piétons de s'aventurer sur la voie ferrée, mais qu'il a dû la réparer à plusieurs reprises, les résidents du secteur l'ayant fréquemment coupée depuis à l'aide de ciseaux à métal pour s'ouvrir un passage.

La représentante du RCM souligne que ses collègues et elle-même, ayant déjà travaillé sur ce dossier il y a quelque temps, décident d'y revenir de façon plus soutenue par suite de l'accident mortel survenu lundi après-midi, à la hauteur des rues Madison et Saint-Jacques, et qui a coûté la vie à une Barbadienne de 19 ans. Celle-ci et sa mère, qui repose dans un état satisfaisant à l'hôpital, ont été heurtées par un train du CPR en traversant la voie ferrée. Toutes deux n'étaient au Canada que depuis 10 jours seulement. L'accident est justement survenu alors qu'elles se rendaient à un magasin d'alimentation situé au nord de la voie ferrée.

pour une raison qui n'a pas été précisée.

Le conseiller municipal explique en outre que, par suite de la construction de l'autoroute est-ouest, quelque 800 familles ou 4.000 personnes se trouvent maintenant isolées du reste de la communauté, au sud de Notre-Dame-de-Grâce. «Il n'y a aucun magasin des grandes chaînes d'alimentation, ni aucune école au niveau secondaire. Si bien que femmes et enfants, au lieu de faire un détour de 10 rues, en passant par un tunnel, préfèrent traverser à pied la voie ferrée, pour aller s'approvisionner ou s'instruire».

Elle a noté que le CPR avait installé une clôture pour empêcher les piétons de s'aventurer sur la voie ferrée, mais qu'il a dû la réparer à plusieurs reprises, les résidents du secteur l'ayant fréquemment coupée depuis à l'aide de ciseaux à métal pour s'ouvrir un passage.

La représentante du RCM souligne que ses collègues et elle-même, ayant déjà travaillé sur ce dossier il y a quelque temps, décident d'y revenir de façon plus soutenue par suite de l'accident mortel survenu lundi après-midi, à la hauteur des rues Madison et Saint-Jacques, et qui a coûté la vie à une Barbadienne de 19 ans. Celle-ci et sa mère, qui repose dans un état satisfaisant à l'hôpital, ont été heurtées par un train du CPR en traversant la voie ferrée. Toutes deux n'étaient au Canada que depuis 10 jours seulement. L'accident est justement survenu alors qu'elles se rendaient à un magasin d'alimentation situé au nord de la voie ferrée.

des terrains de jeux.

Mlle Kirouac a rappelé que des études effectuées depuis 1968, par le service des Travaux publics et le service d'Urbanisme de la Ville de Montréal, avaient conclu à des résultats prouvant la validité et la nécessité d'une telle passerelle à piétons dans les environs du boulevard Grant et que même des expropriations avaient été réalisées à cette place, des deux côtés de la voie ferrée, pour asséoir ladite passerelle.

Toutefois, selon Mlle Kirouac, après une visite sur les lieux, à l'automne de 1971, les membres du Comité exécutif auraient décidé d'abandonner ce projet

## 2 immigrants roumains font la grève de la faim

Deux immigrants roumains viennent d'entreprendre, à l'occasion des Jeux olympiques, une grève de la faim qu'ils entendent poursuivre jusqu'à ce que le gouvernement de Roumanie permette à leurs familles de venir les rejoindre au Canada.

Venus d'Edmonton, où ils ont élu domicile à leur arrivée au pays, MM. Vasile C. Mache et Vasile I. Constantinescu se sont installés avec leur pancarte à la Place du Canada dans le but d'attirer la sympathie du public.

«Nous nous sommes préparés à jeûner en réduisant graduellement notre régime alimentaire depuis un mois», a déclaré M. Mache.

Les deux hommes ont quitté leur pays sans leurs épouses il y a environ deux ans, l'un à la faveur d'une réunion internationale et l'autre à l'occasion d'un voyage touristique.

M. Mache, un économiste, affirme que sa défection lui a valu d'être condamné par contumace à six années d'emprisonnement.

Il a été gracié depuis mais soutient que son épouse et celle de Constantinescu subissent les pires tracasseries du gouvernement roumain dans leurs tentatives pour obtenir l'autorisation de quitter le pays.

## Peu de clients fréquentent les magasins le soir

Les clients se font rares dans les magasins de la région métropolitaine de Montréal, où la plupart des établissements commerciaux ont ouvert leurs portes, profitant de la prolongation des heures d'affaires autorisée par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Tous les centres commerciaux, ouverts aussi bien à Montréal qu'à Laval et Longueuil, s'attendaient à être débordés et tout le personnel était en place.

Toutefois, plusieurs établissements songent à diminuer le nombre de vendeurs ou de vendeuses pour les prochaines soirées.

Selon la direction des magasins, cette quasi absence de la clientèle serait attribuable au peu de publicité qui a entouré la décision de prolonger les heures d'affaires.

Pendant toute la durée des Jeux olympiques les magasins peuvent rester ouverts jusqu'à 21 h 30 du lundi au samedi inclusivement.

## À la défense des malades mentaux

La Commission des citoyens pour les droits de l'homme, une organisation vouée à la défense des droits des malades mentaux, animera aujourd'hui un kiosque à la galerie de boutiques du 2001 Université, dans le centre-ville.

Le pôle d'attraction de ce kiosque sera un énorme oiseau jaune de sept pieds de hauteur, faisant allusion au film «One flew over the cuckoo's nest» qui raconte les débâcles d'un individu enfermé dans un hôpital psychiatrique et qui y laissera définitivement la raison et même la vie.

Cet organisme recueille des signatures au bas d'une pétition qui demande une enquête gouvernementale sur la situation des malades mentaux qui se voient en pratique privées de la plupart de leurs droits fondamentaux sans pouvoir se défendre.

Du 13 au 15 août 1976

### ATELIERS SUR LA CONNAISSANCE DE SOI

Trois ateliers selon les techniques de la psychologie gestaltiste

- Ressources
- Créativité
- Relations humaines

Atelier animé par Suzanne Gosselin-Pinet, psychologue, membre de la C.P.P.Q.

Inscriptions avant le 6 août 1976, places disponibles limitées.

Pour information: Tél.: 384-7022

# éditorial

## La mobilité des postes justifie-t-elle la grève ?

Parmi les raisons qu'invoque la Fédération des Infirmières et Infirmiers du Québec pour justifier la grève des hôpitaux, deux dominent : les horaires de travail et la stabilité des postes.

En matière d'horaires de travail, le litige porte surtout sur le travail de nuit et le travail de fin de semaine. Non sans justification, les infirmières réclament à ce sujet des conditions sensiblement différentes de celles qui prévalent pour le travail de jour. Comme la partie patronale se montre disposée à envisager des expériences-témoins qui permettraient de justifier éventuellement des changements plus substantiels, il ne faut pas écarter la possibilité d'un règlement satisfaisant sur ce point précis.

L'autre sujet de litige paraît, en contrepartie, plus épineux. Car autant l'on comprend les revendications que formulent à ce propos les infirmières, autant l'on doit se rendre compte qu'elles heurtent de front l'un des objectifs fondamentaux que s'était fixés la partie patronale au début de la présente négociation. On doit même se demander si, en tout réalisme, l'employeur peut vraiment accéder à la demande syndicale sans mettre en veilleuse un aspect tout à fait fondamental de sa responsabilité propre.

Le problème que l'on définit sous le vocable de "stabilité des postes" remonte à un article de la convention expirée le 30 juin 1975. En vertu de cet article, le salarié n'était tenu en aucun cas d'accepter plus d'un poste parmi les quelque 130 postes que définissait la convention collective. Cet article s'appliquait autant aux infirmières qu'aux autres catégories de salariés du monde hospitalier. Seuls des cas fortuits ou de force majeure, ou encore les cas d'absence découlant de besoins impératifs et urgents dans un service déterminé, pouvaient justifier qu'un employé soit affecté à plus d'un poste. Encore là, la situation exceptionnelle ne pouvait se prolonger au-delà d'une période très brève.

Surtout dans les établissements de taille moyenne ou petite, cette disposition prit l'allure d'un véritable carcan. Entre un grand nombre de postes définis dans la convention, les chevauchements et les recouvrements de fonctions étaient multiples. Même là où, faute de travail suffisant, il eût été normal de confier certaines tâches à une même personne, la convention interdisait de le faire. Résultat : dans plusieurs établissements, on avait dix personnes pour accomplir un certain nombre de tâches, là où cinq ou six eussent amplement suffi. La convention ouvrait trop facilement la porte à des excédents de personnel, avec les conséquences qui en découlent au chapitre des coûts. Il n'est pas étonnant que, soumis à un tel régime, le Québec accuse un surplus coûteux de main-d'œuvre hospitalière par rapport aux autres provinces.

Soucieuse de se libérer du carcan que lui imposait l'ancienne convention, la partie patro-

nale tenta d'abord, au début de la ronde 1976 de négociations, d'obtenir une latitude totale en matière de fusion de postes. Dans une proposition déposée en février dernier à la table des syndicats affiliés à la CSN, elle demandait carrément que là où il n'y a pas suffisamment de travail pour constituer une journée ou une semaine normale de travail, un salarié puisse "être tenu d'accepter plus d'un poste".

Comme il fallait s'y attendre, la partie syndicale s'opposa vigoureusement à cette proposition qui eut représenté un net recul à ses yeux. Elle insista plutôt pour qu'aucun poste ne puisse être aboli, modifié ou aboli "à moins d'entente avec le syndicat".

Ce n'est qu'au bout de six mois d'épuisants pourparlers qu'en vint finalement à un compromis que les deux parties devaient qualifier de satisfaisant. En vertu de ce compromis, le salarié conserve le droit suivant lequel il n'est pas tenu d'accepter plus d'un poste. Cependant, lorsque des vacances se produisent, l'employeur obtient le droit de fusionner certains postes, avec l'accord préalable du syndicat, "lequel ne peut refuser sans motif valable". Il faut naturellement que les postes fusionnés soient "compatibles et de même ordre; il faut aussi que les tâches comprises sous les postes fusionnés puissent "être accomplies sans surcharge de travail par un seul salarié". Le droit à une mobilité accrue dans l'affectation des ressources d'un établissement est néanmoins acquis par l'employeur, du moins en principe. Le syndicat obtient en retour la garantie que toute fusion devra passer par son acquiescement préalable, et à défaut d'entente à ce niveau, par l'arbitrage.

Tous les syndicats affiliés au Cartel des Organismes professionnels de la Santé, à la Fédération des Affaires sociales (CSN) et à la FTQ ont donné leur consentement à cet article du règlement intervenu entre le Front commun et le gouvernement en juin dernier. Seule la Fédération des Infirmières et Infirmiers du Québec s'y oppose résolument depuis un mois. On est en droit de se demander : la FTQ a-t-elle raison ?

En toute justice pour les quelque 5.500 infirmières affiliées à la FTQ, il faut éviter de penser qu'elles auraient décidé pour des motifs entièrement futiles de faire une grève d'un mois. Selon des arguments que l'auteur de ces lignes a entendus énoncer en toute sincérité par des infirmières, celles-ci craignent que, pressés par le gouvernement de faire des économies sur le dos des malades, les hôpitaux ne veuillent multiplier les fusions de postes arbitraires et antinomiques. L'infirmière affectée à la salle d'opérations ne veut pas être envoyée de force dans la pouponnière; celle qui se spécialise dans les soins psychiatriques ne veut pas davantage entendre parler d'une double affectation qui l'obligerait à s'occuper en même temps de maternité.

Ces motifs témoignent d'un souci de préserver la qualité des soins. Il faut les respecter. Si

on lit par contre le texte des dispositions acceptées par les autres syndicats, il y a lieu de se demander si les infirmières en grève les ont vraiment bien compris. Deux exemples permettront d'éclaircir ce point :

a) en ce qui touche les fusions de postes, celles-ci ne peuvent intervenir que moyennant accord du syndicat au plan local et, à défaut d'accord, par voie d'arbitrage. En outre, elles ne peuvent être faites que par le moyen de l'affichage, c'est-à-dire dans les cas où il y a des postes à combler : cela veut dire qu'aucune salariée actuelle ne serait affectée sauf si elle décide de briguer un poste affiché;

b) en ce qui touche les déplacements susceptibles d'entraîner l'affectation d'une salariée à un autre service ou poste que le sien propre, ils ne peuvent, selon l'entente conclue avec les autres syndicats, intervenir que dans des cas de force majeure ou des cas fortuits, et ne doivent être faits que pour une durée limitée.

Où sont dans les dispositions acceptées par les autres syndicats les hérésies qui justifieraient la FTQ de prolonger indéfiniment la grève? On les cherche en vain. A la rigueur, la partie patronale pourrait probablement offrir ici et là des garanties supplémentaires qui ne contrediraient point l'essentiel des ententes déjà intervenues. On voit mal cependant au nom de quel principe ou intérêt supérieur elle devrait renoncer à exercer avec un peu plus de latitude ses fonctions "de direction, de gestion et d'administration" des établissements hospitaliers.

Il fut un temps où il était fashionable pour les employeurs qui se voulaient progressistes — surtout s'ils évoluaient dans le secteur public — de multiplier en matière normative les concessions qui à première vue n'entraîneraient pas de déboursés additionnels et qui témoignaient d'une ouverture d'esprit dont on aimait se targuer. Là où les employeurs se montraient récalcitrants, leurs supérieurs politiques ou des médiateurs bienveillants faisaient souvent le reste du chemin.

L'expérience a cependant démontré que l'on était parfois allé trop loin dans la voie des arrangements soi-disant libéraux. Il n'y avait rien de renversant à ce que l'on commette certaines erreurs. Il ne devrait non plus y avoir rien de renversant à ce qu'on tente de les corriger là où une saine gestion des fonds publics l'exige.

À un stade antérieur de son histoire, alors qu'il lui fallait conquérir droit de cité dans la société industrielle, le mouvement syndical refusait à juste titre tout rajustement des droits acquis qui eût pu ressembler à un recul. Mais dans le monde changeant et infiniment plus complexe où nous vivons désormais, l'invoquant rigide du principe des droits acquis devient de plus en plus difficile à justifier. Elle tient beaucoup plus dans certains cas du corporatisme que du syndicalisme.

Claude RYAN

### Le bilinguisme dans les airs

## Les sous-développés ne sont pas ceux que l'on pense

par C. BOUVIER-MULLER

L'auteur de cette lettre ouverte au Devoir est président de la section Française de l'Association internationale des Navigants de langue française.

Monsieur le directeur,

Vos articles publiés à propos de la crise linguistique dans l'aviation civile canadienne ont tous retenu notre attention.

Principalement ceux où vous rapportez les propos du Commandant R.E. Hadfield, ancien chef pilote Air-Canada, et celui signé par Monsieur Marcel Thérien de Trois-Rivières. Certes, nous considérons que le problème concerne au premier chef les Canadiens eux-mêmes, mais nous nous trouvons mis en cause et, en qualité de Navigants multilingues, nous ne pouvons laisser passer sans les rectifier certaines assertions erronées.

Tout d'abord, nous considérons que les pilotes de ligne qui se contentent d'une seule langue sont moins qualifiés que nous ne le sommes nous-mêmes et nous ne pensons pas que la sous-qualification soit un idéal à rechercher.

Nous voulons compléter les informations que donne Monsieur Thérien. Il doit avoir oublié qu'il y a une vingtaine d'années l'O.A.C.I. a adopté non pas une, mais trois langues internationales : anglais certes, mais aussi français et espagnol et que, depuis, on y a ajouté le russe.

Par égard pour nos amis anglo-saxons, et compte-tenu de leur sous-qualification linguistique, les services de contrôle du monde entier sont à même d'utiliser l'anglais, mais cette langue ne possède aucune vertu particulière qui en fasse un outil plus sûr qu'un autre.

Nous qui sommes multilingues sommes aussi à l'aise dans un contrôle bilingue (ou trilingue) que dans un contrôle unilingue.

D'ailleurs, le Ministre Fédéral canadien, Monsieur Lang, s'est déclaré très impressionné par ce qu'il a vu à Roissy. Il en aurait été de même à Genève, Madrid ou Bruxelles.

Monsieur Thérien se trompe s'il croit qu'à Paris tous les pilotes atterrissent en anglais. En fait, seuls les non-francophones utilisent l'anglais, et la proportion est de 40 anglophones pour 60 francophones, sans aucun problème connu.

Quant au Commandant R.E. Hadfield

"Le Devoir" du 16 juin, ancien chef pilote d'Air Canada, nous devons lui dire que les choses ont bien changé depuis qu'il a pris sa retraite.

Il en est resté au temps où le contrôle radar en était à ses débuts et où les équipages de 6 ou 7 membres conduisaient des avions relativement lents.

Dans ce temps là, il était en effet possible de surveiller les communications radio pour détecter les erreurs.

Aujourd'hui, un équipage réduit à la limite du possible et aux charges de travail très lourdes n'est plus en mesure de se faire une idée claire et générale du trafic mouvant qui l'entoure.

Le service de contrôle est d'ailleurs né de l'impossibilité reconnue, pour les équipages, d'assurer eux-mêmes leur séparation en condition de vol aux instruments.

Cette impossibilité n'a fait que croître. En outre, le fonctionnement de l'espace aérien est tel qu'en tout état de cause un avion très proche (1.000 pieds de séparation verticale) peut être tout simplement ignoré parce qu'il communique sur une fréquence différente.

Cette disposition rend donc illusoire toute tentative d'un équipage pour contrôler le contrôle.

Peut-être le Commandant R.E. Hadfield l'ignorait-il, mais il devrait savoir que les pilotes anglophones qui combattent le bilinguisme au Québec s'en accommodent depuis trente ans lorsqu'ils viennent à Paris, à Genève, Rome, Madrid, Athènes, etc.

Les pays qui permettent l'usage de plusieurs langues ne sont pas encore au deuxième rang, comme le croit R.E. Hadfield, et c'est pour éviter d'y être relégués que les Navigants francophones tiennent à ce que soit reconnu leur droit à l'usage professionnel de la langue française.

Nous pensons que les allusions suivant lesquelles les francophones feraient passer leurs convictions linguistiques avant la sécurité aérienne sont injurieuses pour notre conscience professionnelle.

Nous espérons donc que vous voudrez bien informer vos lecteurs de la teneur de notre lettre et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments très amicaux.

Paris, le 6 juillet 1976.

### lettres au DEVOIR

## Les cas dont ne parlent pas les porte-parole du patronat

M. Ghislain Dufour, vice-président, Conseil du patronat du Québec

Dans votre "analyse" parue dans LE DEVOIR du 14 juillet dernier, vous biez, à la faveur du patronat québécois, une série de chiffres qui traduisent mal la situation réelle des travailleurs du Québec.

Vous parlez avec aisance des jours-hommes perdus à la suite de grèves et de lock-out. Pourquoi n'avez-vous pas pris la peine de préciser exactement le nombre de lock-out, cette mesure dont le patronat se sert au Québec pour faciliter l'engagement de "scabs" laissant ainsi dans la rue pendant des mois des travailleurs qui se battent pour de meilleures conditions de travail?

C'est un chapitre, pourquoi ne pas parler de cas précis? Ce que vous avez bien évité de faire. Sico à Québec : 38 employés en grève, 40 "scabs" embauchés grâce à l'aide du Centre de main-d'œuvre du Canada. Ces "scabs" se voyaient menacer de se faire élire leur assurance-chômage s'ils n'acceptaient pas cette position de mercenaires. Ensuite vous vous dites désolé de voir autant de jours-hommes perdus à cause d'un conflit de travail? Si la boutique était fermée là-bas la grève ne durerait pas pendant des mois.

Trust général du Canada à Québec : 35 employés en lock-out depuis plus de quatre mois : aucune volonté du millionnaire patron de négocier avec des employés payés à peine au taux du salaire minimum. Véritable objet de ce lock-out : casser ce syndicat qui pourrait entraîner la formation d'autres syndicats dans les autres secteurs de cette entreprise de fiduciaire. Là aussi injection "facilement" obtenue par le patron empêchant le piquetage pour la raison que des bureaux dans l'édifice sont loués à des professionnels (judiciaire-gouvernement-police-patronat).

Trust général du Canada à Québec : 35 employés en lock-out depuis plus de quatre mois : aucune volonté du millionnaire patron de négocier avec des employés payés à peine au taux du salaire minimum. Véritable objet de ce lock-out : casser ce syndicat qui pourrait entraîner la formation d'autres syndicats dans les autres secteurs de cette entreprise de fiduciaire. Là aussi injection "facilement" obtenue par le patron empêchant le piquetage pour la raison que des bureaux dans l'édifice sont loués à des professionnels (judiciaire-gouvernement-police-patronat).

Trust général du Canada à Québec : 35 employés en lock-out depuis plus de quatre mois : aucune volonté du millionnaire patron de négocier avec des employés payés à peine au taux du salaire minimum. Véritable objet de ce lock-out : casser ce syndicat qui pourrait entraîner la formation d'autres syndicats dans les autres secteurs de cette entreprise de fiduciaire. Là aussi injection "facilement" obtenue par le patron empêchant le piquetage pour la raison que des bureaux dans l'édifice sont loués à des professionnels (judiciaire-gouvernement-police-patronat).

Trust général du Canada à Québec : 35 employés en lock-out depuis plus de quatre mois : aucune volonté du millionnaire patron de négocier avec des employés payés à peine au taux du salaire minimum. Véritable objet de ce lock-out : casser ce syndicat qui pourrait entraîner la formation d'autres syndicats dans les autres secteurs de cette entreprise de fiduciaire. Là aussi injection "facilement" obtenue par le patron empêchant le piquetage pour la raison que des bureaux dans l'édifice sont loués à des professionnels (judiciaire-gouvernement-police-patronat).

## NON à une cotisation spéciale !

Faisant suite à un article du bulletin "En Bref" paru le 30/6/76, concernant le prélèvement de \$0,75/sem. pour "venir en aide aux gens d'Arthabaska", nous voudrions contester cette cotisation de même que le cheminement suivi pour arriver à cette fin.

Lorsqu'il y a un vote quelconque, lors d'une assemblée générale, ne serait-il pas possible de l'inclure dans l'ordre du jour? A la dernière assemblée générale, si nous nous souvenons bien, il n'était pas fait mention de vote dans l'ordre du jour, mais plutôt de "Cotisations volontaires" pour les gens d'Arthabaska.

Les gens d'Arthabaska ont peut-être besoin d'argent; d'ailleurs tous ceux qui subissent les contrecoups d'une grève en ont besoin. Et pour nous qui venons d'en subir une de neuf (9) jours, sans compter les autres journées précédentes, pensez-vous qu'il est justifiable de prélever cette somme sur notre salaire? Nous ne croyons pas que le fait d'invoquer l'esprit de solidarité soit suffisamment convaincant pour laisser aller notre argent de cette façon. De plus, nos cotisations syndicales "régulières", où vont-elles? Une partie doit certainement aller au F.D.P. (Fonds de Défense Professionnelle) nous souspons? Alors pourquoi ne pas puiser dans ce fonds? Et même si ce dernier n'est pas suffisamment rempli, nous ne voyons pas du tout pourquoi nous vendrions encore une fois chercher des fonds dans notre salaire. Les cotisations syndicales actuelles sont déjà assez élevées et peut-être même un peu trop. Enfin, pouvez-

Uniroval à Montréal : accréditation obtenue depuis quatre ans. Le patron refuse catégoriquement de négocier. La grève persiste depuis deux ans. Je reprends ici votre écrit : "Au-delà des législations, tout le climat des relations de travail repose sur les attitudes plus fondamentales des parties tant patronales que syndicales, à l'égard de leurs relations réciproques, et c'est certes à ce niveau que des changements de mentalité s'imposent".

Certes si votre honnêteté intellectuelle refaisait surface, vous pourriez citer bien d'autres cas de mauvaise foi crasse de la part du patronat québécois. Ce patronat fait l'impossible pour empêcher l'organisation des travailleurs (colloque tenu au Reine-Elisabeth il y a quelques mois à l'intention des chefs d'entreprises sur la méthode à employer pour empêcher la mise sur pied de syndicats). Mais si jamais ils réussissent tout de même, le jeu est de les casser dès le départ en utilisant tous les trous existants dans le code du travail, et ce avec la complicité du ministère du Travail et du tribunal du travail.

Vous abordez la question des grèves dans le secteur public. Certainement que cette situation vous fait larmoyer car si les employés du secteur public obtiennent des conditions de travail satisfaisantes, le secteur privé devra emboîter le pas, le salaire minimum devra être majoré. Il y a de quoi crever le coeur du sous-emplové des patrons.

Vous la voulez réellement la solution pour éviter cette tragédie des jours-hommes perdus par les grèves et les lock-out? C'est le ministre Jean Cournoyer, alors au ministère du Travail, qui l'avait abordé à l'occasion du conflit de la United Aircraft. Que toute production soit interrompue dans une usine ou entreprise touchée par une grève ou un lock-out. Cette déclaration bien

sur, comme celle qu'il avait faite sur la formule Rand, servait avant tout à calmer les esprits à cette époque effervescente. Depuis, M. Cournoyer a été muté et le nouveau titulaire, Gérard Harvey, est resté muet sur ce point.

Je suis persuadé, connaissant votre bonne volonté, que vous n'avez jamais fait de lobbying pour empêcher l'élaboration d'une telle loi, car, nous le savons, tout ce que vous souhaitez, c'est le bonheur de tous les travailleurs québécois, pour autant bien sûr qu'il ne perturbe pas trop votre sérénité et votre portefeuille.

Des grèves et des lock-out de courte durée : fermeture pendant ces périodes des entreprises touchées.

Vous parlez de compétition des entreprises québécoises par rapport à celles de l'Ontario. Dites-vous alors que les travailleurs québécois ont également le droit d'exiger des conditions de travail et de salaire comparables à celles des travailleurs ontariens. Reprenez donc vos tableaux de statistiques à cet effet. Salaire horaire moyen, pour juin 1975, Ontario : \$5,13, Québec : \$4,49 (Source : Statistiques Canada). Il est vrai que, comme le dit votre complice Bourassa, le Québec a le salaire minimum le plus élevé au Canada. Cela prouve que le Québec est la terre par excellence du "cheap labour" canadien, à la grande joie d'organismes aussi avant-gardistes et progressistes que le Conseil du patronat du Québec dont votre personnalité, M. Dufour, reflète bien le dynamisme. Soyons compétitifs... sur le dos des travailleurs.

Yvan SINOTTE, vice-président Fédération nationale des communications (CSN)

Gatineau, le 14 juillet 1976.

Vous pouvez peut-être nous objecter que c'est l'Assemblée générale qui en a décidé ainsi, mais nous vous répondons que ce n'est certainement pas la majorité des syndicats de l'hôpital qui sont en accord avec cette décision.

En dernier lieu, question d'information, un vote semblable a-t-il été pris dans tous les autres hôpitaux et quels ont été les résultats? Tout ceci pour vous manifester notre mécontentement.

Louise DESCHAMPS bibliothécairienne, Hôpital Notre-Dame

Guyline LAVIGNE-BARBEAU bibliothécairienne, Hôpital Notre-Dame

P.S. : Nous avons tenté à l'intérieur de l'hôpital même, c'est-à-dire par le journal des syndicats de HND de faire passer cette lettre, mais en vain. En effet, le Syndicat des travailleurs de HND nous a refusé cette initiative voyant dans notre

lettre une entrave à l'unité des travailleurs. Le syndicat est-il aussi démocratique qu'il se le dit? Selon nous sûrement pas, car s'il l'était, nous ne serions pas vu refusé ce droit d'expression quand même il allait à l'encontre de leurs opinions.

Il est temps de démythifier les syndicats!

L.D. et G.L.B. Montréal, le 16 juillet 1976

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

## L'écart italien de M. Schmidt

par GEORGES VIGNY

On l'appelle communément, et avec sympathie, "Helmut la grande gueule", une sorte d'hommage à son franc-parler. Le fait est que pour tasser dans son coin l'"empereur Strauss", il en faut, et même plus. Plus, c'est-à-dire une pensée politique, agressive certes, mais aussi dans le ton.

Que veut dire être dans le ton dans le cas de Helmut Schmidt? C'est l'image des cercles concentriques qui l'expliquera : le premier cercle, interne, est la dimension communautaire européenne, le second cercle enveloppant est la dimension atlantique, tous deux se déplaçant sur ce fluide particulier qu'est l'électorat allemand. Il est du plus haut intérêt de noter que cette dimension atlantique, chez Helmut Schmidt, a ceci de particulier qu'elle suppose que "les Etats-Unis et le Canada sont coresponsables de la sécurité et de la coopération en Europe". De ceci, il sera certainement question entre M. Trudeau et son collègue allemand en visite à Ottawa et, plus particulièrement, de ce que concrètement suppose cette "coresponsabilité" dans le système de défense de l'OTAN.

### L'incident

C'est en fait, à la rencontre Trudeau-Schmidt, deux des participants du sommet occidental de Porto-Rico qui seront amenés à faire le point, et non plus seulement sur l'inflation, au lendemain de ce que l'on pourrait appeler l'écart italien du chancelier allemand.

Depuis plusieurs jours, des deux côtés de l'Atlantique, on ne parle plus que de l'"ingérence de Helmut Schmidt dans les affaires intérieures de l'Italie", de ce que certaine presse prend pour une pression allemande sur M. Andreotti, premier ministre italien désigné, pour lui éviter de succomber à la tentation de s'adopter des ministres. A défaut de se conformer, M. Andreotti, veut-on déduire des propos attribués à M. Schmidt, est

averti qu'il aura à faire son deuil de l'assistance de ses partenaires européens, ce qui laissera l'It

des idées

des événements

des hommes

La Cour suprême et la crise de l'inflation

# En matière de fédéralisme, la théorie de l'urgence est une théorie qui a, elle aussi, le bras long

Un auteur écrivait qu'il faudrait un jour analyser les grands litiges internationaux sur les pêcheries en se mettant dans la peau des poissons, de même qu'il faudrait voir les jugements constitutionnels sur le fédéralisme à travers les yeux du simple citoyen. Cette remarque nous rappelle que c'est sur la question de savoir qui peut prendre telle ou telle décision et non sur le contenu ou l'utilité de celle-ci que les juges se prononcent dans le domaine du fédéralisme. On ne saurait oublier en revanche combien sont importantes au maintien de l'équilibre fédéral la distribution des pouvoirs de décision entre l'autorité centrale et les provinces et l'interprétation qu'elle reçoit de la part des tribunaux.

En ce sens le jugement rendu la semaine dernière par la Cour suprême au sujet de la constitutionnalité de la loi fédérale contre l'inflation, même s'il ne nous apprend strictement rien sur l'inflation et la façon de la combattre, est d'une très grande importance pour l'orientation du fédéralisme canadien. D'autant qu'il concerne une des dispositions les plus vagues et éventuellement les plus englobantes de la constitution canadienne: la compétence fédérale pour légiférer en vue de "la paix, l'ordre et le bon gouvernement" du pays. Le fédéralisme est par définition un partage des responsabilités publiques entre une autorité centrale et des gouvernements régionaux ou provinciaux, partage inscrit dans le texte de la constitution. Or il arrive qu'au plan de la technique légale il n'est ni possible ni même souhaitable de préciser exhaustivement les champs d'activités assignés à l'un et aux autres du fait qu'on en oubliera inévitablement ou qu'il en surgira de nouveaux au rythme des années ou des événements; d'où l'intérêt d'une disposition portant en quelque sorte sur les restes, qui au Canada bénéficie au Parlement d'Ottawa. La Cour était donc en l'instance confrontée à la tâche de décider si les mesures anti-inflationnistes fédérales pouvaient trouver un fondement constitutionnel dans cette compétence d'Ottawa de légiférer pour "la paix, l'ordre et le bon gouvernement", qui fut dans le passé l'objet d'interprétations diverses et qui se situe au cœur des grandes thèses, centralisatrice et décentralisatrice, du fédéralisme canadien.

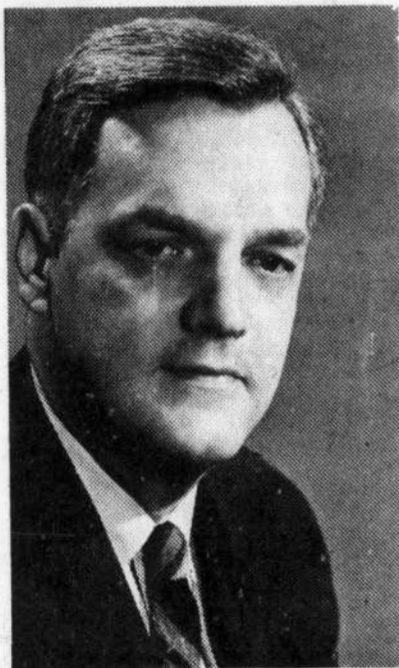
## Les grandes thèses en présence

Ce que l'on appelle bien souvent le pouvoir général du Parlement fédéral peut être l'objet de trois interprétations différentes, aux conséquences très importantes pour l'équilibre des pouvoirs au pays. On peut y voir en premier lieu un simple pouvoir de légiférer sur des matières non-énumérées, à raison de leur nouveauté ou pour quelque autre motif. Mais comme les compétences énumérées sont par ailleurs nombreuses et qu'elles ont bien souvent de nombreuses ramifications (par exemple la compétence des provinces sur le droit civil et les contrats à été étendue jusqu'à couvrir les prix en tant qu'éléments constitutifs des contrats et les relations ouvrières, en tant que reliées au contrat de travail), il s'ensuit que l'interprétation strictement "résiduelle" du pouvoir général ne peut trouver application que de façon assez exceptionnelle, au surplus sur des matières ayant une relative homogénéité et aisément détachables des domaines déjà octroyés à l'un ou l'autre ordre de gouvernement. Ce peut être le cas par exemple de la radiodiffusion, de l'aéronautique, de la région de la capitale nationale. Mais on peut difficilement concevoir que ce soit d'une mesure législative de contrôle général des prix et revenus sur la simple raison que celle-ci rentre trop bien dans des casiers déjà expressément assignés. On peut donc laisser de côté cette première interprétation pour la question qui nous occupe ici.

La deuxième interprétation du pouvoir général d'Ottawa est fort différente et toute centrée sur la notion d'urgence nationale. Elle repose sur l'idée, élaborée dans les décisions judiciaires les plus classiques, qu'en période de crise le Parlement fédéral devient autorisé à légiférer dans les champs provinciaux de compétence à condition qu'il le fasse sur une base temporaire. La théorie dite de l'urgence se ramène au fond à une suspension provisoire du partage des pouvoirs au bénéfice de l'autorité fédérale au cas de circonstances passagères et très exceptionnelles. Il est aisé, au moins à des fins d'analyse, de la distinguer de la troisième interprétation, que l'on présente sous le nom de théorie de l'intérêt ou des dimensions nationales et suivant laquelle un domaine législatif — par exemple les municipalités sur lesquelles les provinces ont compétence — peut à raison de l'évolution des choses et de l'ampleur des

problèmes qui s'y posent prendre si l'on peut dire un visage nouveau et donner naissance à une compétence fédérale — par exemple sur les affaires urbaines du pays — que seule une interprétation de la constitution axée sur le caractère national de la fin poursuivie peut parvenir à justifier. Prétendre que l'ampleur du problème en change la nature et en fait un problème nouveau relevant d'Ottawa en vertu de l'interprétation "résiduelle" évoquée précédemment se ramène à un pur exercice de casuistique dont l'artifice saute aux yeux.

Entre la théorie de l'urgence et la théorie des dimensions nationales il n'est pas difficile de discerner que la seconde est beaucoup plus favorable au pouvoir central. Le jugement de la Cour suprême a comme on le sait déclaré valides les mesures anti-inflationnistes fédérales mais ce fut en se fondant sur la théorie de l'urgence et il est essentiel de noter que pour cinq des neuf juges de la Cour (les quatre autres n'ayant pas estimé nécessaire de se prononcer sur ce point) la thèse des dimensions nationales fut jugée irrecevable non seulement en l'instance mais en elle-même et comme doctrine constitutionnelle. C'est un des aspects les plus importants du jugement rendu.



Le juge Jean Beetz

## Le rejet des "dimensions nationales"

Le rejet de la théorie des dimensions nationales tel que formulé par le juge Beetz, par ailleurs dissident mais ayant sur ce point l'appui de quatre autres juges, dont trois membres de la majorité, est à n'en pas douter la marque d'une certaine philosophie du fédéralisme et du style d'interprétation judiciaire à lui donner. A cet égard il est réconfortant de trouver sous la plume d'un juge du plus haut tribunal du pays des passages qui sont une réflexion véritable sur les conséquences d'un certain style d'interprétation judiciaire sur l'évolution du fédéralisme canadien au lieu de ces interminables ratiocinations et de ces laborieuses "collages" de décisions du Comité judiciaire du Conseil privé auxquels de nombreux jugements de la Cour nous avaient à ce jour habitués. L'argument du juge Beetz est au fond très simple: si l'on reconnaît à Ottawa le pouvoir de légiférer sur un problème à raison de sa gravité et de son impact sur l'ensemble du pays tout pourra éventuellement y passer, de la croissance économique aux relations ouvrières en passant par la protection de l'environnement, les problèmes urbains et quoi encore. L'inflation est pour lui un problème du même type, Ottawa peut le contraindre partiellement, grâce aux pouvoirs énumérés dont il dispose déjà (notamment la politique fiscale et monétaire, les contrôles des prix et revenus dans ses champs propres de compétence). Il ne peut le contraindre de front, comme il le fait maintenant, qu'en invoquant ses pouvoirs d'urgence, économique en l'occurrence.

Au lieu de cela, il est probable que les antipodes de celle du juge en chef Laskin. Mirabeau écrivit un jour que des jacobins ministres ne seraient pas des ministres jacobins. L'aphorisme — qui est évidemment à prendre ici au niveau de la survie nationale et non de leur contenu — se vérifie mal dans le présent cas tant il est vrai que les juges Beetz et Laskin semblent ici très fidèles à leurs écrits antérieurs. La chose est sans doute moins

claire dans le cas du juge en chef vu que, validant la loi en vertu de la doctrine de l'urgence, il n'estime pas nécessaire de se prononcer sur l'autre théorie. Mais il est d'éloquents silences, et ce n'est au reste même pas de silence qu'il s'agit puisque la majeure partie de son jugement est un essai de démêlage, laborieux mais subtil, de toute la jurisprudence antérieure sur le pouvoir général du Parlement au terme duquel l'impression se dégage que pour lui la gravité d'un problème et l'intervention fédérale qu'il peut fonctionnellement requérir sont d'importants indicateurs de la compétence d'Ottawa pour le faire même en dehors d'un contexte véritable de crise. Le juge en chef Marshall de la Cour suprême des États-Unis écrivait en 1819: "Si le but poursuivi est légitime, s'il est autorisé par la constitution, alors tous les moyens qui sont appropriés, clairement adaptés à la poursuite de cette fin, qui ne sont pas prohibés mais conformes à la lettre et à l'esprit de la constitution sont eux-mêmes constitutionnels". Le juge Laskin a beaucoup fréquenté le droit constitutionnel américain. Il est tenant au fond d'une interprétation souple et "réaliste" du partage des pouvoirs, qui fasse une place aux nécessités fonctionnelles, le tout sous la supervision d'un pouvoir judi-

fort relatif. Certes il est décentralisateur dans la mesure où l'on y rejette une théorie à tendance fortement centralisatrice au profit d'une autre qui l'est moins. L'inflation contemporaine, écrivait un économiste français, est un phénomène entré dans les mœurs et fait pour durer dans la mesure où elle "n'est pas tant le fait d'un excès de la demande globale sur la capacité de production que d'une tension permanente entre le revenu disponible et le statut social désiré dans une société ouverte" (R. Maury, La société d'inflation, 1973). J.K. Galbraith est aussi d'avis que pour les nations industrialisées l'inflation peut être une donnée permanente, appelant un contrôle permanent des prix et des salaires. Si les autorités fédérales se rangeaient un jour à ce point de vue les pouvoirs que le jugement de la semaine dernière leur a reconnus, parce qu'essentiellement temporaires, ne leur suffiraient pas et seule une approbation de la doctrine des dimensions nationales les aurait habilitées à mettre en oeuvre un tel programme. Mais on peut tenir que les modifications que cela impliquerait pour l'actuel partage des pouvoirs rendraient désirable que cela se fasse par voie d'amendement constitutionnel ou de concertation fédérale — provinciale plutôt que

moitié du temps écoulé depuis le premier conflit mondial.

Tout cela montre assez que la théorie de l'urgence a des conséquences importantes sur la structure constitutionnelle du pays et que ce n'est pas un instrument que les autorités fédérales ont eu une extrême réticence à employer. L'exigence fondamentale du fédéralisme est qu'au niveau des rapports entre l'autorité centrale et les provinces "chacun soit limité à sa sphère propre de compétences et soit, à l'intérieur de cette sphère, indépendant de l'autre" (K.C. Wheare). Un loi d'urgence affaiblit le principe fédéral. Écrivant à propos du fédéralisme australien après la deuxième guerre mondiale le professeur K.C. Wheare se demandait avec perplexité si ce régime pourrait survivre à une autre grave crise de ce genre. Même si survie il y a, ce peut être avec des altérations au niveau du partage des responsabilités, profondes et faites pour durer. Comme la vie d'un État moderne est de plus en plus faite d'une répétition de secousses et de crises, on mesure aisément l'impact d'une doctrine constitutionnelle comme celle de l'urgence sur la structure du pouvoir d'un pays comme celui-ci.

Ces données prennent une acuité singu-

l'inflation peut être efficacement combattue par des mesures temporaires; ce point de vue se reflète dans le texte de loi, adopté le 15 décembre 1975 (avec effet rétroactif au 14 octobre précédent) et qui vient à expiration le 31 décembre 1978. On notera toutefois que cette durée d'application peut être prolongée par motion des Communes, en sorte qu'en dépit de son caractère temporaire la loi peut s'appliquer pour une période indéterminée, qui peut être de 5 ans, 7 ans ou même davantage. Plus encore s'il le jugeait à propos le Parlement pourrait adopter une loi anti-inflation permanente qui, à l'image de la Loi sur les mesures de guerre, pourrait devenir d'application effective sur proclamation gouvernementale. En matière de fédéralisme la théorie de l'urgence est elle aussi une théorie qui a le bras long.

## Le contrôle judiciaire de l'urgence

Face à tout cela la question importante est bien entendu celle de savoir jusqu'à quel point les tribunaux en tant que gardiens de la constitution peuvent exercer un contrôle efficace et indépendant sur les prétentions du gouvernement fédéral à l'effet qu'une crise existe, qu'elle est imminente ou qu'elle dure toujours. La règle à ce sujet a été formulée de la façon la plus claire dans l'arrêt du Comité judiciaire sur les japonais-canadiens (1947). "S'il est évident que l'urgence ne s'est pas produite ou n'existe plus, il n'y a rien qui puisse justifier l'exercice ou le maintien des pouvoirs exceptionnels. La règle de droit relative à la répartition des compétences entre le Parlement du Canada et les législatures des provinces entre en jeu. Toutefois, il faut une preuve très claire que l'urgence n'est pas survenue ou qu'elle n'existe plus pour que le pouvoir judiciaire puisse, même s'il s'agit d'une question d'ultra vires, annuler la décision du Parlement du Canada portant que les mesures exceptionnelles étaient nécessaires ou doivent être maintenues." A notre avis une telle règle, qui fut énoncée par la Cour dans sa décision sur la crise de l'inflation, rend à toutes fins pratiques improuvables l'absence d'état de crise sauf dans les cas où Ottawa en alléguerait l'existence comme pur prétexte pour justifier de très évidents dérèglements législatifs. D'ailleurs il n'est point d'exemple d'une attaque contre une mesure fédérale d'urgence pour cause d'existence de celle-ci qui ait jamais réussi!

Le fardeau de la preuve qui se trouve ainsi mis sur les épaules de celui qui conteste l'existence de la crise est d'autant plus lourd que ce n'est qu'avec beaucoup de réticence que la Cour, conformément à la jurisprudence antérieure, accepte de prendre en considération les données de fait, économiques ou autres, visant à établir qu'une urgence existe ou n'existe pas. Le juge Laskin écrit, en rapport avec la crise de l'inflation, qu'un jugement économique n'est qu'un des éléments à prendre en considération et qu'il "ne peut pas déterminer la réponse". Qu'est-ce donc alors qui la déterminera? Si Ottawa allègue une crise inflationniste simplement appréhendée, ou comme en 1970 une insurrection appréhendée, on imagine aisément la situation du plaideur qui prétend que ce n'est pas le cas! Parce que d'appréciation subjective et parce que se prêtant mieux à ce titre à un jugement politique que proprement judiciaire, l'existence d'une crise, économique ou autre, est probablement une question qu'on ne

Voir page 2: Bras long

par  
FRANÇOIS CHEVRETTE et HERBERT MARX  
collaboration spéciale

■ La cour suprême du Canada a rendu le 12 juillet dernier un important jugement où elle conclut que la Loi Anti-inflation adoptée en décembre dernier par le Parlement fédéral est constitutionnelle. C'est par une majorité de 7 contre 2 que les membres du plus haut tribunal du pays ont conclu que la loi était valide au titre de la situation d'urgence que créait lors de son adoption le taux élevé de l'inflation. Cinq magistrats sur neuf ont toutefois considéré avec le juge Jean Beetz que, dans ce cas précis, le gouvernement ne pouvait s'appuyer sur la théorie des dimensions nationales ou de l'intérêt national pour justifier l'intervention législative du Parlement.

Dans ce texte rédigé spécialement pour Le Devoir, François Chevrette et Herbert Marx, professeurs de droit constitutionnel à l'Université de Montréal, examinent les implications pour l'avenir du fédéralisme canadien de cette récente décision de la Cour suprême. Ils font particulièrement ressortir les perceptions différentes que traduisent les explications rédigées par le juge en chef Laskin et le juge Beetz.

ciaire actif et consciencieux. Mais l'ennui est que dans un pays comme le Canada l'inspiration américaine doit avoir des limites et il suffira de rappeler ici que dans le fédéralisme des États-Unis le Congrès fédéral peut aujourd'hui à peu près tout faire et que le partage des pouvoirs institue des barrières qui ne sont en pratique opposables qu'aux États.

Une comparaison attentive des notes des juges Beetz et Laskin, en plus des oppositions au niveau du fond, nous révèle encore un certain paradoxe en regard de la méthode d'interprétation adoptée par chacun. En qualifiant la Loi contre l'inflation non pas sur un mode global mais en référence aux catégories traditionnelles de la constitution et de la jurisprudence, le premier se trouve à adopter une méthode analytique plus proche de la jurisprudence traditionnelle, celle du Comité judiciaire en particulier, que ne l'est la démarche fonctionnaliste que l'on peut découvrir en lisant entre les lignes du jugement du juge Laskin. Dès lors il est surprenant que ce soit le jugement de ce dernier qui, au lieu d'un exposé relativement concis et accessible de sa position, se présente comme un amoncellement d'extraits de la jurisprudence antérieure où les commentaires intercalés ont parfois l'air d'un tour de prestidigitateur. Dans une étude à juste titre remarquée de que Laskin s'est déjà fort réjoui de ce que la Cour suprême soit devenue le tribunal de dernière instance pour le Canada.

Les membres de cette Cour ont souvent l'air de l'oublier en faisant de leurs jugements des anthologies d'extraits du Comité judiciaire et en approuvant du bout des lèvres les critères élaborés par cette jurisprudence. Quand on lit le jugement d'un juge on est en droit de s'attendre à ce que ce soit lui qui parle, les longs récits des autres et surtout les longs textes de loi pouvant être avantageusement résumés ou insérés dans des notes de renvoi. Et le juge Laskin devrait au fond être le dernier à qui il soit nécessaire de suggérer cela. Le caractère décentralisateur du jugement rendu par la Cour est évidemment

par fiat judiciaire. D'ailleurs on verra tout de suite que les pouvoirs que le jugement reconnaît à Ottawa ne manquent pas de "dents".

## Urgence et fédéralisme

Comme on l'a mentionné au début, quand le Parlement fédéral légifère en vertu de ses pouvoirs d'urgence il peut adopter des mesures portant sur n'importe quelle matière, provinciale aussi bien que fédérale. Durant le deuxième conflit mondial le pays fut régi par des règlements du cabinet fédéral qui traitaient d'à peu près tout, très peu de pouvoirs étant laissés aux provinces. Ainsi entre bien d'autres exemples de domaines relevant normalement dans une large mesure des provinces on réglementa la mobilité de la main d'oeuvre (en vue d'éviter qu'en certaines industries les gens changent de travail), on institua le rationnement d'une large variété de produits (beurre, gazoline), on limita la production de certains autres (il n'y eut pas de modèles d'automobiles 1943-44 et 1945) de même qu'on établit le contrôle des loyers. Et il faut encore rappeler que le régime de l'urgence a prévalu au pays pour de longues périodes au vingtième siècle et qu'entre 1914 et 1976 le Canada y a été sujet durant approximativement 40% du temps. Pendant les deux conflits mondiaux et les périodes de rétablissement qui les ont suivis, pendant la guerre de Corée, la crise du F.L.Q. de 1970, la crise de l'énergie (par la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie venue effectivement à expiration sans avoir été effectivement utilisée) et la présente crise inflationniste les autorités fédérales se sont trouvées et se trouvent encore habilitées à légiférer dans des domaines qui normalement ne leur appartiennent pas. Si au cours de la crise économique des années 30, le Parlement fédéral avait adopté sa législation sur une base temporaire on peut présumer que le Comité judiciaire, au lieu de la déclarer invalide, l'aurait validée; le Canada aurait alors vécu en période d'urgence pour plus de la

lière en rapport avec un phénomène comme celui de l'inflation.

## Les crises indéfiniment extensibles

Comme les décisions des tribunaux à ce jour ne traitaient à toutes fins pratiques que d'urgences de type militaire, les juges ont unanimement décrété que la doctrine pouvait aussi englober des crises de nature économique, dont la présente crise inflationniste. Certes, on l'a bien vu en 1970, l'existence de bien des crises peut être d'appréciation assez subjective. L'inflation en est l'exemple par excellence. Posons que les économistes nous disent qu'un taux d'inflation de 15% est la marque d'une situation de crise. La crise sera-t-elle close quand le taux descendra à 8%? La Cour a clairement dit qu'au plan constitutionnel une crise pouvait être une crise réelle ou appréhendée; conformément à la jurisprudence antérieure elle a dit aussi que la notion de crise pouvait englober une série période postérieure de rétablissement, si nécessaire. Un taux d'inflation de 8% pourra-t-il être la marque d'une crise qui vient ou qui n'est pas encore terminée? Quand un taux d'inflation de 500%, comme en connut le Brésil il y a quelques années, tombe à 50% ou à 25%, est-on revenu à une situation économique normale? Un certain degré d'inflation est probablement une donnée permanente du système économique. Le taux normal avant les années 70 était d'environ 2 ou 3%. Sera-t-il maintenant de 5 ou de 8%?

Cela étant, une loi d'urgence en matière d'inflation peut être en application fort longtemps. Le juge Beetz eut raison de rejeter l'argument de l'Ontario voulant que la différence entre la théorie de l'urgence et celle des dimensions nationales n'en soit une que de terminologie. La différence existe et elle est essentielle en ce qu'une loi fondée sur la dernière peut être permanente alors qu'une loi fondée sur la première doit être temporaire. Mais cette différence n'est-elle pas illusoire en matière d'inflation? Il semblerait que la position du gouvernement fédéral soit que

TIRAGE LE  
**20 AOÛT**  
1<sup>er</sup> PRIX \$500,000

Si les 2 derniers chiffres de votre billet correspondent aux 2 chiffres du 13<sup>e</sup> numéro gagnant: \$100.<sup>00</sup>

**SUPER  
LOTO**



SETA VOYAGES

**Vols  
ÉCONAIR**

Prix:  
de  
**\$309 à \$369**

BILLETS AVION

toutes destinations  
dans le monde entier

Tél.: 861-3906

Permis no 50291

# Les Jeux de la XXIe Olympiade



Le cycliste Jocelyn Lovell de Toronto ne pouvait cacher sa déception à la fin du kilomètre contre la montre hier au stade olympique. Avec l'entraîneur canadien Barney Lycett, il tente d'expliquer son temps moyen qui lui valut une troisième place. (Téléphoto CP)

## Cyclisme: Grunke est trop rapide pour ses adversaires

L'Est-allemand Klaus-Jürgen Grunke a signé une performance qui a littéralement assommé ses adversaires dans le kilomètre contre la montre, hier au vélodrome. Titulaire du 1.000 mètres des championnats mondiaux disputés l'an dernier à Munich, Grunke a remporté la médaille d'or avec une priorité de plus d'une seconde et demie sur le Belge Michel Vaarten, médaille d'argent, et le Danois Niels Fredborg, médaille de bronze.

L'écart qui sépare Grunke de ses rivaux a signifié presque tout entendement puisque seulement quelques centièmes de secondes départagent la majorité des autres cyclistes.

"Une performance vraiment extraordinaire. Je ne croyais pas qu'un coureur puisse descendre sous les 66 secondes à Montréal," a confié le Canadien Jocelyn Lovell, qui s'est classé 13ème.

L'exploit de Grunke rappelle celui du Français Pierre Trentin qui, sur la piste ultra-rapide de Mexico, aux Jeux olympiques de 1968, avait établi le record du monde de 1:03.91 que personne n'a encore vraiment menacé.

La médaille d'argent de Vaarten a été une agréable surprise pour l'équipe Belge. On ne pouvait soupçonner avant la course que Vaarten allait rétrograder au troisième rang le Danois Fredborg, médaille

d'or au Jeux de Munich en 1972. Quant à Lovell, il s'est dit satisfait de sa course. Evidemment, il aurait préféré obtenir un meilleur classement devant son public. Il a toutefois rappelé que la majorité des engagés étaient d'un fort niveau et que la qualité des coureurs devait finalement expliquer son classement.

L'épreuve du kilomètre a été marquée par un incident qui a peut-être empêché le Soviétique Edward Rapp, champion du monde en 1974 à Montréal, de monter sur le podium.

En effet, les officiels ont refusé de reconnaître ce que Rapp croyait être un faux départ. Au lieu de s'élancer dès le coup de pistolet, le Soviétique a roulé quelques pieds avant de rebrousser chemin, jugeant qu'il était parti avant le signal. Or les officiels n'ont rien vu d'anormal et ils se sont vu dans l'obligation de disqualifier la Soviétique.

Le public a vivement réagi face à la décision des juges, et avec raison. Rapp a manifestement commis un faux départ, mais il a eu le tort de présumer de la décision, ou serait-ce de l'attention des juges.

Le Soviétique Vladimir Osorome a réalisé le meilleur temps des 15 qualifiés aux huitièmes de finale de la poursuite individuelle lors de la première journée hier, des épreuves sur piste des compétitions olympiques de cyclisme.

Médaille d'argent des derniers championnats du monde, il y a un an, Osokine a couvert les 4 km en 4 minutes 48.31 secondes. Il devance le champion du monde en titre, Thomas Huskake (RDA), de quelques centièmes de seconde.

Le Néerlandais Herman Ponsteen est également descendu sous les 4 minutes 50 secondes et il semble fort possible qu'un concurrent atteigne les 4:40 d'ici la fin de la compétition. Il y a quatre ans, aux J.O. de Munich, le Norvégien Knud Knudsen avait remporté la médaille d'or sur une piste semblable en 4:45.75. C'est toujours le meilleur temps réalisé sur 4 km au niveau de la mer.

27 coureurs ont participé à ce tour éliminatoire. La seule véritable surprise est l'élimination du Britannique Ian Hallam qui a craqué dans le dernier kilomètre. Il va pouvoir maintenant se consacrer totalement à la poursuite par équipes, épreuve dans laquelle la Grande-Bretagne peut viser la médaille d'or.

L'Allemand de l'Ouest Gregor Braun (19 ans), et l'Australien Gary Sutton (21 ans) ont fait une excellente impression en réalisant les 4e et 6e meilleurs temps.

## Shannon Smith donne au Canada une deuxième médaille de bronze

par François Lemenu

Shannon Smith, de Vancouver, a donné au Canada sa seconde médaille de bronze en terminant troisième dans la finale du 400m nage libre au cours de la troisième soirée de natation à la piscine olympique qui encore une fois a été marquée par la domination outragieuse des Américains et des Est-allemands, qui se sont partagés les trois titres mis au jeu.

Shannon Smith, une longiligne nageuse âgée de 14 ans seulement, a réalisé une très belle course en retranchant plus de deux secondes à son meilleur temps obtenu en matinée.

En l'absence de la recordwoman de la spécialité, l'Allemande de l'Est Barbara Krause, l'Américaine Shirley Balashoff était donnée largement favorite. C'était mésestimer la RDA. En effet, la brillante Petra Thumer, âgée de 15 ans, a dominé l'épreuve de bout en bout et s'est même payée la coquetterie d'arracher le record mondial à sa compatriote ou abaissant la marque par près de deux secondes. Même deuxième, Babashoff a néanmoins réalisé un merveilleux 400m en brisant elle aussi le record de Krause.

Cela dit, il est possible que les ondines américaines soient désormais atteintes d'un sérieux complexe d'infériorité face aux Allemandes de l'est, dont les ressources paraissent inépuisables. Seul le 800m nage libre semble encore accessible à Shirley Bahashoff. Mais comme les "wunderfrauen" ont déjà en caisse cinq médailles d'or, la perspective de les voir rafler les 14 titres olympiques est un rêve qui se confirme au fil des épreuves.

En revanche les nageurs des USA ont continué à glaner les médailles d'or et à abaisser les records mondiaux. Au 100m brasse, John Hencken a brisé son propre record du monde en devançant le Britannique David Wilkie, ex-recordman, et le surprenant Arvidas Yzonaitis de l'Union soviétique. L'arrivée inattendue de ce dernier a privé le Canadien Graham Smith d'une présence sur le podium.

Deuxième après les demi-finales, Smith semblait avoir les atouts nécessaires pour se faufiler dans la hiérarchie. C'est dommage qu'il n'y soit pas parvenu. Pas tellement pour le Canada, mais plutôt pour lui-même et surtout pour son père, qui, atteint d'un cancer généralisé, n'a que quelques semaines à vivre, peut-être même quelques jours.

Smith s'est entraîné comme un forçat depuis des mois dans le but d'offrir une dernière joie à son père. Volontaire, discipliné, il n'a rien négligé dans son entraî-

nement. Ces efforts n'auront pas, toutefois, été couronnés, et ce uniquement à cause du très haut niveau des engagés.

Graham Smith ne possédait en réalité aucune marge de manoeuvre. Il a raté la médaille de bronze par trois centièmes de seconde.

Tout va très vite en natation. D'une olympiade à l'autre les idoles se trouvent déboulonnées, surtout en demi-fond où les records d'hier apparaissent bien modestes. Qui se souvient de John Konrads? Eh bien, le champion olympique de Rome au 1.500 mètres aurait terminé en 17:19.6 à plus de deux cents mètres du vainqueur d'hier, l'Américain Brian Goddell.

Bobby Hackett, également des États-Unis, et l'Australien Steve Holland, aux ambitions utopiques aujourd'hui mais possibles demain, ont mérité les médailles d'argent et de bronze respectivement.

Depuis des semaines, les spécialistes espéraient être témoins d'un 1.500 mètres historique: la distance sous les 15 minutes. Les trois nageurs ont échoué, mais seulement après avoir offert une course passionnante et ouverte jusque dans les derniers 100 mètres.

Lancé dans une course folle par l'Américain Paul Hartloff qui fut rejoint par Hackett aux 300 mètres, Holland prit le commandement de l'épreuve aux 1.000 mètres, suivi de Hackett et Goddell à plus d'une seconde. Goddell se lança alors résolument à l'attaque et grignota petit à petit du terrain pour prendre la tête sous les hurlements du public aux 1.400 mètres.

Les trois hommes se trouvaient pratiquement à la même hauteur dans la dernière longueur du bassin, mais Goddell est parvenu malgré tout à se détacher et l'emporter en pulvérisant son record du monde en 15:02.40. Le 1.500 m n'a pas été nagé en moins de 15 minutes, mais il pourrait l'être avant la fin de l'année. C'est à suivre.

Avant la présentation des finales, Roger Pytelle, de la RDA, a enregistré le meilleur temps des demi-finales du 100 m papillon, alors que le Canadien Clay Evans terminait sixième.

Au 100 m dos chez les femmes, les Canadiennes Nancy Garapick et Wendy Hogg occupent les 2ème et 4ème places après les demi-finales, dominées par l'Est-allemande Ulrike Richter.

## Japon: un 5ème titre

L'équipe japonaise de gymnastique, bien que diminuée par les blessures, ayant les juges contre elle mais le Forum entier avec elle, a réussi à remonter l'équipe soviétique et à remporter pour la cinquième fois consécutive le classement par équipes.

L'Union soviétique semblait devoir conserver son avance lors des premiers exercices, lorsque la foule hua longuement les juges qui venaient manifestement de sous-taxer une extraordinaire performance du Japonais Kato aux anneaux. Le président de la Fédération internationale de gymnastique, se leva de son siège et alla "semencer" les juges,

très mécontent de leur travail.

Ce fut le tournant de la soirée: dès lors, les Soviétiques parurent gênés par l'hostilité de la foule, alors que les Japonais seraient dans la blessure de leur sixième gymnaste des réserves insoupçonnées d'énergie. Et ce fut le feu d'artifice à la barre fixe où le "maître" Tsukuhara couronnait avec un 9.90 un exercice exceptionnel. Le Japon s'imposait finalement avec un total de 576.85 devant l'URSS (576.45) et la RDA (564.65). La Hongrie suit en quatrième position, précédant dans l'ordre l'Allemagne de l'ouest, la Roumanie et les États-Unis.

## Pentathlon moderne



Le Soviétique Pavel Lednev est toujours en tête au pentathlon moderne après la troisième épreuve, le tir au pistolet, remportée hier par le tchécoslovaque Jiri Adam. Il mène avec 3.150 points devant le tchécoslovaque Jan Bartu et le Polonais Jamusz Pyciak-Peciak.

Par équipes, la Tchécoslovaquie demeure aussi en tête avec 8.745 points devant la Bulgarie 8.339 et la Hongrie 8.363. L'URSS ayant été disqualifiée après l'éviction de Boris Dnischenko, dont l'épée était truquée.

Le Danois Jorn Steffensen occupe la quatrième place, suivi de l'Italien Daniel Masala ex aequo avec l'Américain John Fitzgerald. Les concurrents canadiens sont beaucoup plus loin au classement: John Hawes de Montréal est 44ème, George Skene de Calgary 45ème et Jack Alexander de Sarnia 46ème.

Au classement par équipe, la Hongrie est quatrième devant la Finlande, la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, le Japon et les États-Unis. Le Canada occupe la treizième position.

## Yachting

La Grande-Bretagne a dominé les épreuves olympiques de yachting pour la deuxième journée d'affilée hier en ajoutant deux autres victoires. Par contre, les chances du Canada ont diminué davantage.

Le Britannique Reg White a remporté un 2e gain en Tornado, suivi de l'Allemand de l'Est Jörg Spengler et du Suisse Walter Steiner, comme la veille. Le Canadien Larry Woods, de Vinons, a pris la 11e place.

Le Britannique David Howlett, en Finn, a terminé avec une avance de sept secondes sur l'Allemand de l'Est Joben Schuman qui domine au classement général. Le Torontois Sandy Riley, qui avait triomphé la veille, a été disqualifié hier en raison d'un départ trop hâtif. Il demeurera toutefois en lice, car il peut toujours enlever le résultat de sa pire série au classement cumulatif.

L'Espagnol Jandro Abascal a causé la surprise de la journée en triomphant du favori britannique Rodney Pattison dans la classe Flying Dutchman. L'Allemand de l'Ouest Joeng Dieusch a fini 3e.

Pattison détient toujours le premier rang dans l'ensemble tandis que le Torontois Hans Fogh a pris le 6e rang hier et occupe le 5e rang dans l'ensemble.

## les médailles

### Haltérophilie

■ **Catégorie Plumes 60 kg**  
Or — Nikolai Kolesnikov (URSS) 285 kg (Record olympique).  
Argent — Georgi Todorov (Bulgarie) 280 kg.  
Bronze — Kas Nazumasa Hirai (Japon) 275 kg.  
Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste.  
Munich — Todorov (Bulgarie) 280 kg.  
Record olympique — Todorov (Bulgarie) 280 kg.  
Record mondial — Todorov (Bulgarie) 287.5 kg.

### Cyclisme

■ **Kilomètres contre la montre**  
Or — Klaus-Jürgen Grunke (RDA) 1:05.927  
Argent — Michel Vaarten (Belgique) 1:07.51  
Bronze — Niels Fredborg (Danemark) 1:07.61  
Meilleure performance canadienne — Jocelyn Lovell (13e rang) 1:08.85  
Munich — Fredborg (Danemark) 1:06.44 1:05.60  
Record olympique — Trentin (France) 1:03.91  
Record mondial — Trentin (France) 1:03.91

### Natation

■ **100m brasse hommes**  
Or — John Hencken (USA) 1:03.11 (Record du monde).  
Argent — David Wilkie (Grande-Bretagne) 1:03.43.  
Bronze — Arvidas Iuzoytis (URSS) 1:04.23.  
Meilleure performance canadienne — Graham Smith (4e rang) 1:04.26.  
Munich — Taguchi (Japon) 1:04.94.  
Record olympique — Taguchi (Japon) 1:04.94.  
Record mondial — Hencken (USA) 1:03.62.  
■ **1500 m nage libre hommes**  
Or — Brian Goodell (USA) 15:02.40  
Record mondial  
Argent — Bobby Hackett (USA) 15:03.91  
Bronze — Stephen Holland (Australie) 15:04.66  
Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste  
Munich — Burton (USA) 15:52.58  
Record olympique — Burton (USA) 15:52.58  
Record mondial — Goodell (USA) 15:06.66

■ **400 m nage libre femmes**  
Or — Petra Thumer (RDA) 4:09.89 (Record mondial)  
Argent — Shirley Babashoff (USA) 4:10.46  
Bronze — Shannon Smith (Canada) 4:14.60 (Record national)  
Munich — Gould (Australie) 4:19.04  
Record olympique — Gould (Australie) 4:19.04  
Record mondial — Barbara Krause (RDA) 4:11.69

### Plongeon

■ **Tremplin de trois mètres femmes**  
Or — Jennifer Chandler (USA) 506.19 points  
Argent — Christe Kohler (RDA) 469.41 points  
Bronze — C. Gynthiane Ingvalde (USA) 466.83 points  
Meilleure performance canadienne — Aucune finaliste  
Munich — King (USA) 450.03 points  
Record olympique — King (USA) 450.03

### Tir

Fosse olympique  
Or — Donald Halderman (USA) 190 points  
Argent — Armando Silva Marques (Portugal) 189 points (barrage 25)  
Bronze — Ubaldesco Baldi (Italie) 189 points (barrage 23)  
Meilleure performance canadienne — John Primrose (6e rang) 183 points  
Munich — Scalsone (Italie) 199 points  
Record olympique — Scalsone (Italie) 199 points  
Record mondial — Scalsone (Italie) 199 points

### Tableau comparatif

Tableau de médailles après 19 compétitions.

	Or	Arg.	Br.
États-Unis	7	6	3
Allemagne de l'Est	6	4	3
Union soviétique	4	0	2
All. de l'Ouest	1	1	0
Bulgarie	1	1	0
Pologne	0	3	0
Hongrie	0	1	0
Belgique	0	1	0
Roumanie	0	1	0
Grande-Bretagne	0	1	0
Danemark	0	0	2
Canada	0	0	2
Japon	0	0	2
Iran	0	0	1
Autriche	0	0	1
Pays-Bas	0	0	1
Italie	0	0	1
Australie	0	0	1

## Escrime



La finale du tournoi individuel de fleuret individuel a lieu aujourd'hui, et les six escrimeurs suivants se sont qualifiés hier: Vassili Stankovich et Alexandre Romanov, de Russie, Frederick Pietruska et Bernard Talvard, de France, G. Denko, d'Australie et F. Del Zotto, d'Italie.

Les quatre premiers sont les favoris, tandis que les deux derniers sont des outsiders.  
Le champion du monde en escrime, Christian Novl, a été éliminé de la compétition individuelle par le Bomankov, et il se retirera de la compétition après le tournoi de fleuret par équipe. Par contre, Bernard Talvard, 2e au championnat du monde en 1975, et Frédéric Pietruska, après repêchage, ont accédé à la finale du fleuret individuel au nombre des quatre favoris.

Noël a rendu hommage à Ecmankov, champion du monde en 1974, qui lui a barré la route en 10-7 en demi-finale.

Les fleuretistes polonais, auteurs d'un fabuleux titre individuel — titre individuel et par équipe — Munich, pourront — renouveler leur exploit.

## Lutte



Les Canadiens Mike Kawasaki, de Montréal, et Don Yeats, de Montréal, sont qualifiés, à l'issue de la première ronde de lutte-géco-romaine, aux épreuves olympiques. Kawasaki, un mi-mouche, a remporté sa première sortie par décision des arbitres sur le Mongol Javilitantegs, et Yeats, lui, n'a pas eu à se présenter.

Par contre, Howard Stupp, un poids plume de Laval qui avait très bien fait aux Jeux panaméricains, a été battu sur décision, par le Polonais Lipien. Un autre Canadien, John McPhedran, a été battu sur décision, chez les légers, par le Belge Van Lancker.

Par ailleurs, Pete Lee, un colosse américain de 155 kg, a causé une surprise de taille lors du premier tour de lutte géco-romaine dans les super-lourds en tombant l'ancien quadruple champion du monde, le Bulgare Alexandre Tomov, médaille d'argent à Munich. La journée fut particulièrement sombre pour la Bulgarie qui, avant la défaite de Tomov, avait perdu en catégorie 62 kg son autre espoir, Petar Korov, champion olympique à Mexico et Munich.

## Boxe

Certains boxeurs poursuivent décidément une carrière facile au tournoi olympique de Montréal.

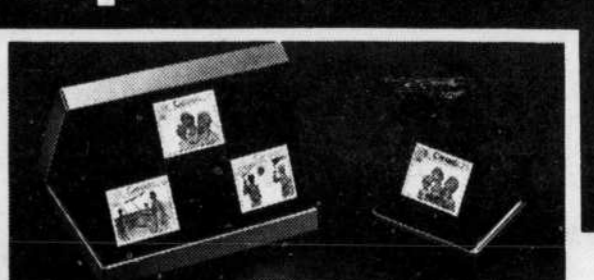
C'est notamment le cas au Cubain Ramon Buvalon, médaille d'or aux championnats panaméricains et l'un des favoris pour le titre olympique des mouches, et du Britannique, Charlie Magri, qui ont à leur actif deux victoires et aucun combat.

Le Canada a lui aussi enregistré deux victoires par défaut aux compétitions olympiques de boxe, le poids mouche Ian Clyde, de Montréal, et le poids plume Chris Ius, de Vancouver.

Clyde doit livrer son combat jeudi et Ius samedi.  
Le poids mi-mouche Sid McKnight, de Prince George, C.B., le poids moyen Bryan Gibson, de Montréal et le poids mi-lourd Roger Fortin, de Montréal, les trois premiers boxeurs du Canada aux Olympiques, ont tous été battus lundi par KO.

## Souvenirs olympiques du ministère des Postes

Un cadeau historique à compter de \$2



Les timbres en métal précieux de la cinquième série, à compter de \$12.50.  
Les timbres olympiques en métal précieux sont offerts à l'unité ou en ensembles de trois, en or pur à 24 carats, en argent à 0.999 de fin et en bronze vieilli. Ces splendides oeuvres d'art sont des reproductions sur métaux précieux des timbres olympiques illustrant les cérémonies des Jeux: la cérémonie du relais de la flamme, la cérémonie d'ouverture et la cérémonie de la victoire. Ces timbres olympiques en métal constituent de magnifiques souvenirs que vous conserverez précieusement pendant des années.

■ **L'affiche de timbres olympiques n° 2**  
Cette magnifique affiche, lithographiée en couleur et mesurant 24 po sur 36 po peut être encadrée. Elle récite la splendeur et l'apparat de la cérémonie du relais de la flamme, de la cérémonie d'ouverture et de la cérémonie de la victoire. Les 35 timbres émis par le ministère des Postes pour commémorer la XXIe Olympiade y sont aussi reproduits, grandeur réelle et en couleur.

■ **Affiche officielle des timbres olympiques gratuite**  
Avec chaque timbre en or ou chaque ensemble de la cinquième série de timbres olympiques en métal que vous achèterez, le ministère des Postes vous enverra gratuitement une affiche des timbres olympiques n° 2.

En vente maintenant à votre bureau de poste

# Les Jeux de la XXIe Olympiade



Abattu, John Primrose tient son fusil comme un guerrier en débâcle. Il n'a terminé qu'en septième position en fosse olympique, alors que tous les espoirs canadiens reposaient sur lui. (Téléphoto CP)

## Au tir Un Américain rompt le monopole allemand

Un Américain a rompu hier le monopole allemand dans les compétitions de tir: Donald Haldeman, 29 ans, a réussi une carte de 190 sur une possibilité de 200 à la fosse olympique. Il est champion des États-Unis, où il détient quatre records nationaux.

Un autre "coup de théâtre" a marqué cette journée de compétition à la carabine à l'Acadie: la bataille pour la médaille d'argent. L'Italien Ubaldesco Baldi et le Portugais Armando Silva Marques, ayant terminé à égalité avec 183, ont dû tirer 25 coups supplémentaires afin de se départager. Le Portugais a réussi une carte parfaite: 25 sur 25, et pris la médaille d'argent, alors que Baldi a dû se contenter de la médaille de bronze, avec 23 sur 25.

D'autre part, les espoirs canadiens dans ces compétitions ont pris un dur coup: John Primrose, d'Edmonton, a exécuté une décevante dernière ronde, 43 sur 50, alors qu'il avait besoin d'une marque parfaite, et terminé avec 183, pour une sixième place ex-aequo avec un Polonais. Avant la fatidique dernière ronde, Primrose occupait la quatrième place, quatre coups derrière le meneur, Haldeman.

La première et seule femme participant aux compétitions, la Canadienne Susan Natrass, de Hamilton, a terminé en 25e position, avec un total de 173. Elle avait,

un moment, occupé la cinquième place, durant la première ronde.

Primrose a tenté d'expliquer sa défaite: il a, notamment, dit qu'il ne se sentait pas prêt, que tout avait mal fonctionné du début à la fin. Il n'a cependant pas essayé de se défendre et a avoué qu'il manquait de préparation et de concentration.

Primrose, qui croyait pouvoir remporter la médaille d'argent, alors qu'il n'était qu'à deux coups de Marques, s'est presque complètement écroulé: il manquait tellement de concentration, qu'à un moment il est allé se plaindre à l'arbitre du bruit que faisait un de ses concurrents. Ce dernier, un Japonais, soufflait dans son fusil après chaque coup tiré, ce qui produisait le bruit d'un sifflet. Après conciliabule avec les officiels, il a accepté de cesser ce "tic" mais la concentration de Primrose ne s'est pas améliorée pour autant.

Le champion olympique de 1972 devra donc recommencer à s'entraîner avec peut-être plus de constance. Il reste que tout semblait, au début du tournoi, vouloir marcher pour lui. Pendant la semaine, après sa brillante première ronde, à l'issue de laquelle il était deuxième au classement, il a décidé de quitter le Village olympique au profit d'un hôtel de la ville.

## Nadia pourrait devenir dès jeudi la plus jeune championne olympique

Les amateurs de gymnastique ont une nouvelle coqueluche. Nadia Comaneci a supplanté Olga Korbut dans le cœur des 18.000 spectateurs qui s'entassent chaque jour sur les gradins du Forum.

La petite roumaine n'a qu'à s'approcher des barres asymétriques, de la poutre ou du cheval d'arçon et c'est du délire. Lundi soir, elle a par deux fois marqué dix points, la note maximum, ce qui ne s'était jamais vu. Même Olga Korbut, qui avait conquis Munich et les millions de téléspectateurs des Jeux de 1972 n'avait pas réussi de tels scores.

Autant Olga Korbut est faille et sujette aux contre-performances, autant Nadia paraît sûre d'elle. Tout semble lui réussir. Ses deux scores maximums ont permis à la Roumanie de décrocher la médaille d'argent par équipes derrière l'URSS.

Demain, lorsque les épreuves individuelles débiteront les six meilleures gymnastes dans chacune des disciplines lors des épreuves par équipes participeront à la phase finale. Nadia participera à toutes les disciplines alors qu'Olga ne s'alignera qu'aux barres asymétriques et à la poutre.

A Munich, la petite Soviétique, qui n'avait alors que dix-sept ans, avait fait découvrir et aimer la gymnastique à des millions de spectateurs. Elle a conservé sa popularité. Mais c'est Nadia qui laisse le public pantouf par la perfection du moindre de ses gestes.

Nadia Comaneci semble certaine de

l'emporter sur le plan individuel. Si ces prédictions s'avèrent exactes elle deviendra la plus jeune championne olympique de tous les temps. Elle n'a en effet

que quatorze ans. Lorsqu'il y a vingt ans, les Soviétiques ont fait découvrir la gymnastique féminine au reste du monde, celles qui la pratiquaient étaient "vieilles"

une vingtaine d'années en moyenne. Nadia aura cependant en face d'elle de redoutables rivales soviétiques dont Olga Korbut, Ludmila Touricheva, la championne olympique, et Maria Filatova, qui n'a que quinze ans et qui est encore plus petite qu'Olga.

Née le 12 novembre 1961 à Gheorgheni, à 300 kilomètres de Bucarest dans la province de Bacau, elle fut découverte alors qu'elle était âgée de 7 ans par le couple d'entraîneurs Marta et Bela Karoly au jardin d'enfants de la ville. Elle se mit aussitôt à l'entraînement.

Elle débuta en compétition en 1971, gagnant les difficiles Internationaux de Roumanie à 12 ans. Elle fit une entrée fracassante dans le concert mondial lors des championnats d'Europe à Skien en 1975 4 des 5 médailles d'or alors qu'elle avait juste l'âge requis par le règlement.

De petite taille, 1m53, 40 kg, élève de 9e au lycée sportif de Gheorgheni, la "coqueluche" du Forum de Montréal a sidéré par sa maturité, par l'extrême solidité de ses nerfs et par sa classe éblouissante à tous les exercices, mais surtout aux barres asymétriques où elle a obtenu le maximum unique de 20-20 et à la poutre sur laquelle elle évolue... comme sur la terre ferme.

Souriante, le regard pétillant sous une frange de cheveux bruns, Nadia Comaneci, en dehors de la gymnastique, aime particulièrement les randonnées à bicyclette et la lecture.

Déjà championne d'Europe la plus précocité de l'histoire de la gymnastique, elle est la plus jeune championne olympique. Le règne de Nadia a commencé, il risque de durer longtemps.

Olga Korbut et Nadia Comaneci se sont serrés la main lundi. A la suite de cette rencontre, Nadia a constaté: "Je pense que nous sommes amies".

Quand on lui demande, par l'intermédiaire d'un interprète, quelles sont ses intentions? Elle répond d'emblée: "J'aimerais me surpasser. Je voudrais faire mieux".

Que faut-il pour faire une bonne gymnaste?

Nadia n'hésite pas une seconde: "Beaucoup de courage, beaucoup de persévérance, beaucoup de travail et beaucoup de grâce..."



Produit type de la génération des "gymnastes poupées", la grande classe en plus, Nadia Comaneci vient de connaître la consécration à un âge où, il y a peu, les championnes débutaient seulement en compétition. (Téléphoto CP)

## Aviron

Les Soviétiques ne figureront pas en finale du "huit" dans les épreuves olympiques d'aviron. Pareil fait ne s'était pas produit depuis plus de dix ans que ce soit aux championnats d'Europe et du monde et aux Jeux olympiques.

Dans l'une des deux manches de cette spécialité, dont les deux premiers seulement accédaient à la finale l'URSS en seconde position derrière la R.F.A. à 500 mètres du but, ne put résister au rush final de l'impressionnante Nouvelle-Zélande qui s'adjugea finalement la première place aux dépens des Allemands de l'Ouest mais par un très mince écart (68 centèmes). Des cinq nations qui alignaient une formation complète à Montréal, l'URSS est avec les États-Unis le pays à avoir perdu l'une de ses équipes et — coïncidence — dans la même discipline.

En revanche, la R.D.A., la Tchécoslovaquie et la R.F.A. conservent leurs chances intactes ayant encore leurs huit bateaux en course.

Cette journée d'hier n'apportait aucune autre grosse surprise. La Pologne, la Belgique, l'Italie, sérieusement accroché par l'Argentine s'est qualifiée en 4 barré; la Hollande, la Grande-Bretagne et le Canada en deux sans barreur; Walter Lambertus (Roumanie), Pertti Karpinnen (Finlande), et Dietz (États-Unis) en skiff. Il en fut de même en deux barrés pour la Pologne, vice-championne du monde, des États-Unis et de la R.F.A. tout comme la Norvège, le Canada et la Roumanie en quatre sans barreur.

La R.D.A. a remporté sa série du 4 de couple devant les États-Unis (ces deux pays allant ainsi en finale) et dans l'autre manche la France qui figurait parmi les favoris, a dû céder subitement sur la fin, les deux places qualificatives revenant à la R.F.A. et à la Bulgarie.

Brian Dick, de St. Catharines, Ontario, Ian Gordon, de Burnaby, Colombie-Britannique, Philip Monkton, de London, Ontario, et Andrew van Ruyven, de St. Catharines, composaient les quatre sans barreur canadiens. Brian Love, de Toronto et Mike Neary, de Victoria, formaient le duo sans barreur.

## Hockey

La Hollande, grâce à une victoire de 2-0 contre la Malaisie hier, a augmenté ses chances de participer à la finale, en se hissant presque au niveau du meneur dans la poule A, l'Australie. Les Australiens, vainqueurs 3-0, lundi, du Canada, mènent en effet avec quatre points, cinq buts pour et aucun contre, alors que la Hollande à un but contre, mais le même nombre de points et de buts pour.

Par ailleurs, toujours hier, le Canada a triomphé de l'Argentine, 3-1, pour remporter ses deux premiers points au classement du groupe A, et consolider sa quatrième position, derrière l'Inde. La victoire canadienne n'était pas la première contre l'Argentine: au cours d'une compétition internationale l'année dernière, nos porte-couleurs en avaient eu raison mais elle s'était ensuite vengée, au cours de la finale des Panaméricains, par un score très serré.

Cette victoire qui survient après une défaite de 3 à 0 aux mains des Australiens lors du match initial dans le groupe A, rapproche les Canadiens de leur objectif, soit terminer tout au moins en huitième place. Pour ce faire, il suffirait de triompher de la Malaisie, une équipe que le Canada a d'ailleurs vaincue dans le passé.

Plus tard, dans l'après-midi, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande ont fait match nul, 1-1. C'était le deuxième verdict nul en deux compétitions pour chacune des deux participantes. Elles ont maintenant deux points chacune deux points au classement du groupe B, et leur écart points pour-points contre est un modèle d'égalitarisme, à l'instar de leur total de points: l'Espagne a trois buts pour et trois contre, et la Nouvelle-Zélande a deux-deux. Le Pakistan mène toujours dans le groupe B, avec trois points.

## aujourd'hui

### Aviron

À 10 h, repêchage masculin, au bassin de l'Île Notre-Dame.

### Basket-ball

À 11 h, Mexique-Australie, hommes, au centre Desmartheau.

À 14 h, Tchécoslovaquie-Italie, hommes, au même endroit.

À 16 h, Japon-Cuba, hommes, au même endroit.

À 19 h, Yougoslavie-États-Unis, hommes, au même endroit.

À 21 h, URSS-Canada, hommes, au même endroit.

### Boxe

De 13 h à 19 h, combats éliminatoires, à l'aréna Maurice-Richard.

### Cyclisme

À partir de 15 h: huitième-de-finale en poursuite individuelle.

— première série et repêchage de vitesse.

— quart-de-finale de la poursuite individuelle.

Au vélodrome.

### Escrime

De 8 h à 17 h, éliminatoires au sabre, hommes, à l'U. de M.

De 18 h à 21 h, poule finale au fleuret individuel, homme, au même endroit.

### Football

À 16 h, Mexique-Israël (groupe B), au stade olympique.

À 17 h, Guatemala-France (groupe B), à Sherbrooke.

À 18 h, Canada-Corée du Nord (groupe D), à Toronto.

### Gymnastique

De 16 h à 17 h 45, finale du concours individuel, femmes, au Forum.

De 20 h à 21 h 45, finale du concours individuel, hommes, au même endroit.

### Haltérophilie

De 14 h 30 à 19 h, catégorie des 67,5 kgs, à l'aréna Saint-Michel.

### Hockey

À 10 h, Pakistan-Allemagne de l'Ouest, (groupe B) au stade Molson.

À 12 h, Nouvelle-Zélande-Belgique (groupe B), au même endroit.

À 15 h, Inde-Australie (groupe A), au même endroit.

À 17 h, Malaisie-Argentine (groupe A), au même endroit.

### Lutte

De 10 h à 19 h, deuxième tour du tournoi de gréco-romaine, au centre Maisonneuve.

### Natation

À 9 h 30: éliminatoires du 100m papillon, femmes; demi-finale du 4 X 200m nage libre, hommes; finale du 211m brasse, femmes. À la piscine olympique.

À 19 h: demi-finale du 100m papillon, femmes; finale du 100m papillon, hommes; finale du 200m brasse, femmes; finale du 4 X 200m libre, hommes. Au même endroit.

### Pentathlon

Natation, à la piscine olympique. À 10 h 45.

### Plongeon

À 14 h et 19 h: six, puis cinq plongeurs du tremplin 3m, hommes.

### Tir

À 9 h, carabine petit-calibre, trois positions (120 coups) à l'Acadie.

### Volley-ball

À 13 h, Pologne-Cuba, hommes (groupe A), au centre Paul-Sauvé.

À 15 h, Pérou-Japon, femmes (groupe A), au même endroit.

À 19 h 30, Canada-Hongrie, femmes (groupe A), au même endroit.

À 21 h 30, Corée du Nord-Canada, hommes (groupe A), au même endroit.

### Yachting

À 11 h 20, troisième régata, à Kingstons.

## Ma journée radiolympique

Le mercredi 21 juillet

6 h 00 à 9 h 00 CBF Bonjour  
9 h 05 à 9 h 30 Présent (Édition québécoise)  
9 h 30 à 10 h 00 En attendant  
10 h 05 à 12 h 00 Les jeux en direct  
12 h 00 à 12 h 15 Le monde maintenant  
12 h 20 à 12 h 30 Carnet des arts  
12 h 30 à 13 h 00 Présent (édition nationale)  
13 h 05 à 17 h 00 Les jeux en direct  
17 h 00 à 18 h 00 Montréal-Express  
18 h 00 à 18 h 20 De tous les points du monde  
18 h 20 à 18 h 30 D'un soleil à l'autre  
18 h 30 à 23 h 00 Les jeux en direct  
23 h 00 à 23 h 30 Le monde ce soir  
23 h 30 à 24 h 00 Jazz et blues  
00 h 03 à 00 h 08 Pensées de la nuit  
00 h 08 à 6 h 00 Alliage

gymnastique: finale: concours multiple individuel (F), Touricheva (U.R.S.S.) Comaneci (Roumanie)

natation: finales: 100m papillon (H); 100m dos (F); 200m brasse (F); 4x200m relais nage libre (H)

gymnastique: finale: concours multiple individuel (H), Canada-Hongrie (F); volley-ball: éliminatoires: Canada-Hongrie (F); Corée-Canada (H); football: Canada-RDP Corée.

Une longueur d'avance...

CBF 600



# Les Jeux de la XXIe Olympiade



## 40% de billets inventés

Le retrait massif des pays africains des Jeux olympiques enlevé non seulement à quelque 400 athlètes l'occasion de se mesurer à d'autres mais également prive les spectateurs de compétitions de boxe, de hockey sur gazon et de football pour lesquelles ils ont déjà déboursé le prix de leurs places.

Au seul chapitre des matchs de hockey, les pertes se chiffrent à \$311,500 et le manque à gagner du personnel et des fonctionnaires, à \$1 million.

De nombreuses rencontres sportives ont été annulées et ceux qui avaient déjà acheté leurs billets doivent se présenter aux guichets des lieux de compétition concernés ou au bureau de la billetterie, 388 ouest, rue Saint-Jacques, pour toucher leur remboursement.

D'autre part, les autorités du Cojo ont fait savoir que près de 40% des 4,700,000 billets sont inventés. Aussi, il n'y aura pas de semi-finales aviron-femmes le 22 juillet à cause du faible nombre de participants.

## Peu de gadgets à Québec

Les citoyens de la région de Québec semblent peu portés à l'achat de cadeaux-souvenirs des Jeux olympiques de Montréal et les marchands seraient peu disposés à leur en offrir. En effet, l'éventail des objets offerts en vente est plutôt mince, si on le compare à ceux qui sont décrits dans le catalogue des cadeaux-souvenirs officiels du Comité organisateur (COJO). L'absence de course aux gadgets olympiques s'explique par une certaine indifférence des Québécois et des touristes séjournant dans les murs de la capitale, indifférence entretenue par la prudence des marchands eux-mêmes qui ne veulent apparemment pas miser trop sur une période qui ne dure que 15 jours. "Nos touristes préfèrent acheter de l'artisanat, explique l'un d'eux, ou un souvenir de Québec". Peut-on les blâmer? Les magasins et tabagies n'offrent donc que quelques souvenirs olympiques perdus dans l'avalanche de souvenirs de Québec.

## Barry Goldwater est honteux...

Le sénateur Barry Goldwater a déclaré que les États-Unis auraient dû se retirer des Jeux olympiques de Montréal pour protester contre l'attitude du Canada à l'égard de Taiwan. "Lorsqu'un pays allié et ami, le Canada, décide de reconnaître Pékin comme la seule capitale de la Chine et décrète que les Formosans ne peuvent participer en tant que représentant de la Chine, il introduit la politique dans un domaine qui ne lui appartient pas", a dit M. Goldwater. Le délégué républicain de l'Arizona s'est dit honteux que le comité olympique des États-Unis n'ait pas fait savoir aux Canadiens que les États-Unis n'autoriseraient pas ses athlètes à participer aux Jeux "si le pays hôte faisait preuve de discrimination envers un pays, quelle que soit sa cause".

## Nadia dérègle l'ordinateur

L'ordinateur des Jeux olympiques de Montréal ne peut pas "supporter" les performances parfaites de la jeune gymnaste roumaine Nadia Comaneci, qui a obtenu trois fiches de 10 pour ses exploits à la poutre et aux barres asymétriques, dimanche et lundi. Les officiels ont expliqué que l'ordinateur, qui traite toutes les statistiques des Jeux, n'avait pas été programmé pour indiquer une fiche parfaite parce que l'on croyait qu'une telle marque était impossible à atteindre. Après consultation avec les experts de la discipline, les techniciens avaient réglé l'ordinateur pour une performance maximale de 9,95. Nadia Comaneci est la première gymnaste à atteindre une telle marque dans l'histoire de la gymnastique olympique.

## Le NYT: pas la peine

Les Jeux olympiques, tels qu'ils sont organisés à présent, ne valent pas la peine d'être tenus, estime le "New York Times" de mardi dans un éditorial, à la suite du retrait des nations africaines des Jeux de Montréal. Le sport est maintenant utilisé comme moyen d'expression politique, ni plus ni moins qu'un vote aux Nations Unies ou qu'un discours d'un ministre des Affaires étrangères, dit encore le journal. Le quotidien new-yorkais ajoute que des réformes fondamentales des Jeux olympiques sont devenues inévitables. L'accent doit être mis sur l'effort personnel des athlètes et les drapeaux, hymnes nationaux et autres signes de nationalisme disparaissent complètement.

## Pas là pour les médailles...

Directeur de la jeunesse et des sports au Liban et chef de la délégation de son pays aux Jeux olympiques, le colonel Ghaleb Fahs est arrivé à Montréal il y a deux semaines, seul, sans savoir si le Liban parviendrait à mettre sur pied une sélection olympique. Il a réussi à rassembler treize concurrents, de jeunes sportifs, des étudiants de passage, des réfugiés: neuf athlètes, deux judokas et deux lutteurs, dont la plupart, pour ne pas dire tous, n'auraient jamais pu espérer prendre part aux Jeux. "Nous ne prétendons pas que nous sommes ici pour les médailles, explique le colonel. Nous sommes simplement ici pour le Liban. Pour que tout le monde le sache, la délégation libanaise s'est présentée au défilé d'ouverture avec une pancarte "Paix, Unité, Liberté". Chef de cette délégation où cohabitent chrétiens et musulmans, le colonel ajoute: "Nous voulions que tous les Libanais sachent que nous étions ici et pourquoi".

## La grande prêtresse d'Olympie espère être l'élue en 1980

La grande tragédienne grecque Maria Mouscholiou qui a présidé la cérémonie d'allumage de la flamme olympique le 13 juillet dernier, sous les yeux du monde entier, est arrivée hier à Montréal. L'invitée du Cojo durant toute la durée des jeux.



Maria Mouscholiou

Vêtue d'un long peplum drapé, de ton grège, le même qu'elle portait au cours de la cérémonie en Grèce elle a récité devant les journalistes le fameux poème "La Flamme d'Olympie" de l'écrivain et poète grec Takis Doxas.

"Ce fut un moment considérable dans ma vie, nous a-t-elle confié. Je n'avais pas le sentiment de jouer un rôle, comme au théâtre, mais de m'associer à la grande fête de la fraternité que vous vivez présentement." La "prêtresse d'Olympie" espère bien être encore choisie pour les Jeux de Moscou en 1980, car même si elle en est à sa sixième cérémonie d'allumage — Innsbruck deux fois, Grenoble, Mexico, Saporó — elle la considère comme un "geste toujours nouveau et un honneur très émouvant".

Dans la vie quotidienne, Maria est une actrice libre fort en demande dans son pays. "Je m'intéresse exclusivement au théâtre tragique et n'interprète que les rôles de ce répertoire."

Les oeuvres d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide n'ont donc pas de secrets pour Maria, non plus que celles de Shakespeare et de Lorca. "Une artiste ne doit pas se disperser, dit-elle, et le théâtre me suffit. Les autres moyens d'expression, comme le cinéma et la télévision, exigent

trop de temps perdu à faire des relations publiques."

Les parents de Maria ont bien essayé de la détourner de sa passion pour le théâtre, de peur qu'elle ne s'enlise dans une médiocrité frustrante pour un grand nombre de jeunes aspirants à cette vocation artistique. Ils la destinaient plutôt à la médecine mais ses professeurs d'art dramatique à Athènes avaient déjà reconnu chez elle des dons exceptionnels, ce qui eut pour effet de rassurer son père et sa mère.

Et depuis près de 18 ans, Maria Mouscholiou fait une brillante carrière en Grèce et est connue du monde entier comme la "grande prêtresse d'Olympie". "Je ne sais plus lequel des honneurs, celui de tragédienne ou de porteuse de la flamme, je préfère. Il me semble que les deux ne sont pas incompatibles et aspirent au même objectif de communion avec l'humanité toute entière."

## Vers des Jeux du tiers monde ?

La Chine Populaire, qui ne marque pas un empressément particulier à réintégrer le mouvement olympique, aurait l'intention de relancer les Jeux des forces montantes (Ganefo) qui, avec l'Afrique, deviendraient des Jeux de Tiers Monde, indiquée-t-on de bonne source à Montréal. Une seule édition des Jeux du GANEFO a pu avoir lieu jusqu'à maintenant: à Phnom-Penh, en 1966.

Les dirigeants de la Fédération omnisports de Chine (All China Sports Federation) reconnue par plus d'une douzaine de fédérations internationales, dont la FIFA est la dernière en date, pourraient en faire l'annonce lors

de l'assemblée de la Fédération des Jeux asiatiques qui aura lieu vendredi et samedi à Montréal. Pékin, qui a fait sa rentrée sur la scène sportive internationale aux Jeux asiatiques de Téhéran en 1974, en est membre à part entière à la place de Taiwan.

Au cours de cette assemblée, la Fédération asiatique confirmera d'autre part son intention de recommander à Israël "de bien vouloir ne pas participer pour des raisons de sécurité" aux prochains Jeux asiatiques qui, pour 1978, n'ont pas encore trouvé de site. Islamabad (Pakistan) s'est désisté, Tokio a refusé, mais Bangkok serait sur

les rangs pour les organiser une troisième fois.

Mais le président de la Fédération omnisports de Chine a nié à Montréal que son gouvernement tente d'organiser des Jeux olympiques parallèles (à ceux de Moscou) en 1980. C'est complètement faux, a dit Chao Cheng-Hung, en démentant la rumeur lancée par un correspondant du réseau ABC à Hong Kong et reprise largement à Montréal. La Chine, rappelle-t-on, cherche toujours à joindre le CIO, à la condition que ce dernier expulse Taiwan. Pékin maintient qu'il ne peut y avoir qu'une seule Chine, dont Taiwan est une province.

## Combinaisons interdites

Les responsables des compétitions olympiques de cyclisme ont interdit les combinaisons moulantes révolutionnaires que plusieurs équipes avaient l'intention d'utiliser dans les épreuves sur piste. Ces combinaisons, en matière synthétique, sont du même genre que celles utilisées par les patineurs de vitesse sur glace. Elles offrent une moins grande résistance au vent et couvrent les coureurs de la tête au pieds. Les responsables olympiques ont informé les directeurs des équipes que conformément aux règlements, les coureurs doivent simplement porter des culottes et un tricot aux couleurs de leur pays. Les Allemands de l'Ouest ont protesté en arguant que les officiels interprétaient les règlements de façon erronée mais leur protestation a été rejetée. Les équipes suisses et ouest-allemandes notamment avaient l'intention de porter ces combinaisons.

## De Pointe-Claire à la Grèce

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, un nageur du club de Pointe-Claire participe aux Jeux olympiques en tant que membre de l'équipe de natation de la Grèce. Arrivé au pays en 1965, George Carpouzis, âgé de 18 ans, détient en effet une double citoyenneté et retourne chaque été nager dans sa Grèce natale. A l'occasion des Jeux, il a choisi de représenter ce dernier pays parce que, a-t-il expliqué en riant, "c'est bien plus facile de se qualifier, nous ne sommes que deux nageurs sur l'équipe." Ainsi, Carpouzis se retrouve à compétitionner devant les siens, à Montréal, pour un autre pays et contre ses habituels coéquipiers. La Grèce n'ayant pas délégué d'entraîneur à Montréal, c'est un canadien, Tom Johnson, de Pointe-Claire, qui s'occupe de lui... par téléphone, car il n'a pas accès à la piscine olympique.

## Toronto y goûte aussi

Il n'y avait pas beaucoup de spectateurs pour le match de soccer Israël-Guatemala au stadium Varsity, de Toronto, mais les policiers étaient en force. Seulement 9,500 personnes ont assisté au match nul 0-0, mais les policiers étaient partout où l'on regardait, et même là où on ne regardait pas, rapporte une dépêche d'agence. Le chef de police a admis que les mesures de sécurité étaient les plus imposables à avoir jamais été mises en vigueur dans la ville-reine, mais il n'a pas voulu divulguer le nombre de représentants de l'ordre. Ils étaient partout, déguisés en touristes, cachés derrière ou dans les arbres, sur les toits adjacents. Partout, comme à Montréal. Aucun incident ne fut signalé.

## Barré collabore bénévolement

Un canoïste canadien, Denis Barré, qui a signé lundi la "chronique d'un athlète" sur la cérémonie d'ouverture des Jeux, dans Le Soleil, de Québec, risque la disqualification pour infraction à la règle sur l'amateurisme. La commission d'admission du Comité international olympique (CIO) a été saisie du dossier dans lequel se trouve un exemplaire du journal, qui annonce en première photo, avec photo de Barré: "Pour la durée des Jeux, Denis Barré, de Sainte-Foy, membre de l'équipe olympique canadienne, aura sa chronique quotidienne dans Le Soleil. Il nous parlera de sa discipline sportive, le canoë, des conditions de vie au Village olympique, de sa participation aux Jeux de Munich et de bien d'autres sujets." Il sera disqualifié et renvoyé du Village si l'enquête détermine qu'il a touché, touché ou touchera de l'argent, ce qui est interdit de façon explicite par les règlements olympiques. Dans son premier texte, Barré de son excitation et de son enervement au moment du défilé, tout simplement. Rien de bien excitant ni neuf dans ce petit papier!

Il semble d'ailleurs que l'incident sera vite classé, car le rédacteur en chef du journal, M. Claude Beauchamp, a émis un communiqué dans lequel il déclare que Barré est un collaborateur bénévole. Il espère que Barré pourra continuer de faire partie de la délégation canadienne et... de l'équipe de collaborateurs de son journal à Montréal.

# MEDECINE DE GUERRE A MONTREAL?

- la plupart des salles d'urgence fermées.
- la quasi totalité des cliniques externes inopérantes.
- des milliers de montréalais qui ne peuvent recevoir les soins auxquels ils ont droit.
- le non respect d'injonctions ordonnant le retour au travail dans 17 hôpitaux.

## POURQUOI?

**Les dirigeants de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIIQ), en plus de vouloir recueillir ce que 105,000 autres salariés syndiqués du réseau des affaires sociales ont obtenu en négociation directe, veulent — par un coup de force — des privilèges qui n'existent nulle part en Amérique du Nord, dans des emplois comparables.**

**HORAIRES DE TRAVAIL** — C'est ainsi, par exemple, qu'au chapitre des horaires de travail, les dirigeants de la FIIQ demandent une fin de semaine de congé à toutes les deux semaines.

Le CPNAS affirme que l'octroi généralisé, à toutes les infirmières, dans tous les hôpitaux, d'une fin de semaine de congé à toutes les deux semaines, pourrait avoir pour conséquences:

- 1- la diminution de la quantité et de la qualité des soins;
- 2- l'augmentation démesurée de la charge de travail des infirmières qui seraient en devoir;
- 3- la fermeture de plusieurs lits d'hôpitaux.

En effet, en raison de la pénurie cyclique d'infirmières, les employeurs ne pourraient recruter suffisamment de candidates à temps partiel pour mettre cette formule en application à l'année longue.

**LA POSITION DU CPNAS** — L'employeur accorde à l'infirmière le plus grand nombre de fins de semaine possible.

Toutefois, l'infirmière aura droit à au moins une fin de semaine de congé aux trois semaines.

**De plus**, toute infirmière appelée à travailler une deuxième fin de semaine consécutive, tout en ayant droit évidemment à deux jours de repos sur semaine, recevra un supplément de salaires de \$21.00.

**Cette formule est unique au Canada** et a été acceptée par la majorité des infirmières syndiquées du Québec.

## LA SITUATION À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

**Un examen des diverses conventions collectives d'infirmières à travers le Canada et notamment celles signées par 104 hôpitaux de l'Ontario, celles de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, démontrent que l'octroi d'une fin de semaine aux trois semaines et même aux quatre semaines est encore la règle courante.**

### Non aux demandes abusives

La FIIQ veut aussi que ses membres qui travaillent le soir ou la nuit reçoivent l'équivalent de cinq jours de salaire pour quatre journées de travail, au lieu de la prime usuelle versée dans de telles circonstances dans tous les hôpitaux du Canada.

Le CPNAS dit NON, car cette demande aurait pour effet d'ajouter une somme additionnelle qui représente près de 15%

du traitement annuel, donc un coût accru pour les soins de santé, sans en augmenter la qualité.

Ces infirmières sont déjà assurées d'une augmentation de salaires de 52%, dont 44% avec effet rétroactif au 1er juillet 1975, soit un salaire annuel moyen de \$13,835.00 depuis le 1er juillet 1976.

## Pourquoi la population continuerait-elle de faire les frais de cette lutte de prestige de la FIIQ?



Le Gouvernement du Québec

**Le Comité Patronal de Négociation du Secteur des Affaires Sociales (CPNAS)**



Roberto Santucho

### L'ERP est décapitée

BUENOS-AIRES (AFP) — L'Etat-major des forces armées argentines a confirmé la mort de Roberto Santucho, le chef de l'Armée révolutionnaire du peuple (ERP), dans un communiqué publié hier. La mort de son lieutenant, Enrique Gorriaran Merlo, n'a par contre pas été formellement établie. Santucho a été tué au cours d'un affrontement avec l'Armée. L'opération s'est déroulée lundi à Villa Martelli, dans la banlieue nord de la capitale. Sept guérilleros ont trouvé la mort au cours de l'affrontement avec les forces de l'ordre. Un capitaine de l'armée y aurait également péri.

### Plan US pour un déblocage rhodésien

## Les émeutes raciales s'étendent à Witbank

JOHANNESBOURG (AFP) — Douze bâtiments — dont le siège local de l'administration des affaires bantoues — ont été incendiés hier au cours d'émeutes provoquées par des écoliers noirs dans trois cités africaines de la ceinture de Witbank, le grand centre de charbonnages sud-africain situé à environ 120 kms à l'est de Johannesburg.

noire de près d'un million d'habitants à la lisière de Johannesburg — en de sanglants incidents qui s'entendent comme un feu de poudre à un autre faubourg africain, Alexandra, puis à une demi-douzaine de cités-satellites noires de Witwaterstrand et des environs de Pretoria, causant en moins de quatre jours plus de 170 morts et plus d'un millier de blessés.

un climat de frénésie croissante, vers les bâtiments administratifs de la banlieue noire de Witbank pour y mettre le feu, selon une méthode appliquée tout au long des émeutes du mois dernier dans le Witwaterstrand et qui a entraîné la destruction partielle par les flammes des universités noires du Zoulouland (dans le Natal) et de Turfloop (près de Pietersburg) ainsi qu'à Fort-Hare (Le Cap) il y a moins de 48 heures.

Alerté par ces rumeurs, le gouvernement de Pretoria avait maintenu la fermeture des écoles jusqu'à nouvel ordre et mis la police en état d'alerte dans les grands centres urbains du Transvaal.

aux dirigeants africains semble bien avoir été l'une des tâches essentielles de M. William Schaaf, secrétaire d'Etat-adjoint aux affaires africaines, au cours du voyage de deux semaines qu'il vient d'effectuer en Afrique noire.

## Liban: la bataille fait rage dans le Metn

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Alors qu'une certaine détente régnait à Beyrouth à l'annonce de la création d'une zone tampon, la bataille faisait rage dans le Metn (montagne libanaise) depuis lundi soir, selon les radios chrétiennes et progressistes.

lout de l'armée de libération palestinienne qui se trouve engagée dans la bataille autour de Hammana. Si cette participation était confirmée, elle témoignait de l'importance qu'attache le commandement palestinien à la défense de ses positions à Antoura-Mtein-Tarchiche, dont la perte aurait pour conséquence de priver de sa dernière base d'opérations dans la montagne chrétienne.

Par ailleurs, un accord aurait été conclu, hier en début d'après-midi, à Beyrouth, pour créer une zone de libre passage entre Beyrouth-ouest et Beyrouth-est. Aux termes de cet accord, le secteur du musée, situé sur la ligne de démarcation, sera désamplifié et placé sous le contrôle des "casques verts" de la force de paix interarabe au Liban, indiquant-on dans les milieux politiques.

démarcation, afin d'assurer la sécurité et le libre passage entre les deux régions de Beyrouth. Il prévoit également que toutes les parties faciliteront le pompage de l'eau et le rétablissement de l'électricité dans toutes les régions de Beyrouth. La capitale est privée d'eau et d'électricité depuis un mois.

Les Etats-Unis comptent pour cela sur le concours de l'Afrique du Sud et l'on parle de plus en plus à Washington et Johannesburg d'une prochaine rencontre entre MM. Henry Kissinger et John Vorster qui se sont vus une première fois les 23 et 24 juin dans la forêt bavaroise.

## "On ne peut édifier une société libérale et tolérante sur le marxisme" (Amalrik)

AMSTERDAM (par l'envoyé spécial de l'AFP, Vladimir Gedlaghine). — L'historien soviétique dissident, Andrei Amalrik, s'est déclaré "sceptique" à l'égard des projets de certains PC occidentaux de créer un modèle de société socialiste libérale.

général et je ne pense pas qu'il soit possible d'édifier, sur une base marxiste, une société libérale et tolérante. Aucun des systèmes marxistes, dans le monde, ne contient en lui d'éléments de libéralisme et de tolérance. Le marxisme — d'après ce que je sais de lui, car je ne suis pas un spécialiste — ne peut donner naissance à une société juste. Il ne peut qu'engendrer une société à compréhension mécanique de la justice, une société excluant la tolérance envers l'homme en tant qu'individu".

Evoquant l'expérience du "printemps de Prague", Amalrik a estimé, que "si elle avait pu se poursuivre normalement, sans intervention de l'étranger, elle aurait abouti progressivement à l'abandon pur et simple du marxisme".

d'un ouvrage sur le phénomène stalinien pour "adapter le marxisme aux conditions nouvelles issues de la deuxième révolution industrielle", mais il a ajouté: "Les facteurs extérieurs, économiques et techniques, ne déterminent pas tout à mes yeux. Il me semble que l'essentiel demeure dans le facteur humain, dans la psychologie de l'homme. Or, le marxisme l'ignore, précisément".

lieux dirigeants et celui des opposants. "Le nationalisme des dirigeants est négatif. Celui des opposants peut être qualifié de nationalisme "à visage humain", a-t-il souligné, en indiquant que les idées nationales russes, le slavophilisme, sont répandues "parmi l'intelligentsia artistique et littéraire (par opposition à l'intelligentsia scientifique et technique) qui cherche à vaincre le marxisme par le nationalisme".

"Seuls les événements de Pologne ont retardé la mise en application de ces mesures", a souligné M. Amalrik. "Actuellement, a-t-il poursuivi, les dirigeants essaient de "tâter" la population. On voit qu'ils ont peur d'événements semblables à ceux qui ont eu lieu en Pologne ou à ceux qui avaient eu lieu en Russie même, à Novotcherkask en 1962, à la suite, précisément, d'une hausse des prix. Aujourd'hui, ils ont peur et ils hésitent. Mais une fois qu'ils auront pris leur décision, rien — contrairement à ce qui s'est passé en Pologne — ne les fera reculer. Il s'agit pour eux d'un principe fondamental".

En conclusion, Andrei Amalrik a tenu à mettre l'accent sur le caractère "unique dans le genre" de l'opposition des intellectuels d'URSS: "Ce qui caractérise cette opposition, c'est son orientation fondamentale vers l'homme. Jusqu'à présent, toutes les oppositions, quelles qu'elles furent, partaient du principe qu'il fallait changer les conditions sociales et que l'homme suivrait et se transformerait de lui-même. Notre expérience tragique a montré qu'il n'en est rien. Si l'individu chez nous a changé, c'est dans le mauvais sens. Or, l'opposition actuelle en URSS à ceci de particulier, qu'elle a commencé par l'homme, par la création d'un climat moral. Et de ce point de vue, on peut dire qu'un grand résultat a déjà été obtenu, même si l'URSS n'est pas encore totalement visible".

Des le premier essai, vous saurez qu'il s'agit là de la meilleure façon, car la plus simple, de diminuer votre embonpoint et de vous redonner grâce et sveltesse. Cou, menton, bras, hanches, poitrine, mollets et chevilles reprendront bonne forme, par suite de la perte de poids excédentaire et des pousces superflues de graisse. Si vous ne retirez pas entière satisfaction au premier essai, retournez-nous la boîte vide, nous vous la rembourserons. Optez donc pour la méthode facile que plusieurs personnes ont déjà expérimentée avec succès. Voyez vous-même avec quelle rapidité les boursoffleuses disparaîtront et le regain de bien être qui en naîtra. Vous retrouverez votre apparence de jeunesse, votre entrain et votre vivacité.

**ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR**

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$4.00 ÉTATS-UNIS \$5.00

A ces tarifs, ajouter \$1.50 par chaque semaine supplémentaire

S'il-vous-plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9.

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste  par porteur  Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant ..... semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ ..... pour un abonnement vacances de ..... semaines.

J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ ..... pour un abonnement-vacances de ..... semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom: .....

Adresse actuelle: .....

Adresse de vacances: .....

Période du ..... au ..... inclusivement

**le bridge**

**Les méandres de l'impasse**

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud  
Vulnérables: Nord-Sud

♦ ♦ ♦ ♦

Nord	♦ D 97
	♦ D 10 8 4
	♦ A 9 5
	♦ A 6 4

Ouest Est

♦ 10 8 6 2	♦ ARV 4
♦ 3 2	♦ 6 5
♦ 7 4 3 2	♦ R 8 6
♦ D 5 2	♦ 10 8 7 3

Les enchères:

Nord	Est	Sud	Ouest
3♥	3♠	1♥	1♠
3♣	3♦	4♥	4♠
			fin

Entame: le 2 de pique par Ouest

Dans les jeux en couleurs comme dans les jeux en sans-atout il est toute une série de stratégies qu'il faut faire agir selon les cas. Il est su et connu que les joueurs avancés gagent sur la force de leurs mains à la limite extrême des valeurs qu'elles contiennent.

La donne ci-dessus est une de celles-là où un de ces bons joueurs sut découvrir comment seul un placement idéal des cartes lui donnerait son contrat. Les impasses sont des suicides dit-on, mais dans certains contrats ardues et difficiles de réalisation aucun autre moyen ne peut donner la réussite. Tout de même, étudions le comportement élevé et raisonné du grand joueur dans l'application de l'impasse qui magistralement a su arracher un contrat des mains des adversaires.

Nord et Est ayant passé Sud

**Régime Naran: la recette pour maigrir chez soi.**

Le régime Naran vous aidera à vous débarrasser de vos livres superflus de graisse, et ce sans que vous ayez à sortir de chez vous. Un tel régime est économique et aussi, facile à suivre. Rendez-vous d'abord à la pharmacie et demandez le régime amaigrissant Naran. Chaque emballage contient tous les détails, quant au mode d'emploi, il est clairement décrit sur l'étiquette. Vous n'avez qu'à verser la formule liquide dans un contenant d'une chopine, puis à ajouter du jus de pamplemousse jusqu'à la pleine contenance. Deux cuillères à soupe suffisent, deux fois par jour, selon vos besoins. Absorbent toutefois le supplément vitaminique inclus et tenez-vous en au régime alimentaire quotidien à faible teneur en calories.

En conclusion, Andrei Amalrik a tenu à mettre l'accent sur le caractère "unique dans le genre" de l'opposition des intellectuels d'URSS: "Ce qui caractérise cette opposition, c'est son orientation fondamentale vers l'homme. Jusqu'à présent, toutes les oppositions, quelles qu'elles furent, partaient du principe qu'il fallait changer les conditions sociales et que l'homme suivrait et se transformerait de lui-même. Notre expérience tragique a montré qu'il n'en est rien. Si l'individu chez nous a changé, c'est dans le mauvais sens. Or, l'opposition actuelle en URSS à ceci de particulier, qu'elle a commencé par l'homme, par la création d'un climat moral. Et de ce point de vue, on peut dire qu'un grand résultat a déjà été obtenu, même si l'URSS n'est pas encore totalement visible".

**Grévistes polonais sévèrement punis**

VARSOVIE (Reuter) — Sept Polonais qui avaient fait dérailler une locomotive Diesel pendant les manifestations du mois dernier contre l'augmentation des prix alimentaires, ont été condamnés hier à des peines allant de trois à cinq ans de prison.

Ils avaient interrompu le trafic ferroviaire pendant plusieurs heures sur une ligne internationale, a déclaré le juge de tribunal de district qui a rendu sa sentence dans la matinée après un procès de deux jours vendredi et samedi.

A Radom, au sud de Varsovie, six Polonais ont été condamnés lundi à des peines allant de quatre à dix ans de prison, pour violences et dégâts causés à des bâtiments publics.

**C'est le temps de faire installer les GOUTTIÈRES (HO-DO)**

Résidences - industries - institutions  
Tous matériaux  
Estimés gratuits  
MTI: 322-4160  
Québec: 872-9244

**PRIMEAU METAL INC.**

**en librairie**

Roger Taillibert Architecte  
Plus de cent photos, croquis, schémas. \$4.95

éditions hurtubise hmh  
380 ouest rue craig montreal

# Ford et Reagan à la chasse des "non-engagés"

WASHINGTON (AFP) — La "guerre psychologique" se poursuit entre les comités électoraux du président Ford et de M. Ronald Reagan, très occupés, à moins d'un mois de l'ouverture de la convention de Kansas City, à tenter de rallier à leur camp les derniers délégués républicains "non engagés".

Hier matin, un porte-parole du comité Ford, M. Jim Baker, a réuni une conférence de presse pour démentir les affirmations faites la veille par le directeur de la campagne de M. Reagan, M. John Sears au terme desquelles le concurrent "conservateur" du président, serait à présent assuré de l'emporter au premier tour de scrutin, avec une dizaine de voix de plus que la majorité requise de 1.130. "Il ne pouvait pas dire autre chose, et à sa place, j'en aurais fait autant", a expliqué M. Baker.

Celui-ci a prédit que le "chiffre magique" de 1.130 délégués serait franchi dans les tout prochains jours, et que M. Ford aurait en arrivant à Kansas City quelque 1.160 délégués.

Les derniers chiffres annoncés lundi par le comité Ford placent dans la "colonie" présidentielle 1.119 délégués, contre 1.021 à M. Reagan, 119 restant "non engagés". Dans cette course, toujours très serrée, à l'investiture, M. Baker a fait état avec satisfaction de la "conversion" de deux anciens délégués pro-Reagan de Virginie, et du ralliement de 14 ex "non engagés" de l'Etat de New York, de Virginie, du Delaware, de l'Illinois, et de Louisiane.

Le président du comité républicain d'un comté des environs de New York, présent à la conférence de presse, a indiqué qu'il avait été personnellement reçu hier par le président Ford, auquel il avait exposé les problèmes économiques de son district. Le porte-parole du comité électoral a pour sa part reconnu que certains délégués réclamaient des faveurs notamment des emplois payés au comité même, en échange de leur "conversion", mais que de telles requêtes, jugées illégales, n'étaient jamais transmises à la Maison-Blanche.

M. Ford, qui a reçu lundi à la Maison-Blanche la délégation républicaine du New Jersey, assez solidement dans son camp, envisage de se rendre au cours du week-end dans le Mississippi, où, sur 30 délégués, 25 penchent vers M. Reagan, 3 vers lui et 2 sont "non engagés". La délégation de Hawaï, qui doit décider également samedi de son choix, comporte 7 partisans du président, 1 favorable à Reagan et 11 "non engagés". En dépit des bulletins un peu prématurés et évidemment contradictoires, de victoire des deux camps, chaque délégué encore incertain est assiégré par les agents électoraux des candidats rivaux, quand il ne reçoit pas une invitation personnelle à la Maison-Blanche.

M. Ford, qui a reçu lundi à la Maison-Blanche la délégation républicaine du New Jersey, assez solidement dans son camp, envisage de se rendre au cours du week-end dans le Mississippi, où, sur 30 délégués, 25 penchent vers M. Reagan, 3 vers lui et 2 sont "non engagés". La délégation de Hawaï, qui doit décider également samedi de son choix, comporte 7 partisans du président, 1 favorable à Reagan et 11 "non engagés". En dépit des bulletins un peu prématurés et évidemment contradictoires, de victoire des deux camps, chaque délégué encore incertain est assiégré par les agents électoraux des candidats rivaux, quand il ne reçoit pas une invitation personnelle à la Maison-Blanche.

# Les Neuf acceptent le principe de la zone de 200 milles

BRUXELLES (Reuter) — Les ministres des Affaires étrangères de la Communauté ont donné en partie satisfaction à la Grande-Bretagne qui réclame l'extension des limites de pêche des Neuf à 200 milles, si des pays tiers en font autant.

Les ministres ont publié hier une déclaration d'intention réaffirmant le principe, adopté par le conseil européen la semaine dernière, de la création d'une telle zone. Mais ce texte ne précise pas comment ni quand cette extension entrera en vigueur. Les ministres se sont simplement engagés à prendre une décision sur les limites de pêche d'ici au premier octobre.

La France et l'Irlande ont réservé leur position sur la déclaration d'intention, mais on assure dans les milieux de la CEE que ces deux pays donneraient leur approbation dans quelques jours.

M. Roy Hattersley, ministre d'Etat au Foreign Office, s'est déclaré convaincu qu'un accord complet sur la création d'une zone de 200 milles interviendrait avant octobre. Autrement, a-t-il averti, la Grande-Bretagne et d'autres pays membres pourraient être forcés de proclamer unilatéralement cette limite des eaux de pêche pour préserver leurs réserves de poisson.

Il n'est pas question dans la déclaration d'intention d'une bande côtière que des pays, comme la Grande-Bretagne, voudraient réserver à l'usage exclusif de leurs pêcheurs nationaux. Ceci est considéré à part.

Les ministres n'ont pu se mettre d'accord sur un texte réglementant l'exploitation du plateau continental autour des côtes de la CEE. Des membres, notamment les Pays-Bas, voudraient que la réglementation s'applique également au plateau continental, alors que d'autres comme la Grande-Bretagne et l'Irlande sont d'avis différent.

Les Britanniques en particulier souhaitent conserver le pétrole de mer du Nord comme une ressource exclusivement nationale.

# Birmanie: Ne Win déjoue un complot

RANGOON (Reuter) — Le gouvernement birman a annoncé hier la découverte d'un complot qui, précise la radio nationale, s'appuyait sur le culte de la personnalité et visait à "détruire le système économique socialiste." Quatorze officiers, onze capitaines et trois commandants, ont été arrêtés le 2 juillet dernier et trois colonels font l'objet d'une enquête.

Selon la radio, les conjurés avaient pour chefs les capitaines Ohn Kyaw Myine, Win Thein et Tun Kyaw. Ils se proposaient d'assassiner le président Ne Win, le secrétaire du conseil d'Etat, U San Yu, et le chef des services de renseignements, le colonel Tin Un. Ils seront prochainement traduits devant un tribunal spécial. Il s'agit du premier complot visant à assassiner le président Ne Win, dont on fasse état à Rangoon depuis que le chef de l'Etat a pris le pouvoir en 1962.

Promu commandant-en-chef de l'armée birmane en 1949, un an après l'accession du pays à l'indépendance, Ne Win fut pendant dix-sept mois vice-premier ministre dans le gouvernement d'U Nu auquel il succéda comme premier ministre en 1968.

U Nu reprit le pouvoir lors des élections de 1960 et deux ans plus tard, Ne Win dirigeait un coup d'Etat, suspendait la constitution et interdisait tous les partis politiques à l'exception du parti du programme du parti socialiste. Le pays a été doté d'une nouvelle constitution et des élections ont été organisées en janvier 1974, mais les dirigeants militaires se sont maintenus au pouvoir.

# Solidarité au tiers monde

## OXFAM

# CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES DE BUREAUX**  
 VEENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX  
**STATIONNEMENT**  
 Canada Dactylographe Inc.,  
 7035 AVE. DU PARC  
**270-1141**

Brevets d'invention  
 MARQUES DE COMMERCE  
 Marion, Robic & Robic  
 ci-devant  
 Marion & Marion  
**2100, rue DRUMMOND**  
**Montréal 107 288-2152**

LISEZ  
 ET FAITES LIRE  
**LE DEVOIR**

**ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES**  
**844-3361**  
 • Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots  
 • Tout mot additionnel coûte 0.95 chacun  
 • L'heure de tombée est midi pour le lendemain

**ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR**  
 Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.  
 Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.  
 Toute erreur doit être soulignée immédiatement.  
 S.V.P. téléphoner à 844-3361.

**ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES**  
**844-3361**  
 • Chaque parution coûte \$4.25 le pouce  
 • L'heure de tombée est midi pour le lendemain  
 • Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

**APPARTEMENTS À VENDRE**

**Le raffinement westmountois est en pleine forme au Savoy**

Le Savoy est blotti dans un site résidentiel unique et fort commode de l'avenue Clarke bordée d'arbres, à l'angle de la rue Sherbrooke. À l'heure actuelle, vous avez le choix de suites de 4½, 5½ et 6½ pièces. Chacune de ces suites constitue un excellent placement en même temps qu'un palliatif à l'inflation.

Pour de plus amples renseignements touchant le Savoy air-climatisé, communiquez avec les conseillers en condominium du Trust Royal, au 932-1112. Ils guideront votre choix.

**Le Savoy**  
 Immeuble en copropriété  
 399, avenue Clarke  
 Westmount

**Trust Royal**  
 Conseillers en condominium:  
 Mmes Claudette Limoges  
 Louise Vocisano  
 Courtier 22-7-76

**AMEUBLEMENTS À VENDRE**  
 MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067, ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

**AUTOS À VENDRE**  
 VOLVO 74, Station, 27,000 milles. Michelin, informations après 6 p.m. à 326-7387. 2-8-76.

RENAULT 12, fin 1973, 38,000 milles, bonne condition, tél: 691-7105, après 6h p.m. 24-7-76

**APPARTEMENTS À LOUER**  
 SOUS-LOCATION, ILE DES SOEURS: 5½, garage, \$323. plus taxe d'eau. Libre le 1er août. Tél: 761-6672. 23-7-76

N.D.G. Sous-sol meublé, 1½ pièce, entrée privée. Chauffé, eau chaude, électricité: lessiveuse et sècheuse fournies. \$110. mois. Personne seule uniquement. Tél: résidence: 488-8493, bureau: 849-7347 22-7-76

SOUS-LOCATION ILE DES SOEURS, appartement 4½, 3e étage, poêle réfrigérateur, concierge, garage; chauffé, parfait état. Libre le 1er septembre. \$327. par mois. Tél: 767-2407. Dr Joly. 24-7-76

**CHALET À LOUER**  
 STE-AGATHE: Luxueux Bavaois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison, semaines, vacances-repos. 727-9841, ou 1-819-326-5836; 2-8-76

**CHALET À VENDRE**  
 MAURICIE, lac Trudel (St-Mathieu), entrée parc national, joli chalet, meublé à vendre, 6 pièces, garage. Magnifique terrain aménagé, site paisible. (819) 532-2161 ou (819) 378-3873 14-8-76

**COURS PRIVÉS**  
 COURS DE TENNIS, professeur diplômé, quelques places disponibles. 642-2479 26-7-76

**DIVERS**  
 TRADUCTION ANGLAIS FRANÇAIS. 738-6165. 26-7-76.

**STAGE D'EXPRESSION DRAMATIQUE**, expression corporelle, mime. Vie, mouvement, communication. Août 1976, renseignements et inscription à partir du 26 juillet à 277-9276. Claire Hemmequin. 22-7-76

**ÉQUITATION**  
 MANÈGE ST-MARC: Cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et cavaliers plus confirmés, durant tout l'été. Camp de jeunes: quelques places libres pour semaines: du 18 juillet, 25 juillet, 8 août, 15 août et 22 août. Pour renseignements: Tél.: Mme Marcella Messier: 584-3384. J.N.O.

**OFFRES D'EMPLOIS**  
**DACTYLO DEMANDÉE**  
 • Excellente connaissance du français écrit et parlé;  
 • Bonne connaissance de l'anglais;  
 • Intérêt pour le domaine linguistique;  
 • Expérience du dactylographe;  
 Conditions de travail très intéressantes.  
 Faire parvenir Curriculum vitae à:  
**DOSSIER 332**  
**Le Devoir**  
**C.P. 6033, Montréal** 23-7-76

**APPARTEMENTS À LOUER**  
 BUREAUX DE PRESTIGE POUR PROFESSIONNELS, "Ville d'Anjou"  
 Air climatisé, chauffage électrique, ascenseur, vaste stationnement, occupation immédiate.  
**351-3900**  
**7077 Beaubien est** 24-7-76

**FERMES À VENDRE**  
 CANTONS DE L'EST, St-Adrien, 150 arpents, dont 80 en culture, maison 7 pièces, bâtiments en bon état, beau paysage, \$28,000. Tél: 679-0644 24-7-76

CANTONS DE L'EST, St-Adrien, 150 arpents, dont 80 en culture, maison 7 pièces, bâtiments en bon état, beau paysage, \$28,000. Tél: 679-0644 24-7-76

PETITE FERME TRANQUILLE sur le bord de la Rivière Rouge, à 80 Milles de Montréal, 10 Milles du Mont-Tremblant; maison, grange, 36 acres montagneux. \$22,000. Renseignements: 271-3996. Le soir entre 7 p.m. et 11 p.m. 28-7-76

**LOGEMENTS À LOUER**  
 VAN-HORNE — DECELLES. 3½, sous-sol, chauffé, poêle, frigidaire, libre immédiatement. \$145. Tél: 342-4918, après 6 p.m. 27-7-76

**OUTREMONT**  
 Haut-Duplex, 6 pièces, 1½ salle de bain, tapis mur à mur, chauffage électrique non compris, frigidaire et cuisinière, garage. \$400. Tél: **279-6622** 23-7-76

**MAISONS À LOUER**  
 REFRIGÉRATEUR, congélateur, tapis mur à mur, poêle, sècheuse. Sous-sol fini. Prix: \$500. mois. Tél: 677-2754. 26-7-76.

**OFFRES D'EMPLOIS**  
 CHERCHE TRAVAIL GARDIENNE, aime les enfants, possède expérience, références. Christiane 255-8258 22-7-76

SECRETAIRE BILINGUE, 4 ans d'expérience, bonne dactylo, responsable de bureau pour Centre de Recherches Inter-Universitaires; salaire selon qualifications. Tél: 343-7020 22-7-76

**ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES OU ENCADRÉES**

**VOUS SEREZ TOUJOURS SATISFAIT DU SERVICE ET DU RÉSULTAT**

**844-3361**

Compétence: **Mme Turgeon**

**JEUNES PORTEURS DEMANDÉS**

pour faire la livraison du journal **LE DEVOIR**

à **Montréal et Banlieue**

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

**844-3361**

**ANNONCES CLASSÉES**

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**

**Fiducie du Québec le Trust des Caisies populaires**

**NOUVEAU BORDEAUX**  
 Bungalow détaché, 6 pièces, salle de jeux, 1½ salle de bain, garage niveau du sol. Beau terrain paysager, rue calme, occupation 1er septembre. Nombreux extras.  
 Exclutivité. Prix: \$55,000.  
**Denise Brisette**  
 486-3673 ou 735-6381  
 courtier en immeubles et prêts hypothécaires  
 22-7-76

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**

**BOUCHERVILLE: Occasion, cottage s/d, sous-sol fini, tapis mur à mur, cuisine et sous-sol, maison bien décorée, très propre. M.L.S. Laurent Cournoyer 655-9400 ou 336-3124. IMMEUBLES TRITON COURTIERS 22-7-76**

**OCASIONS D'AFFAIRES**

**SYSTEME DE FRANCHISES CYBEREL**  
 Cliniques de stress-thérapie • A travers tout le Québec (dès septembre) • très semblable à une clinique de chiropratique sur le plan des opérations • formation assurée (homme ou femme) 25 ans et plus; excellente santé; expérience ou/et formation en psychologie ou/et psychopédagogie ou/et travail social ou/et relations humaines ou/et médicale (para-médicale).  
 — Bon rendement sur inv.  
 — Revenu de 25 et plus l'an (à 3 jours de travail par semaine).  
 Ecrire:  
**Cyberel Inc.**  
**4160 St-Denis**  
**Montréal.** 22-7-76

**PERSONNEL**

**AMASO Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn/bs lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.**

**TAILLEURS**

**DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure. 361 rue Guizot. Tél: 866-2972 22-7-76**

**TRANSPORT**

**A BAS PRIX** accepterais petits déménagements, ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872. 1-8-76

**ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES**  
**844-3361**  
 • Chaque parution coûte \$4.25 le pouce  
 • L'heure de tombée est midi pour le lendemain  
 • Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**

**OUTREMONT EN HAUT**  
 LUXUEUX BUNGALOW, construction supérieure, offert pour la première fois. Situé dans un secteur privilégié, perdu dans un terrain de 17,000 pi.ca. très privé. Vie agréable et divertissante. 4 chambres, 3 salles de bain, garage pour 2 autos, grand patio. Si vous recherchez le luxe, appelez  
**Mrs E. Nolan**  
**737-1042 ou 735-1551**  
 22-7-76

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**

**ST-BASILE**  
 Cottage style canadien. 20 minutes du centre-ville. 8 pièces, salon avec foyer, grande cuisine, terrain 23,000 p.c.  
**Gilles Bergeron**  
 651-5300, 353-6785  
**MONTRÉAL TRUST** courtier  
 22-7-76

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**

**VARENNES: A qui la chance? Bungalow 7 pièces, 4 chambres à coucher, salle de séjour avec foyer et salle de jeux au sous-sol. Très belle propriété. M.L.S. Laurent Cournoyer, 655-9400, 336-3124. 22-7-76**

**BROSSARD, terrain 235,518 pi. ca. situé au bout des rues Nelligan, Navarre et Nogent. Zoné unifamilial. Prix 60 cents le pi. ca. Pierre Beaupré, 656-3966, 678-8060. Immeubles Triton Ltd., courtiers 22-7-76**

**CARTIERVILLE, site prestigieux, grand split level pierre et brique, fenêtres et revêtement extérieur en aluminium. 5 chambres à coucher, foyer au salon, cuisine moderne équipée, tapis mur à mur, sous-sol fini, joliment décoré, état impeccable. Faut voir: \$79,000. Tél.: 336-3583 24-7-76**

**Montréal Trust**

**ST-BRUNO: Secteur établi. Bungalow brique & pierre. 6 pièces, salon en contre-bas, salle à manger, sous-sol fini. Hypothèque 6½%. Exclutif. \$52,000. Camille Lacourrière 653-2496, 653-9970.**

**ST-BRUNO: Split tout brique. 3 immenses chambres, salon 19' x 19', salle familiale avec foyer 7 portes patio, aspirateur central, cuisine moderne. Construction impeccable. Garage double. Superbe terrain. Pres des commodités. \$85,000. Monique Béliveau-Petit 653-2496, 653-2639.**

**STE-JULIE: J'ai deux beaux bungalows. 3 chambres, salle à dîner, base de foyer, chauffage électrique. Prix entre \$38,800 et \$39,700. Vue de la montagne. Nicole Tanguay, 653-2496, 653-2568.**

**STE-JULIE (HAUT-BOIS): Cottage pierre 7 brique. 8 pièces, foyer donnant sur salon et salle à manger, cuisine-dînette pin nouveau. Magnifique salle de bain. Garage. Terrain 9.95 pi. ca. M.L.S. Camille Lacourrière, 653-2496, 653-9970.**

**STE-JULIE (HAUT-BOIS): Spacieux cottage brique 9 pièces, foyer, garage double. Terrain boisé. 10,625 p.c. Transfert. Occupation août-septembre. M.L.S. \$73,500. Camille Lacourrière 653-2496, 653-9970.**

**ST-OURS: 100,500 pi.ca. de terrain. Bungalow de cèdre, salon 15 x 20', solarium vitré, 3 chambres. Piscine chauffée, 16 x 32 en béton soufflé, 52 érables, nombreux pommiers et saules. Foyer B.O.Q. Mini domaine d'été pour acheteur chanceux. Faites une offre. Monique Béliveau-Petit 653-2496, 653-2639.**

**RÉGION MARIVILLE: A 15 minutes de Montréal. "Maison Canadienne pierre des champs" construction "1825", rénovation 1975. 2 loyers de pierre. Superbe terrain de 78,906 pi.ca. Taxes \$275. Hypothèque de \$45,000. Prix incroyable de \$51,000. Demandez Francine Enard 653-2496 ou 653-4937.**

courtier en immeuble 22-7-76

# Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

## les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**Horizontalement**

- Reproduisons exactement. — Le meilleur en son genre.
- Mot servant à désigner une personne, un animal ou une chose. — Science qui a pour objet la conservation ou le rétablissement de la santé.
- Qui contient du cuivre. — Eminence.
- Substance qui forme la plus grande partie des dents. — Consonnes jumelles. — Chemin de halage.
- Aussitôt que. — Courber en arc.
- Qui émet. — Au Moyen-Age, armée.
- Maman. — Orner de nielles.
- Manganèse. — Attacher avec un lacet. — Mèche de cheveux rebelle.
- Septième lettre grecque. — Place, pose. — Tellure.
- Fils du frère. — Arbre de Malaisie.
- Exactitude.
- Changer en mal. — Ils.

**3-Frapper d'un impôt. — Partie d'un cours d'eau vers laquelle le courant descend.**

**4-D'un verbe gai. — Pareil. — Orient.**

**5-Dignité d'émir. — Divertit.**

**6-Texte auquel on se rapporte. — Iridium.**

**7-Poème lyrique. — Tranquillité de l'esprit.**

**8-Orner de nervures. — Sans mélange.**

**9-Poète français, né à Lyon (v. 1501-v. 1560). — De bonne humeur.**

**10-Liste, catalogue. — Sainte.**

**11-Anneau de fer. — Un nombre. — Obtenu.**

**12-Qui a lieu tous les six mois.**

**Solution d'hier**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	L	A	U	D	E	O	T	A	G	E
2	A	O	R	T	I	T	E	O	R	A	L
3	L	O	C	I	E	M	E	L	E	R	A
4	E	V	A	L	U	A	B	L	E	E	N
5	P	E	N	E	P	O	I	R	E		
6	I	T	E	M	O	U	R	A	G	A	N
7	E	N	G	R	E	N	G	A	N	E	
8	D	E	R	N	I	E	R	I	E	R	A
9	M	O	T	E	U	L	E	O	N		
10	T	A	S	D	R	O	T				
11	R	I	S	S	O	L	E	R	O	N	S
12	L	I	L	E	S						

**Verticalement**

- Par hasard.
- Accidenté.

# La Cour d'appel accorde un nouveau procès à Muzard

par Clément Trudel

Majoritairement, la Cour d'appel accorde un nouveau procès à un ex-jockey, Roger Muzard, qu'un jury avait trouvé coupable de 1) conspiration pour enlèvement et extorsion; 2) et de possession de deux armes dans le but de commettre un acte criminel.

Il y avait dans cette affaire un coaccusé, Donald Guimond, auteur d'une "confession" qui, même si elle tendait à disculper Muzard, a pu empêcher le jury de faire bénéficier Muzard du bénéfice du doute, d'après les juges Bélanger et Lajoie.

Dissident, le juge Owen rejeterait l'appel de Muzard, tout en étant d'accord pour confirmer la déclaration de culpabilité contre Guimond. M. Owen trouve que le juge du procès a bien instruit le jury de la valeur à attacher au document signé par Guimond; il fonde sa dissidence sur le fait que la preuve (par le policier qui avait procédé à l'arrestation) établissait que Muzard se trouvait au volant d'une auto, assis sur un oreiller contenant les armes...

C'est étonnant que Guimond qui dit avoir été au volant de l'auto et non par Muzard, lors de son arrestation. Dans son opinion de 14 pages, le juge Bélanger cite notamment la cause de Guénette et Schirm contre la Reine, où le juge Brossard (au sujet de confessions signées par l'un et par l'autre accusé) estimait que malgré les instructions du juge, le jury pouvait difficilement faire fi du contenu des deux documents en se référant à la culpabilité et à la non-culpabilité de Guénette et de Schirm: "chacune des deux confessions était de nature à influencer le jury", disait le juge Brossard, accordant des procès séparés.

L'avocat de Muzard avait soulevé la question de procès séparés mais le tribunal aurait dû agir "proprio motu" au moment de l'admission de la confession de Guimond en preuve et accorder un procès séparé à Muzard, croit le juge Bélanger. L'affaire tourne autour d'indices signalés à son père par un bambin de Sainte-Julie: deux inconnus lui avaient demandé où se trouvait la Caisse populaire. Le père s'en ouvrit à un policier rencontré et le policier fila les visiteurs pour les arrêter à proximité de la Caisse populaire de l'endroit. L'agent de police dit avoir découvert les armes dans un oreiller placé face au volant, et dans l'auto se trou-

vaient des cagoules, des balles, câbles et instruments qui, d'après l'accusation, auraient servi à enlever la famille du géant dont on aurait ensuite réclamé une rançon.

Guimond et Muzard avaient tous deux témoigné à leur pro-

cess et le jury n'a pas cru Muzard qui affirmait ne pas être au volant de la présence de l'arsenal. Muzard n'aurait fait que rendre service à Guimond en le conduisant dans une région où Guimond avait l'intention de louer un camion.

Si Muzard obtient un nouveau procès, souligne le juge Bélanger, c'est qu'on ne saurait être certain que le verdict du jury eût été le même s'il n'y avait pas eu dans les pièces à conviction cette "confession" du coaccusé Guimond.

## Carrières et Professions



### CENTRE DE SERVICES SOCIAUX

Saguenay — Lac St-Jean — Chibougamau

#### RECHERCHE

#### POSTE VACANT: (1) spécialiste pour occuper un poste de chef de division

ENDROIT:  
Filiale de Chicoutimi (No. 909)

#### RESPONSABILITÉ:

responsable de l'embauche et de l'évaluation des professionnels de son équipe, le chef de division aura comme tâche principale:  
— de superviser la qualité des actes de son équipe;  
— de conseiller les praticiens (techniciens en assistance sociale, travailleurs sociaux professionnels, psychologues, criminologues, animateurs, etc.) sur leur mode d'intervention;  
— de créer une ambiance favorable au travail d'équipe et au développement personnel.  
Le chef de division a la possibilité de continuer la pratique de sa profession auprès des clients du C.S.S.

#### AUTORITÉ:

Le directeur de la filiale de Chicoutimi.

#### EXIGENCES:

— diplôme universitaire en service social avec trois (3) ans d'expérience pertinente.

#### POSTE VACANT:

#### Préposé(e) au travail social.

No.:

134.

#### ENDROIT:

filiale de Chicoutimi.

#### AUTORITÉ:

chef de division.

#### DESCRIPTION DES TÂCHES:

— Concernant les demandes d'aides familiales:  
— il évalue les priorités dans les demandes des praticiens;  
— il assure un "parrainage" adéquat entre la ressource et le client.  
— il s'assure que le service rendu répond aux besoins exprimés.  
— Concernant les demandes d'aides familiales:  
— il évalue la demande qui provient du client en utilisant les critères élaborés par le C.S.S.;  
— il s'assure que les services sont rendus de façon à répondre aux besoins des usagers.  
— il exécute toute autre tâche pertinente à sa formation et demandée par son supérieur immédiat.  
EXIGENCES:  
— diplôme d'études collégiales en assistance sociale avec expérience de travail pertinente.

#### POSTE VACANT:

#### travailleur social

No.:

219.

#### ENDROIT:

Alma.

#### AUTORITÉ:

Directeur des Services sociaux en Milieu scolaire.

#### RESPONSABILITÉ:

assurer les services sociaux au niveau secondaire dans le cadre d'un contrat de service entre le C.S.S. et la Commission Scolaire Lac St-Jean.

#### SOMMAIRE DES TÂCHES:

— appliquer certains éléments au programme des services sociaux en milieu scolaire auprès d'une clientèle spécifique et réduite (3 jours par semaine);  
— programme d'aide et de consultation psycho-sociale auprès des étudiants, parents et professeurs;  
— thérapie de groupe auprès des enfants et parents;  
— programme d'information préventive.  
— agir comme superviseur et consultant auprès du personnel de service social en milieu scolaire (2 jours par semaine) particulièrement en rapport avec l'intervention clinique et l'intervention micro-collective (groupe thérapeutique, groupe de prévention);  
— participer aux réunions du personnel du service social en milieu scolaire et agir comme consultant au niveau de sous-groupe de travail ou de projets;  
— apporter une contribution importante à l'évaluation et la redéfinition du programme de service social en milieu scolaire;  
— accomplir toute autre tâche pertinente jugée par son supérieur immédiat.  
EXIGENCES:  
— diplôme universitaire en service social avec trois (3) ans d'expérience.

#### POSTES VACANTS:

#### travail social en milieu scolaire (2).

AUTORITÉ:

le directeur des services sociaux en milieu scolaire.

#### ENDROIT:

(1) St-Félicien, Normandin, (217)

(1) Chicoutimi-Nord, (218)

#### RESPONSABILITÉ:

assurer les services sociaux dans les écoles secondaires dans le cadre d'un contrat de service entre le C.S.S. et la Commission Scolaire Régionale Lac St-Jean et la Commission Scolaire Régionale Saguenay.

#### SOMMAIRE DES TÂCHES:

appliquer certains éléments du programme des services sociaux en milieu scolaire:  
— programme de prévention: alcool, drogue, sexualité et autres;  
— programme d'aide et de consultation psycho-sociales: approche individuelle et approche de groupe;  
— programme d'animation en relation avec l'environnement scolaire ou certains besoins ou problèmes définis avec le milieu scolaire;  
— travail multidisciplinaire avec les membres des services aux étudiants.  
EXIGENCES:  
— spécialisation dans les approches des groupes de croissance et des groupes thérapeutiques;  
— habileté dans la communication avec les groupes de professeurs et de parents;  
— connaissance du développement psychologique de l'adolescent et des processus d'apprentissage;  
— très bonne capacité d'initiative, de créativité et d'autonomie professionnelle;  
— formation universitaire en sciences humaines v.g. sociologie, criminologie, psychologie mais de préférence en service social;  
— ou  
— compétence jugée équivalente par une expérience pertinente aux tâches à exécuter.

#### CLASSIFICATION:

selon convention collective.

#### POSTES VACANTS:

Expertise psychosociale à la Cour Supérieure relative à la garde des enfants dans les causes de divorce et de séparation:

#### (1) agent de liaison (No. 910)

#### (1) praticien (expert auprès de la Cour). (No. 911)

#### AUTORITÉ:

sous la responsabilité immédiate du chef de division-famille à la filiale de Chicoutimi.

#### ENDROIT:

les districts judiciaires de Chicoutimi et Roberval (avec lieu principal de travail à Chicoutimi).

#### SOMMAIRE DES TÂCHES:

— Agent de liaison:  
— assurer la responsabilité des communications entre les avocats, les juges, l'expert et le client;  
— interpréter les politiques et procédés du service;  
— recevoir l'ordonnance de la Cour;  
— contacter le client;  
— transmettre le rapport d'expertise.  
— Praticien (expert auprès de la Cour):  
— procéder à une évaluation sociale, familiale et conjugale dans le but de recommander le ou les conjoints ou du tiers est le plus apte à assurer la garde des enfants;  
— rédiger le rapport final;  
— orienter le client, après jugement, vers les ressources appropriées.  
EXIGENCES:  
— aptitudes et intérêt pour le diagnostic;  
— capacité d'évaluer des enfants;  
— aptitudes au travail d'équipe;  
— diplôme universitaire en service social ou psychologie (être membre de la C.P.P.Q. ou admissible);  
— minimum de trois (3) ans d'expérience de préférence en consultation conjugale et/ou familiale.

#### CLASSIFICATION:

selon convention collective.

Les candidats intéressés à un de ces postes devront faire parvenir leur demande écrite incluant "curriculum vitae" au plus tard le 6 août 1976, au:

Directeur des Ressources humaines,  
C.S.S. Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau,  
711 rue Jacques-Cartier, C.P. 158,  
Chicoutimi, QUEBEC. (418) 549-4853.



Canadian Broadcasting Corporation  
Société Radio-Canada

Radio-Canada CBOFT  
Ottawa, Hull

L'émission "Femme d'aujourd'hui", édition outaouaise, recherche une

### ANIMATRICE - INTERVIEWER - RECHERCHISTE

avec expérience pour la saison 1976-77

Prière d'adresser votre curriculum vitae, photo etc. à:

Femme d'aujourd'hui  
Service des variétés  
LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA  
250 avenue Lanark  
Ottawa, K1Y 1E4

OUVERT AUX CANDIDATS QUALIFIÉS, HOMME OU FEMME



CEGEP ANDRÉ-LAURENDEAU  
POSTE OUVERT

### AGENT D'INFORMATION

POSTE DISPONIBLE JUSQU'AU 30 JUIN 1976

(concours 76-51)

#### FONCTIONS PRINCIPALES

— Choisir, recueillir et synthétiser ou adapter des informations pour fin de présentation à une population visée, selon diverses techniques;  
— Établir des canaux de communications avec les services du Collège;  
— Rédiger et réviser les prospectus, les communiqués et les documents d'information et de publicité;  
— Établir et entretenir des communications avec les médias d'information;  
— Effectuer toute autre tâche connexe.

#### QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

#### TRAITEMENT

Entre \$9,696 et \$18,189 selon les échelles 1974.

Toutes les demandes écrites doivent parvenir avant le premier août 1976, à 16 h 45, au

SERVICE DU PERSONNEL  
CEGEP André-Laurendeau  
1111, rue Lapierre  
LaSalle, Qué.  
H8N 2J4

Une association provinciale recherche pour son service de formation un

### CONSEILLER EN FORMATION DANS L'ENTREPRISE

#### LA FONCTION:

— Promouvoir des programmes de formation pour cadres intermédiaires dans l'entreprise.  
— Apporter l'aide technique nécessaire pour la mise en marche de tels programmes.  
— Promouvoir et travailler à l'organisation de cours pour hommes d'affaires.

#### LES EXIGENCES:

— 1er cycle universitaire ou expérience pertinente dans le domaine des ressources humaines.  
— Bilingue.  
— Automobile personnelle.  
Une expérience dans le milieu des associations serait un atout utile.

#### LES CONDITIONS:

— Entre \$10,000. et \$11,000. par année.  
— Allocation d'automobile.  
— Avantages sociaux intéressants.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dossier 2638  
Le Devoir  
C.P. 6033  
Montréal H3C 3C9

### C.L.S.C. KATERI

(Centre Local de Services Communautaires)  
Organisme de services de santé et sociaux de première ligne rattaché à la loi 48 (Bill 48).

#### RECHERCHE UN(E)

### ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE

#### RESPONSABILITÉS:

— Participe à la programmation et assure la gestion des programmes sous sa responsabilité

#### FONCTIONS:

— Contacter le milieu pour connaître ses besoins et en monter le dossier.  
— Planifier un programme d'action en fonction des besoins.  
— Planifier le travail avec les groupes-cibles.  
— Travailler avec les groupes de citoyens.  
— Travailler à la planification de programmes d'éducation populaire.  
— Contacter les services qui sont offerts dans la région.  
— Planifier et réaliser pour le milieu un programme d'information sur les activités du C.L.S.C.  
— Produire des documents audio-visuels dans le cadre des activités communautaires de la région.  
— Assurer la reproduction des documents audio-visuels déjà existants.  
— Collaborer à la planification des activités à l'accueil.

#### EXIGENCES:

— Posséder des études universitaires en action communautaire ou l'équivalent à la fonction.  
— Posséder une expérience valable dans le domaine communautaire.  
— Être capable de travailler seul ou en équipe.  
— Avoir le sens de l'organisation et du leadership.  
— Connaissance du milieu (un atout).

#### QUALIFICATIONS:

— Initiative  
— Prêt à assumer la tâche de chef de module dans un avenir rapproché.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un "Curriculum vitae" avant le 31 juillet 1976 à 5 heures P.M. à l'adresse suivante:

Claude Langlois, Directeur général  
C.L.S.C. Kateri  
124, boul. Marie-Victorin  
Ville Ste-Catherine.  
Ctè Laprairie.

### La Commission Scolaire Abitibi

est à la recherche de professeurs dans les disciplines suivantes:

— Education physique	Élémentaire et secondaire
— Musique (guitare, vents)	Secondaire
— Anglais	Secondaire
— Sciences religieuses	Secondaire
— Alimentation	Secondaire
— Équipement motorisé (diesel)	Secondaire
— Arts plastiques	Secondaire

A compter du 9 août 1976, les intéressés sont priés de communiquer avec:

Michel Allard, Directeur,  
Service du Personnel,  
Commission Scolaire Abitibi,  
500, rue Principale,  
La Sarre, Qué.

Téléphone: (819) 333-5411, poste 40.

### L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL

demande un

### DIRECTEUR DES FINANCES

#### Nature de la fonction:

Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives au contrôle budgétaire, à la comptabilité, aux statistiques et responsable des approvisionnement.

#### Responsabilités:

— est responsable du bon fonctionnement de ce service sous la juridiction du directeur général  
— participe à la définition des objectifs de l'établissement et détermine le programme de ce service.

#### Exigences:

— être membre d'une société de comptables professionnels  
— de préférence, être détenteur d'un diplôme de maîtrise  
— posséder une bonne connaissance du milieu hospitalier

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 20 août 1976 aux soins de:

Directeur général,  
INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL  
5000<sup>e</sup> est, rue Bélanger  
Montréal, Québec  
H1T 1C8

### L'ASSOCIATION DES CENTRES D'ACCUEIL DU QUÉBEC

est à la recherche d'un

### CONSEILLER

### AUX AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Secteur: ENFANCE

#### LE POSTE:

Sous l'autorité du directeur des affaires professionnelles, le conseiller a pour responsabilité principale, l'identification des besoins du centre d'accueil du secteur enfance et la collaboration avec les équipes multi-disciplinaires du milieu pour la conception et la réalisation de programmes au service des centres d'accueil à l'enfance.

#### EXIGENCES:

— Diplôme universitaire pertinent (1er ou 2ème cycle ou l'équivalent).  
— Au moins trois (3) ans d'expérience à un poste de responsabilités dans un centre d'accueil pour enfant.  
— Aptitudes à la recherche, à la conceptualisation, à l'animation et au travail en équipe.  
— Capacité de se déplacer dans la province de Québec.

#### TRAITEMENTS:

Selon la compétence et l'expérience du candidat.

#### Lieu de travail:

Montréal.

#### Fin du concours:

1er août 1976.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae complet à:

L'Association des Centres d'accueil du Québec  
65 est, rue Sherbrooke, suite 110  
Montréal H2X 1C4

### LE CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY

recherche un

### CONSEILLER

### EN GESTION DU PERSONNEL

#### Nature de la fonction:

Doit fournir les techniques professionnelles en gestion des ressources humaines dans le but de favoriser leur utilisation optimale.

#### Scolarité:

Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en sciences sociales, relations industrielles ou autre(s) spécialité(s) adéquate(s).

#### Expérience:

Le centre hospitalier déterminera les qualifications requises pour occuper le poste.

#### Salaire:

\$11,000 à \$23,000 selon l'expérience.

### CONSEILLER EN GESTION FINANCIÈRE

#### Nature de la fonction:

Fournir les techniques professionnelles relatives aux opérations comptables financières et statistiques dans le but d'aider à la gestion financière de l'établissement.

#### Scolarité:

Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en sciences de l'administration (sciences comptables) ou autre(s) spécialité(s) adéquate(s) (baccalauréat en mathématiques)

#### Expérience:

Le centre hospitalier déterminera les qualifications requises pour occuper le poste.

#### Salaire:

\$9,700 à \$21,500 selon l'expérience.

S.V.P. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 24 juillet 1976 au:

Directeur du personnel  
Centre hospitalier de Granby  
205 boul. Leclerc  
Granby J2G 1T7

## Deux années pour vol de \$2,300 en piécettes

Trouvé coupable le 15 juillet d'avoir volé à la Commission des Transports de Laval \$2,311.20, Alain Boisclair a reçu hier sa sentence: deux ans de pénitencier et amende de \$3,000 ou, à défaut, une année additionnelle de détention.

Boisclair a 30 ans. Il avait été accusé, pour la période de janvier à novembre 1974, d'avoir dérobé \$34,000 à son employeur. La nuit, il était "gareur" d'autobus et avait imaginé un stratagème pour ouvrir des coffres-cylindres où les piécettes des voyageurs se trouvaient.

Bien que le juge Goulet dise vouloir imposer une sentence "exemplaire" à ce justiciable non sujet à récidive et sans antécédents, la déposition d'une employée de Caisse populaire a permis de savoir que les dépôts (deux par semaine) de Boisclair atteignaient \$600 ou \$900 en argent dur. Le procès n'a toutefois permis d'établir la culpabilité de Boisclair sur un chef de \$2,311.

Le juge Jean Goulet, des Sessions de la paix, rappelle que le crime dont Boisclair est l'auteur rend passible de 10 ans de prison. Il dit attacher de l'importance au fait qu'il y ait eu préméditation et vol contre une "corporation publique". C'est le public de Laval qui a ainsi été frustré de milliers de dollars, c'est l'ensemble des contribuables qui en souffrent.

"De nos jours, écrit le juge, trop nombreux sont ceux qui sont prêts à encourager le risque calculé d'être arrêté et trouvé coupable en se disant qu'ils pourront s'en tirer à bon compte. Il ne faut donc pas que cette privation forcée (la prison) soit telle qu'elle leur donne raison..."

## Combattons la lèpre en Afrique, tendons une main généreuse à FAME PEREO

télévision / Un bref regard sur la chaîne ABC

par Gilles Provost

Si Radio-Canada a choisi l'amplitude des reportages, ABC a conservé sa formule traditionnelle qui est de présenter une émission le soir fait d'une série de montages où viennent s'encadrer des moments en direct au gré des émissions en cours.

sante car, d'évidence, plus complète. Malgré tout, ABC réussit à ne pas encombrer ses réseaux et continue à présenter un grand nombre d'autres émissions. C'est là un point non négligeable.

Pour être bref, je crois qu'ABC a une politique inverse de celle de Radio-Canada: beaucoup de gens derrière la caméra, une recherche parfaite, un montage parfait, et très peu de gens à l'écran.

étaient de pure esthétique et pas très belles d'ailleurs. A ce propos, je me demande pourquoi l'analyste en studio a cru bon de reprendre presque point par point le commentaire de Gilles-Philippe Delorme.

Bien qu'on l'ait changé de place, il est encore très mal à l'aise devant la caméra. Ses commentaires sont intéressants et sa voix difficile à entendre.

René Lecavalier de son côté commence à être carrément assommant avec son lyrisme olympique. On le sait maintenant.

Un orchestre symphonique regroupé par Alexander Brott ainsi que les Disciples de Massenet, avec en plus un groupe de solistes éminents, ont assuré la présentation d'un programme que l'on pourrait qualifier d'approprié.

La Neuvième devant un parterre de rois n'est pas l'une de ses meilleures pages, en dépit d'une instrumentation adroite.

échos

Déjà, le dimanche, tout était en place, lundi, le rodage était parfait. Naturellement, ABC porte un intérêt tout particulier aux Américains et retransmet obligatoirement, sinon toutes les épreuves où leur participation est requise, du moins celles où apparaît ce qu'il est convenu d'appeler une vedette.

Les éditions La Presse viennent de publier une édition canadienne de La région inhabitée de Robert Mallet. Parution également aux Éditions de l'Aurore de Le Jardin naturel de la Mère Michel, un recueil de toutes les plantes combustibles qui poussent au Québec.

annonce que l'on verra l'exposition Kilppoth de Jan Menses le mardi 3 août prochain à 20 h. Enfin, on pourra visiter, du 22 juillet au 22 août, une exposition d'œuvres des membres de la Société des artistes professionnels du Québec, à la Tour de la cité, coin du Parc et des Pins.

à la bibliothèque de l'Université Laval, du 21 au 28 août.

Laurence Leydier, violon, et Leslie Uyeda, piano, jouent des œuvres de Beethoven, St-Saëns et Bach. Le 29 à 20 h 30, concert des étudiants du mont Orford.

René Lecavalier de son côté commence à être carrément assommant avec son lyrisme olympique. On le sait maintenant.

Un orchestre symphonique regroupé par Alexander Brott ainsi que les Disciples de Massenet, avec en plus un groupe de solistes éminents, ont assuré la présentation d'un programme que l'on pourrait qualifier d'approprié.

La Neuvième devant un parterre de rois n'est pas l'une de ses meilleures pages, en dépit d'une instrumentation adroite.

Cela peut paraître un peu froid, j'en conviens, mais on ne peut qu'admirer cette perfection. De même, on peut ne pas aimer la façon d'ABC de bâtir le drame lentement. On nous annonce ce qui va venir, on nous y prépare, on nous fait attendre (pendant que les messages commerciaux passent et repassent. Aussi, l'intérêt reste constant.

Dans le cadre de leur série d'Ateliers-concerts au Collège régional Champlain, le Trio da capo présentera le jeudi 29 juillet un concert d'œuvre de Schubert, Martinu et Brahms.

Jeanne-d'Arc Charlebois donnera son tour de chant à la boîte à chanson de l'hôtel Méridien. Spectacles à 21 h et à 23 h.

Voici le programme des activités à la salle Gilles-Lefebvre du mont Orford: le 27 juillet à 20 h 30, Poétique de la danse dans l'œuvre de J.S. Bach. Le 28 juillet à 20 h 30, Jeunes solistes.

Du 5 août au 19 septembre, la Galerie nationale du Canada à Ottawa présentera une exposition de dessins de la collection de M. et Mme Eugene V. Thaw. Cette manifestation groupe 115 dessins datant du 15ème siècle jusqu'au 19ème.

Un autre souhait: ce n'est pas parce qu'un compétiteur est canadien qu'il faut s'exciter quelque peu de chaleur ne me sied pas. Paul Collette s'étrangleait quasiment pour défendre le délicieux Fortin. Tout le monde aime Fortin, mais il n'était pas le plus fort. Il n'y a aucune honte à ça.

Un orchestre symphonique regroupé par Alexander Brott ainsi que les Disciples de Massenet, avec en plus un groupe de solistes éminents, ont assuré la présentation d'un programme que l'on pourrait qualifier d'approprié.

La Neuvième devant un parterre de rois n'est pas l'une de ses meilleures pages, en dépit d'une instrumentation adroite.

Programme Arts et Culture. Théâtre du Rideau Vert. direction: Yvette Brind'Amour-Mercedes Palomino. présente/présente Le Chapeau Magique Marionnettes de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe.

Programme Arts et Culture. François et l'oiseau du Brésil. Théâtre pour enfants. Fantaisie d'André Cailloux avec Marthe Choquette, Ariette Sanders, Serge Turgeon, Jacques Lorain, René Gagnon.

Programme Arts et Culture. Théâtre du Rideau Vert. 1 au 31 juillet, 14h00. Relâche: 5, 12, 17, 19 et 26 juillet. Billets: \$1.25.

Programme Arts et Culture. Théâtre du Rideau Vert. 1 au 31 juillet, 15h00. Relâche: 5, 12, 17, 19 et 26 juillet. Billets: \$1.25.

Programme Arts et Culture. ARS MUSICALIS-CANADA présente/présente THE RUGGETT FAMILY. Théâtre Port-Royal. Place des Arts. 31 juillet, 20h30. Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture. Orchestre symphonique de Montréal. Ti-Jean Carignan Violoneux/Folk Fiddler Neil Chotem Chef d'orchestre/Conductor Rafael Frühbeck de Burgos Directeur artistique/Music director. Salle Wilfrid-Pelletier. Place des Arts. 22 et 23 juillet, 20h30. Billets: \$6, \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture. Jeux de la XXIe Olympiade Montréal 1976. 21 juillet. Heure, Activité, Endroit, Description.

L'exécutif de la FILM. L'exécutif est composé de: MM. Thomas Deri, Président, Michael S. Baxendale et André Constantin, vice-présidents, Victor Côté, I.C., secrétaire-trésorier, Pierre Tisseyrer, membre d'office et de deux membres, Réal d'Anjou et Louis-Raymond Daoust.

Programme Arts et Culture. 21 juillet. Heure, Activité, Endroit, Description.

Les membres du bureau sont: MM. André Georges et Gordon Pallant, représentants du gouvernement du Canada, Yves Roberge et Me Claude Trudel, représentants du gouvernement du Québec, Maynard Gertler, représentant du Canadian Publishers Association, Fred Hardie et Glenn E. Witmer, représentants du Can. Book Publishers' Council, Réal Bosa, représentant des professionnels de la bibliothéconomie, Michel Legault, représentant les professionnels des industries connexes.

Programme Arts et Culture. Théâtre du Nouveau Monde. 20 au 24 juillet et du 27 au 31 juillet, 14h00. Billets gratuits.

Programme Arts et Culture. Centaur I. 19 au 24 juillet, 20h30. Billets: \$3.75. 453, rue St-François-Xavier - 288-1229.

Programme Arts et Culture. ARS MUSICALIS-CANADA présente/présente THE RUGGETT FAMILY. Théâtre Port-Royal. Place des Arts. 31 juillet, 20h30. Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture. Orchestre symphonique de Montréal. Ti-Jean Carignan Violoneux/Folk Fiddler Neil Chotem Chef d'orchestre/Conductor Rafael Frühbeck de Burgos Directeur artistique/Music director. Salle Wilfrid-Pelletier. Place des Arts. 22 et 23 juillet, 20h30. Billets: \$6, \$5, \$4, \$3.

télévision

Table of TV programs including CBFT 2, CFTM 10, and CBMT 6.

cinéma

Table of cinema listings including ATWATER I, BEAVER, BERRI, CANADIEN, CINEMA LONGUEUIL, CLAREMONT, COMPLEXE DES JARDINS, PARIEN, PLACE DU CANADA, SEVILLE, SNOWDON, VAN HORN, VILLERAY, WESTMOUNT, YORK, and CINEMATHÈQUE QUÉBÉCOISE.

sur scène

Table of stage performances including BATEAU THEATRE L'ESCALE, PATRIOTE DE ST-AGATHE, CENTAUR I, NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE, SALLE WILFRID PELLETIER, and THEATRE DE LA BRUNANTE.

variétés / Donovan de passage à Montréal Trois études sur la diffusion

par Christine L'Heureux

Britanniques et Américains qui viennent nous visiter font plus ou moins de bruit. La reine, par exemple, a été plutôt discrète. Donovan, lui, a risqué de passer inaperçu parmi tous ces spectacles un peu partout à Montréal. Sauf, pour les Canadiens anglais qui ont sauté sur l'occasion d'assister à un concert organisé spécialement pour eux; parce qu'il faut bien dire qu'à part Blood, Sweat and Tears et Gino Vanelli (qui a d'ailleurs été contredansé), la programmation d'Arts et Culture n'offre rien pour les anglophones. Et si Donovan est passé au Grand Salon du Reine Elizabeth, lundi soir, ce n'est pas nécessairement par respect pour sa majesté et avec l'intention de rester en territoire connu, mais bien plutôt parce

que c'était la seule salle disponible, dans toute la ville de Montréal. Le plus drôle dans toute l'histoire: les mesures de sécurité à l'entrée du Reine Elizabeth dont on a tellement fait état. Lundi soir, une foule peu habituelle, bizarrement habillée, porteuse de barbe et quelques fois de drogue a franchi nonchalamment les barrières et envahi l'hôtel. Le pacifisme reconnu de la jeunesse a été une assurance suffisante, à ce qu'il semble, contre le danger. N'empêche que le paysage avait quelque chose de bizarre et de... contrasté.

Les dites mesures de sécurité n'ont pas semblé ennuyer personne, sinon les musiciens et les techniciens, amenant un retard assez remarquable sur la programmation. Et des problèmes techniques qui semblent

faire partie intégrante du show de Donovan. En effet, hier, en lisant de vieilles découpages de journaux, le commentateur d'un journaliste portait justement sur un spectacle de Donovan, il y a deux ou trois ans, et mentionnait ces mêmes difficultés. Posant, par ailleurs, la souplesse de Donovan qui, tout au long du spectacle, s'était arrangé de ces énormes inconvenients. Lundi soir, au Reine Elizabeth, son attitude calme, le désir de privilégier d'abord son rapport avec le public lui ont

permis de sauver la soirée et même d'en faire un succès. L'acoustique n'avait rien de réjouissant, pourtant, et il a fallu beaucoup de patience aux gens dans la salle pour subir ce "grinchage" digne d'un vieux 78 tours.

Son spectacle était composé d'une majorité de vieux succès, chaudement applaudis bien sûr, et de quelques nouvelles "tunes" tirées de son dernier long-jeu. N'ayant pas eu l'occasion d'entendre ce disque à cause de politiques farfelues propres à la maison Columbia, le spectacle permettait quand même d'en avoir un avant-goût fort prometteur. Mais surtout de rencontrer quelqu'un de parfaitement extraordinaire, d'un magnétisme qui correspond exactement à l'image que transcrivait tous ses disques: un personnage aux vibrations transfigurantes. Et c'est peut-être ce qu'il y avait de plus important dans ce concert, qui, par ailleurs, n'apportait pas un grand vent de nouveauté; sinon celui de musiciens de diffusion face au

Le ministère des Affaires culturelles du Québec a rendu publics les rapports de trois études consacrées ces dernières années aux problèmes de diffusion et de rentabilité du livre et des périodiques au Québec.

Le premier des documents, préparé sous la direction de M. Pierre De Grandpré, fait une étude descriptive des nombreuses difficultés commerciales qu'affrontent le livre et les périodiques québécois, comme la faiblesse des entreprises québécoises de distribution face au

contrôle étranger, le coût élevé de la distribution, l'influence prédominante des imprimés de langue anglaise et les inégalités d'accès à l'imprimé pour les citoyens québécois.

Le deuxième dossier, préparé par MM. Albert Melançon et Yvon Lussier, est un imposant document de travail complété en 1974, sur le commerce du livre au Québec, en particulier sur sa rentabilité économique et son évolution durant la dernière décennie.

L'étude des systèmes de distribution existant en France, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Suède et en Allemagne fait l'objet du troisième rapport, préparé par M. Pierre Contant en 1975. Cette recherche fait ressortir les points importants de l'organisation de la distribution dans ces pays et suggère certaines modalités d'adaptation de systèmes collectifs de distribution au Québec. On peut se procurer les trois rapports à la Direction des communications du ministère des Affaires culturelles.

Bernhardt déploie ses talents. On y entendit Enrico Caruso et Anna Pavlova y dansa. D'autres artistes ne craignaient pas un long voyage en bateau et 1,600 kilomètres sur l'Amazonie, pour se produire à l'Opéra de Manaus.

Puis, vint le jour où cette gloire partit en fumée. Le boom du caoutchouc s'éteint avec les années "20". L'opéra, inauguré le 31 décembre 1896, ferma ses portes.

La résurrection de l'opéra de Manaus

MANAUS Brésil (Reuter) — L'opéra de Manaus, au coeur de la jungle amazonienne, est certainement le monument de l'incroyable. Né à la glorieuse époque des "barons du caoutchouc" dont il avait été, dans les années qu'il a vu poindre, le symbole resplendissant de leur prospérité, l'Opéra de Manaus était à deux doigts de disparaître, sous la moisissure envahissante des Tropiques.

Pourtant, le miracle s'est produit. Alors que le plafond, de style rococo, de l'imposant édifice, menaçait de s'écrouler, les autorités décidèrent sa restauration. Après un an et demi de travaux, l'opéra de Manaus a rouvert ses portes l'an dernier. Le soir de sa deuxième inauguration, il a retrouvé le parfum de ses heures étincelantes de jadis, même si la "Belle époque" n'était plus au rendez-vous.

Les ors brillèrent de tout leur éclat. En présence du président du Brésil, M. Ernesto Geisel, l'opéra de Manaus ressuscitait

avec accents de la mélodie du Lac des Cygnes. Pendant que se déroulait le ballet, les fantômes de la belle époque pouvaient être satisfaits.

C'est qu'ils avaient été très exigeants, ces représentants de l'opulence d'autrefois! Rien n'était trop beau, ni trop coûteux. Les plus riches d'entre eux faisaient envoyer leur linge dans les blanchisseries d'Europe plutôt que de risquer un lavage plus ou moins douteux sur

place. Telle était la richesse des planteurs de caoutchouc de Manaus, que c'était par bateaux entiers que débarquaient, de Paris, les demi-mondaines de grand luxe!

danse Varié et inusité

par Angèle Dagenais

Le théâtre Centaur présente jusqu'au 24 juillet un programme fort intéressant consacré exclusivement à la danse moderne expérimentale. Quatre jeunes troupes dont trois de l'Ontario, Dancemakers de Toronto, Judy Jarvis Dance and Theatre Company de Willowdale et Danny Williams Grossman de Toronto, se sont jointes au Regina Modern Dance Workshop de la Saskatchewan pour offrir une soirée de danse variée et pour le moins inusitée.

dales lourdes remplacent les chaussons traditionnels ou les pieds nus. Une seconde oeuvre du Regina Workshop, Whales, offre un contraste intéressant avec l'oeuvre précédente et démontre la versatilité de ces jeunes danseurs. Whales, comme son nom l'indique, présente avec beaucoup de finesse et d'émotion les jeux marins et de ces mammifères sur une musique extraite des "Chants de la baleine-à-bosse". Trois danseurs habillés de collants bleus brodés de laine blanche rappellent les fanons des cétacés et expirant lourdement au son des clapotis et des sifflements étranges des baleines expriment avec une certaine tristesse, et m'a semblé, les mouvements gracieux de ces animaux menacés d'extinction.

La petite salle du Centaur bondée d'amateurs enthousiastes a reçu très chaleureusement les six oeuvres inscrites au programme. Les Dancemakers ont ouvert la soirée avec Token Affections, probablement la plus "classique" des oeuvres présentées, conçue par le chorégraphe Nomi Doovdivani, pour quatre danseurs et un guitariste exécutant des passages de Kottke, Albeniz, Weiss et J.S. Bach. Cette troupe torontoise présentait également en deuxième partie une oeuvre d'Anna Blewchamp intitulée Arrival of all time, beaucoup moins dépouillée que la première et mettant en scène un trio aux prises avec une situation affective conflictuelle.

Le Judy Jarvis Dance and Theatre Company présentait Clouds, véritable défi à l'art du mouvement car les deux personnages entièrement recouverts de capes noires, juchés sur des piedsrestes également noirs ne "dansaient" que par expressions faciales, mouvements des bras et gargouillis sonores. Les deux gorges entretenaient, d'ailleurs, un véritable dialogue de sourds...

Avis légaux Avis publics Appels d'offres

Steven Szabo désire annoncer à ses clients que son fils et lui-même ont leur bureau d'affaires avec la maison "Rampen Street Roofing & Chimney", et que Monsieur Szabo est maintenant l'heureux propriétaire de "Town Roofing Services" — 279-9672.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mai 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à François Paré Inc. ont été enregistrés au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le seizième jour de juin 1976, sous le numéro 2702768.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 avril 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à The Kwik Co. ont été enregistrés au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le seizième jour de juin 1976, sous le numéro 2702096.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES D'ALRUGA INC. DUES À LA BANQUE ROYALE DU CANADA, ONT ÉTÉ CÉDÉES, TRANSFÉRÉES ET RÉASSIGNÉES À ALRUGA INC. À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY, SOUS LE NUMÉRO 457434.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO. 500-05-01264-768 YVON BESSETTE, Demandeur DANIEL JOLICOEUR, vs PIERRE DAIGNEAULT, Défendeur

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 juin 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Photocopie F.B.E. Inc. ont été enregistrés au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le seizième jour de juin 1976, sous le numéro 2702988.

Prenez avis que le requérant Roger Béland, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à la requérante-cessionnaire, Transport Roger Béland Inc., son permis portant le numéro M-11-0-00 pour effectuer du camionnage en vrac, dans la Région 06, catégorie entrepreneur.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 avril 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à The Kwik Co. ont été enregistrés au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le seizième jour de juin 1976, sous le numéro 2702096.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES D'ALRUGA INC. DUES À LA BANQUE ROYALE DU CANADA, ONT ÉTÉ CÉDÉES, TRANSFÉRÉES ET RÉASSIGNÉES À ALRUGA INC. À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY, SOUS LE NUMÉRO 457434.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

Prenez avis que le requérant-cédant Yolande Perreault, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer au requérant-cessionnaire, Ronald Beauchamp, son permis portant le no. M-501206-D-001, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la Région no. 06, catégorie entrepreneur.

Tout personne désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est, Montréal.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES D'ALRUGA INC. DUES À LA BANQUE ROYALE DU CANADA, ONT ÉTÉ CÉDÉES, TRANSFÉRÉES ET RÉASSIGNÉES À ALRUGA INC. À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY, SOUS LE NUMÉRO 457434.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DIVISION DES DIVORCES DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO. 12-052425-752 DAME MARIE ALINE HÉLÈNE PLANTE Requêteur

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-06193-768 DAME DENISE MONTPLAISIR Requêteur

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN CONTRAT VALENTIN 7 JUILLET 1976, PAR LES TERMES DUQUEL TOUTES DETTES PRÉSENTES ET FUTURES APPARTENANT À ALRUGA INC. ONT ÉTÉ VENDUES, ASSIGÉES ET TRANSFÉRÉES À INTERNATIONAL MERCHANT FACTORS LTD., À ÉTÉ ENREGISTRÉ LE 12 JUILLET 1976, AU BUREAU RÉGISTRÉ POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY SOUS LE NUMÉRO 457435.

# toronto

## Faible activité

Tous les indices ont régressé hier, à la Bourse de Toronto et le volume de la séance y a été faible.

L'indice industriel a fléchi de .25 et est tombé à 188.54, l'indice de l'or, de 3.28 et est tombé à 251.80, celui des minerais, de 1.50 et est tombé à 92.67 et celui des pétroles de l'Ouest, de 2.15 et est tombé à 227.23.

L'indice de l'or est au plus bas niveau depuis le 17 janvier.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 125 gains, 262 pertes et 231 inchangées, contre 140 gains, 214 pertes et 235 inchangées lundi.

Le volume a été de 1.60 million d'actions d'une valeur totale de \$15.42 millions, contre 1.67 millions d'actions d'une valeur totale de \$15.53 millions lundi.

Onze des 16 parties constituées de l'indice industriel ont régressé et les cinq autres ont progressé. Les plus fortes pertes y ont subiées par les grands magasins, les aciers et l'industrie manufacturière et les plus fortes gains y ont eu communications, aux banques et à la construction.

Sur le marché des options, 85 contrats ont été négociés, contre 100 lundi.

## Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.		Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	
Abby Glen 25700	56 57 57 1/2	Brascan 6685	101 97 10
Abby Glen 9700	71 60 60 1/2	Bridger 2800	57 64 6 1/2
Abby Glen 9550	127 127 127 1/2	Brascan 350	45 45 1/2
Abby Glen 9500	140 140 140 1/2	Brascan 310	18 18 1/2
Abby Glen 9450	290 290 290 1/2	Brascan 270	12 12 1/2
Abby Glen 9400	350 350 350 1/2	Brascan 230	8 8 1/2
Abby Glen 9350	410 410 410 1/2	Brascan 190	4 4 1/2
Abby Glen 9300	470 470 470 1/2	Brascan 150	0 0 1/2
Abby Glen 9250	530 530 530 1/2	Brascan 110	0 0 1/2
Abby Glen 9200	590 590 590 1/2	Brascan 70	0 0 1/2
Abby Glen 9150	650 650 650 1/2	Brascan 30	0 0 1/2
Abby Glen 9100	710 710 710 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 9050	770 770 770 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 9000	830 830 830 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8950	890 890 890 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8900	950 950 950 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8850	1010 1010 1010 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8800	1070 1070 1070 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8750	1130 1130 1130 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8700	1190 1190 1190 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8650	1250 1250 1250 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8600	1310 1310 1310 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8550	1370 1370 1370 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8500	1430 1430 1430 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8450	1490 1490 1490 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8400	1550 1550 1550 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8350	1610 1610 1610 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8300	1670 1670 1670 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8250	1730 1730 1730 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8200	1790 1790 1790 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8150	1850 1850 1850 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8100	1910 1910 1910 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8050	1970 1970 1970 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 8000	2030 2030 2030 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7950	2090 2090 2090 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7900	2150 2150 2150 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7850	2210 2210 2210 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7800	2270 2270 2270 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7750	2330 2330 2330 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7700	2390 2390 2390 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7650	2450 2450 2450 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7600	2510 2510 2510 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7550	2570 2570 2570 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7500	2630 2630 2630 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7450	2690 2690 2690 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7400	2750 2750 2750 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7350	2810 2810 2810 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7300	2870 2870 2870 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7250	2930 2930 2930 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7200	2990 2990 2990 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7150	3050 3050 3050 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7100	3110 3110 3110 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7050	3170 3170 3170 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 7000	3230 3230 3230 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6950	3290 3290 3290 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6900	3350 3350 3350 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6850	3410 3410 3410 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6800	3470 3470 3470 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6750	3530 3530 3530 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6700	3590 3590 3590 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6650	3650 3650 3650 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6600	3710 3710 3710 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6550	3770 3770 3770 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6500	3830 3830 3830 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6450	3890 3890 3890 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6400	3950 3950 3950 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6350	4010 4010 4010 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6300	4070 4070 4070 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6250	4130 4130 4130 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6200	4190 4190 4190 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6150	4250 4250 4250 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6100	4310 4310 4310 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6050	4370 4370 4370 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 6000	4430 4430 4430 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5950	4490 4490 4490 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5900	4550 4550 4550 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5850	4610 4610 4610 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5800	4670 4670 4670 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5750	4730 4730 4730 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5700	4790 4790 4790 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5650	4850 4850 4850 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5600	4910 4910 4910 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5550	4970 4970 4970 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5500	5030 5030 5030 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5450	5090 5090 5090 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5400	5150 5150 5150 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5350	5210 5210 5210 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5300	5270 5270 5270 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5250	5330 5330 5330 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5200	5390 5390 5390 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5150	5450 5450 5450 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5100	5510 5510 5510 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5050	5570 5570 5570 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 5000	5630 5630 5630 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4950	5690 5690 5690 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4900	5750 5750 5750 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4850	5810 5810 5810 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4800	5870 5870 5870 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4750	5930 5930 5930 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4700	5990 5990 5990 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4650	6050 6050 6050 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4600	6110 6110 6110 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4550	6170 6170 6170 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4500	6230 6230 6230 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4450	6290 6290 6290 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4400	6350 6350 6350 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4350	6410 6410 6410 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4300	6470 6470 6470 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4250	6530 6530 6530 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4200	6590 6590 6590 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4150	6650 6650 6650 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4100	6710 6710 6710 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4050	6770 6770 6770 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 4000	6830 6830 6830 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3950	6890 6890 6890 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3900	6950 6950 6950 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3850	7010 7010 7010 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3800	7070 7070 7070 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3750	7130 7130 7130 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3700	7190 7190 7190 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3650	7250 7250 7250 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3600	7310 7310 7310 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3550	7370 7370 7370 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3500	7430 7430 7430 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3450	7490 7490 7490 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3400	7550 7550 7550 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3350	7610 7610 7610 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3300	7670 7670 7670 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3250	7730 7730 7730 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3200	7790 7790 7790 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3150	7850 7850 7850 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3100	7910 7910 7910 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3050	7970 7970 7970 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 3000	8030 8030 8030 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2950	8090 8090 8090 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2900	8150 8150 8150 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2850	8210 8210 8210 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2800	8270 8270 8270 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2750	8330 8330 8330 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2700	8390 8390 8390 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2650	8450 8450 8450 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2600	8510 8510 8510 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2550	8570 8570 8570 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2500	8630 8630 8630 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2450	8690 8690 8690 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2400	8750 8750 8750 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2350	8810 8810 8810 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2300	8870 8870 8870 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2250	8930 8930 8930 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2200	8990 8990 8990 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2150	9050 9050 9050 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2100	9110 9110 9110 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2050	9170 9170 9170 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 2000	9230 9230 9230 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1950	9290 9290 9290 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1900	9350 9350 9350 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1850	9410 9410 9410 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1800	9470 9470 9470 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1750	9530 9530 9530 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1700	9590 9590 9590 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1650	9650 9650 9650 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1600	9710 9710 9710 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1550	9770 9770 9770 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1500	9830 9830 9830 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1450	9890 9890 9890 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1400	9950 9950 9950 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1350	10010 10010 10010 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1300	10070 10070 10070 1/2	Brascan 0	0 0 1/2
Abby Glen 1250	101		

# L'inflation est interne

TORONTO (PC) — L'inflation que nous avons au Canada est aujourd'hui, à coup sûr, d'origine canadienne, et il s'ensuit qu'on ne peut plus soutenir qu'elle provient principalement de problèmes internationaux, déclarent des économistes de la Banque Toronto-Dominion.

Ceux-ci font part de leur avis en la matière dans le dernier numéro de "Climat des affaires au Canada" la publication trimestrielle de la Banque T.-D.

Notant que la valeur du dollar canadien a augmenté dernièrement de 6 et 7%, et que cela a réduit les prix des produits que payent nos sociétés lorsqu'elles importent, ils disent que cette situation aurait dû réduire l'inflation chez nous, mais qu'il n'en a pas été ainsi.

Ils ajoutent que les hausses salariales au Canada sont parmi les plus élevées dans le monde industriel et soutiennent qu'elles augmentent chez nous la poussée inflationniste.

Ils disent également que les bénéfices des sociétés au Canada augmenteront de 10%. Cette année, alors qu'aux États-Unis ils auraient déjà augmenté de 50 p.c.

Ces économistes prévoient que la poussée inflationniste au Canada sera plus forte durant le second semestre que durant le premier et que la hausse du taux de l'inflation, chez nous, sera pour toute l'année de près de 9%.



Les quelque 1,031,996 actions ordinaires de la firme Okanagan Helicopters Ltd pourront désormais être transigées à la Bourse de Montréal par suite de leur inscription sur le parquet local hier. Avec 128 hélicoptères, Okanagan se classe parmi les trois plus importants exploitants d'hélicoptères commerciaux au monde. Le chiffre d'affaires de cette compagnie de la Colombie-Britannique a atteint \$32 millions en 1975. Au Québec, elle possède trois filiales: Hélicoptères canadiens (Montréal), Lac St-Jean Aviation et Sept-Îles Hélicoptères Services Ltée. Le cours des actions tourne autour de \$7, le taux de dividendes est de 30 cents par an.

# Au tour de Domtar de protester contre le contrôle des profits

par Michel Nadeau

Suite au plafonnement par Ottawa des marges bénéficiaires à 85% de la moyenne des dernières années, Domtar devra réduire de quelque 35% ses dépenses d'investissement au cours des prochaines années.

Privée des revenus essentiels à sa croissance, la compagnie papetière éprouvera de plus en plus de difficultés pour affronter la concurrence des produits importés et la chute de ses bénéfices touchera les vieillards et les travailleurs car plusieurs caisses de retraite attendent les dividendes de cette filiale d'Argus Corp. de Toronto.

Dans une lettre publiée dans certains journaux et adressée au ministre des Finances, le président de Domtar M. Alex Hamilton affirme que les récents amendements aux mesures anti-inflationnistes sont "injustes et d'une complexité incroyable" tout en "manquant de réalisme".

Emboitant le pas au président d'Imasco, M. Paul Paré qui, lui aussi, utilise les média d'information pour communiquer avec le gouvernement fédéral, le p.-d.g. de Domtar dénonce

"l'injustice des mesures du 25 mai dernier" qui abaissent de 95% à 85% le maximum des profits par la Commission de lutte contre l'inflation.

"Domtar se verra dans l'obligation de réduire à 85% les marges qui ont prévalu pendant la période de 1970 à 1974."

Une analyse des résultats de Domtar montre que celle-ci a connu des années difficiles au début de la présente décennie. Il est évident que 85% de cette moyenne réduit considérablement les perspectives de croissance des bénéfices de la compagnie. Depuis trois ans, Domtar amorce un certain redressement au chapitre de la rentabilité en dépit de l'accident de parcours de 1975 alors que comme les autres firmes papetières, ses gains ont été touchés par les arrêts de travail dans ce secteur.

Mais au cours de cette période de redressement, la compagnie a adopté une politique assez audacieuse au niveau des dividendes. Le taux annuel a grimpé de 166% passant de 60 cents à \$1.60. La compagnie verse présentement près de \$25 millions de profits à ses actionnaires, le double d'il y a trois

ans.

Il importe aussi d'accroître, selon Domtar, le volume des fonds autogénérés. Entre 1970 et 1974, l'autofinancement a triple passant de \$41 millions à \$123 millions. L'avenir forcera Domtar à maintenir un tel rythme.

"De toute évidence le gouvernement ne comprend pas que dans le cas d'une entreprise comme Domtar, une fois payés les salaires, les coûts d'énergie et des matières premières, les taxes et les dividendes, ce qui reste est de nouveau investi dans la Société afin de maintenir sa force et lui permettre de survivre."

"On ne freine pas l'inflation en augmentant les coûts et en réduisant les ressources. Il nous faut davantage de service et de marchandises et ce, à des prix

Evolution de la situation financière de Domtar

	1974	1973	1972	1971	1970
Chiffre d'affaires	\$907	662	562	519	492
Bénéfices nets (*)	83	41	17	11	18

(\*) avant postes extraordinaires

# Le taux d'intérêt de la dette des Jeux sera celui des eurodevises plus 1 1/2%

par Michel Vastel

Le conseil d'administration de la Régie des Installations olympiques a entériné, hier après-midi, les conditions de l'emprunt de \$700 millions nécessaire au refinancement de la dette olympique. Il s'agit d'un emprunt de \$360 millions sur le marché américain et de \$340 millions auprès de banques canadiennes. Le taux d'intérêt sera calculé sur le "LIBOR", le taux d'intérêt offert sur la place de Londres par les différentes banques pour des prêts en eurodevises, auquel s'ajoute une prime de 1.5%.

Le "Libor" (London Inter Bank Offered Rate) est un taux d'intérêt variable, réajusté tous les un, trois ou six mois, selon la formule choisie. Hier, par exemple, il était de 6.5% pour les emprunts à six mois, en dollars. Il est descendu jusque 5% mais il a connu des hauts de 13 et 14%. Le cours, pour les emprunts en monnaies européennes, est généralement inférieur au cours des emprunts souscrits en dollars. Quant à la prime de 1.5%, on estime, dans les services internationaux des banques, qu'il s'agit d'une prime relativement bonne, bien que le gouvernement fédéral par exemple, aurait pu obtenir, lui, un taux un peu inférieur.

Le taux d'intérêt payé par la Régie, variera donc régulièrement. Il devrait se situer, cette année aux environs de 7.5%, pourrait descendre aussi bas que 6.5% mais atteindre des sommets de 14 ou 15%. Cependant, l'emprunt étant remboursé à même la surtaxe sur le tabac et les cigarettes (\$55 millions par année) et une partie du produit de la Loterie olympique canadienne, le montant du capital ira diminuant d'ici 1982-83, date limite de remboursement de la dette olympique fixée par le dernier budget Garneau.

L'impact d'un taux élevé du "Libor" serait donc réduit et il est possible que la dette olympique soit remboursée selon les dernières prévisions budgétaires, soit l'émission de titres à moyen terme portant intérêt de 7 ou 7 1/2% par cent.

Selon une étude de M. Yves Rabeau, pour la maison de courtage Brault, Guy, O'Brien, "cet emprunt 'ad hoc', de la Régie des installations olympiques, n'aura que peu d'impact sur le fardeau financier de la Province". L'ancien analyste de la Banque Royale ajoute cependant que les retombées économiques seront également nulles puisqu'il s'agit d'une opération financière sur des travaux déjà effectués.

L'étude de M. Rabeau, qui porte sur les besoins financiers du gouvernement du Québec, en arrive à la conclusion que "dans le contexte d'un début de reprise mondiale où il existe encore un excès d'offre d'épargne, ces besoins financiers seront satisfaits, sans difficulté majeure".

— Enfin des emprunts de \$1.2 milliard pour l'Hydro, dont un milliard déjà trouvé sous forme de placement privé aux États-Unis. Dans ce dernier cas, l'analyste de Brault, Guy O'Brien estime que, dans la conjoncture énergétique présente, et malgré la hausse des coûts de construction, ce seront des emprunts particulièrement "rentables".

L'étude de M. Yves Rabeau tente d'analyser le solde que le gouvernement aura probablement à combler, en plus de besoins financiers de \$726 millions déjà annoncés dans le Budget. L'analyste estime en effet qu'il faut accorder au gouvernement une marge d'erreur de 5% (elle a été de 7.5% l'an dernier) dans ses prévisions de dépenses, ce qui lui occasionnerait des débours supplémentaires de \$250 millions. Il ajoute à cela la moitié des \$140 millions nécessaires pour compléter le stade olympique, prévoyant qu'environ la moitié des travaux seront effectués d'ici le 31 mars 1977. On sait déjà que, mat ou pas, la Régie doit effectuer pour \$12 millions de travaux avant le 15 novembre, pour éviter que la neige et la glace n'endommagent les installations existantes, actuellement à ciel ouvert.

Compte tenu des \$700 millions déjà trouvés par la RIO, et dont une grande partie servira à rembourser au ministre des finances des avances de fonds consenties l'an dernier, le solde approximatif à combler, par rapport aux prévisions initiales de M. Garneau, pourrait être au minimum de \$350 millions et au maximum de \$500 millions.

M. Yves Rabeau conclut son étude en estimant "normal" que le financement des besoins de trésorerie de l'administration provinciale cette année se fasse sans heurt sur les marchés financiers".

# Bell Canada et AT&T affichent les bénéfices les plus élevés

Avec des bénéfices de \$267 millions en 1975, la compagnie Bell Canada se classe au premier rang des sociétés canadiennes quant au volume des profits.

Un tableau dressé dans la dernière livraison de la revue Canadian Business montre que la compagnie de téléphone arrive en tête des entreprises canadiennes au chapitre des actifs (\$6.6 milliards) et des gains nets (\$266.8 millions).

Au niveau de la rentabilité, Bell Canada est suivie par Imperial Oil (\$250 millions), INCO (\$187 millions), Gulf Oil (\$177 millions) et Canadian Pacific (\$175 millions). Ces données ne tiennent pas compte cependant du rapport entre la rentabilité et le volume d'affaires ou la valeur des actifs.

Par ailleurs, avec des actifs de plus de \$80 milliards à la fin de 1975, American Telephone and Telegraph est la plus rentable des compagnies américaines, suivie de Exxon et de International Business Machines, indique la revue "Financial World" qui publie dans son dernier numéro une liste des sociétés américaines classées selon les bénéfices qu'elles ont réalisés l'an

dernier.

American Telephone and Telegraph, qui dessert en téléphone environ 4 Américains sur 5, a réalisé un bénéfice de 3,147 millions de dollars l'an dernier. Exxon a enregistré un profit de 2,503 millions de dollars et IBM 1,989 million.

Au quatrième rang se place General Motors (1,253 million) suivi de Texaco (830) Mobil (809) Standard Oil of Indiana (787) Standard Oil of California (772) Gulf Oil (700) et Dow Chemical (615).

Cette liste est sensiblement différente de celle, plus connue, dressée par la revue "Fortune" en fonction non pas des bénéfices mais des chiffres d'affaires et seulement pour les compagnies industrielles. Cette liste place au premier rang Exxon, avec un chiffre d'affaires de 44,864 milliards de dollars suivi de General Motors (35,24 milliards) et de Texaco (24,507 milliards).

IBM figure dans cette liste au septième rang (avec un chiffre d'affaires de 4,451 milliards de dollars) et au dixième rang apparaît Chrysler avec 11,699 millions.

Au contraire, dans le palmarès de "Financial World", Chrysler figure à l'extrême opposée puisque la compagnie a perdu l'an dernier 259,5 millions de dollars. Elle n'a été battue à cet égard aux États-Unis que par Singer, dont le déficit s'est chiffré à 451,9 millions de dollars.

Parmi les dix compagnies américaines ayant gagné le plus d'argent l'année dernière, seulement trois ont enregistré une légère amélioration par rapport à l'année précédente, IBM, General Motors et Dow Chemical. Les sept autres, victimes de la crise économique, ont vu leurs bénéfices diminuer par rapport à 1974.

**La Banque Mercantile du Canada**

Dividende No 25

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de douze cents et demi par action sur le capital-actions versé de la Banque est déclaré pour le trimestre se terminant le 31 juillet 1976, payable le ou après le mardi 31 août 1976 aux actionnaires inscrits le 31 juillet 1976 à la fermeture des bureaux.

Par ordre du Conseil d'administration

W.T. LIVINGSTONE

Montréal, le 14 juillet 1976

## Celanese Canada perd \$3 millions...

Celanese Canada Limitée a enregistré une perte de \$3,271,000, soit 26c par action ordinaire, pour le trimestre clos le 30 juin 1976; pour la même période de l'exercice précédent, le revenu net avait été de \$2,080,000, soit 14c par action. La nouvelle a été annoncée récemment par M. Bernard G. Côté, président et chef de la direction de la Compagnie.

Pour le premier semestre de l'exercice en cours, la perte s'élève à \$1,207,000, soit 12c par action, contre un revenu net de \$1,956,000, soit 11c par action, au premier semestre de 1975.

Au deuxième trimestre, les ventes nettes sont de \$47,693,000, soit 25% de moins qu'au deuxième trimestre de l'exercice précédent; pour le semestre, elles ont atteint \$120,156,000, pour une progression de 15% par rapport à la période correspondante de 1975.

La perte du deuxième trimestre résulte d'interruptions de travail aux usines de Drummondville et de Soré, ainsi que du marasme dont souffre le marché des fils textiles de polyester.

## échos boursiers

**Trust Royal veut garder son surplus de bénéfices**

Passant de \$7,768 millions à \$8,562 millions, les bénéfices du Trust Royal ont progressé de 10% au cours du premier semestre par rapport aux six premiers mois de l'an dernier. Il s'agit d'un gain de 82 cents par action contre 75 cents pour le dernier exercice.

Les revenus bruts ont augmenté de plus de \$33 millions pour atteindre \$229.6 millions.

Le président de la plus importante compagnie de fiducie au Canada, M. Ken White a déclaré que les récents changements à la politique fédérale de contrôle des profits étaient discriminatoires à l'égard de l'industrie fiduciaire et du Trust Royal en particulier.

L'institution financière du boulevard Dorchester a déposé une demande auprès de la Commission Pépin afin que celle-ci autorise le Trust Royal à conserver les gains en excédant des marges bénéficiaires prévues.

**Livre blanc sur les banques**

Un porte-parole du ministère des Finances a indiqué, hier, que c'est à la fin du mois prochain que le gouvernement fédéral fera connaître ses vues sur la révision de la Loi sur les banques. Un livre blanc sera alors rendu public afin de susciter un débat sur les pouvoirs des institutions financières. On souhaite ainsi que toutes les parties intéressées fassent connaître leurs suggestions avant le dépôt à l'automne d'un projet de loi au Parlement. Révisée tous les dix ans, la Loi sur les banques doit être adoptée avant le 30 juin 1977 alors que cessera d'être en vigueur la loi actuelle.

## Sur la voie de la reprise

# L'économie US fait une pause

WASHINGTON (AFP) — Le rythme de la reprise économique s'est fortement ralenti aux États-Unis pendant le second trimestre 1976.

Le Département du commerce a annoncé hier que le taux de croissance réelle du produit national brut américain est tombé durant cette période à 4.4 pour cent par an alors qu'il avait atteint 9.2 pour cent pendant les trois premiers mois de l'année. Ce ralentissement s'est accompagné d'une accélération modérée du taux d'inflation qui s'est élevé à 5 pour cent par an au lieu de 3 pour cent au premier trimestre. Aux prix courants, la valeur du PNB, en rythme annuel, a totalisé 1,673 milliards de dollars durant le second trimestre.

Les statistiques du Département du commerce n'ont causé

## Les milieux d'affaires canadiens demeurent attachés à la cravate

TORONTO (PC) — La laine peignée bleu marine, la soie à rayures, et la popeline blanche ont encore de l'avenir dans l'industrie du vêtement: les industriels canadiens restent attachés à l'élégance et au bon goût et continuent de bannir formellement toute tenue "négligée".

Le président de Merrill Lynch Royal Securities de Toronto, ne voit, par exemple, aucune objection à ce que d'autres entreprises acceptent le veston sport et le col roulé mais "vous n'en trouverez pas ici".

Ce relatif conservatisme des chefs d'entreprise canadiens surprend quand on sait qu'une étude du Dartnell Institute américain révélait récemment que les vestons sport sont désormais acceptés dans les bureaux de 98% des entreprises américaines, et que la cravate n'est plus obligatoire dans 65% d'entre elles.

Au Canada, le vêtement que porte un employé a quelque relation avec le type d'entreprise dans laquelle il travaille. Si les costumes-sport sont très bien acceptés dans le secteur de la publicité par exemple, on s'attend encore à trouver l'employé de banque en costume bleu, chemise blanche et cravate rayée.

Des entreprises comme la Banque Royale, Imperial Oil, Wood Gundy, sont réputées pour demeurer très conservatrices. Cependant, il semble que même ces entreprises ont finalement renoncé à la chemise blanche et acceptent maintenant le bleu, le brun ou le jaune, même à rayures!

Ed Jardine, responsable des relations publiques chez Massey Ferguson à Toronto, déclare que la mode masculine est encore très stricte dans son entreprise. "Nous nous attendons, dit-il, à ce que les gens soient habillés comme s'ils venaient ici pour travailler, et non pour s'amuser". Cependant certains services, n'ayant pas à traiter avec le public, peuvent se permettre une tenue quel que peu plus négligée.

Quant au président de Wood Gundy, M. Charles Medland, il pense que les professionnels se sentent probablement beaucoup plus à l'aise dans un costume. Un autre président d'entreprise, M. Jerry Goodis, estime que son secteur, celui de la publicité, se montre plus progressiste. "N'importe qui peut aller", déclare-t-il parvenu que cela soit de bon goût et... que cela cache l'essentiel".

# La spéculation sur l'or coûtera \$400 millions aux pays pauvres

WASHINGTON (AFP) — La dégringolade des cours de l'or risque de placer le Fonds Monétaire International dans une situation difficile lors de sa troisième vente de métal précieux prévue pour le 15 septembre, note-t-on dans les milieux financiers de Washington.

La chute brutale du prix londonien qui est tombé à 106 dollars l'once alors que la seconde vente d'or du FMI s'était effectuée le 14 juillet à 122.05 dollars, ne fait l'objet d'aucun commentaire au siège de l'institution internationale qui maintient le silence traditionnel des banques centrales. Elle comporte cependant plusieurs conséquences, disent les observateurs.

Les ventes d'or du Fonds — 25 millions d'onces en quatre ans — sont destinées à alimenter le fonds fiduciaire créé cette année pour aider les pays les plus pauvres à surmonter leurs déficits des paiements extérieurs. Ce fonds reçoit la différence entre le prix auquel l'or est comptabilisé dans les livres du FMI (environ 42 dollars) et le prix de vente réel lors des enchères. Il a déjà reçu quelque 130 millions de dollars provenant des deux premières ventes de 780,000 onces chacune.

Sur cette base, c'est-à-dire en fait si les cours de l'or s'étaient maintenus en gros dans une fourchette de 120 à 130 dollars, on pouvait escompter que le fonds fiduciaire recevrait près d'un milliard et demi de dollars auxquels s'ajouteraient quelque 600 millions de dollars versés aux pays en voie de développement qui reçoivent directement leur quote-part de l'or vendu. Ces chiffres étaient déjà inférieurs à ceux qui avaient été avancés l'an dernier lors des négociations sur la création de ce nouveau guichet d'aide au tiers monde. Or, la baisse de 16 dollars enregistrée depuis jeudi dernier signifierait, si elle se maintenait dans l'avenir, une perte de près de 400 millions de dollars pour les pays en voie de développement au cours des deux prochaines années.

Cette situation ne peut qu'inquiéter les pays pauvres qui se plaignent déjà des insuffisances de la réforme monétaire en ce qui les concerne. Selon de bonnes sources, les délégations des pays en voie de développement au FMI suivent d'ailleurs avec une particulière attention l'évolution du marché londonien.

Il est possible que le FMI abandonne pour sa troisième vente le système des enchères hollandaises retenu pour les deux premières, indique-t-on dans les milieux informés.

**btm**

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS

**BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.**

1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TÉL. 384-7950

**COMPTABLES AGRÉÉS**

**BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS**

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.  
ROBERT ST-JEAN, C.A.  
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Bélanger  
Montréal 729-5226

**PROVOST & PROVOST**

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.  
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618  
866-3326

**LUCIEN DAHMÉ, C.A.**

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques  
Suite 110 845-4194

**VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS**

Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.  
Armand H. Viau, C.A.  
J. Serge Girard, C.A.  
Waghu Bourli, C.A.

H. Lionel Robin, C.A.  
Jean-Jacques Ouellette, C.A.  
Jacques R. Chabrier, C.A.  
Jacques Jovay, C.A.  
Richard De Bellefeuille, C.A.  
Louis Barré, C.A.

4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3  
7708 rue Édouard, LaSalle, H5P 1T9  
55A, Blainville Est,  
556-Thérèse JTE 1L4  
769-3871 - 435-4691

**samson. Belair & associés**

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —  
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8  
861-5741



# Viking-1 se pose et commence à explorer les secrets de la mystérieuse Planète rouge

La NASA a publié hier cette première photo du panorama martien (300 degrés) qui entoure la sonde Viking-1, premier engin à survivre plus de quelques secondes à une atterrissage sur Mars. La seule autre photo prise hier par les caméras de Viking montre un gros plan du sol rocailleux, au voisinage d'une patte de l'engin qui ne s'est pratiquement pas enfoncé.

PASADENA, Calif. (AFP) — L'exploration spatiale a fait hier un pas de géant avec le premier atterrissage parfaitement réussi de la sonde Viking sur la planète Mars. Vingt-cinq secondes plus tard, Viking-1, véritable laboratoire chargé d'explorer l'atmosphère et la surface de la mystérieuse planète rouge, envoyait une première photo d'une netteté jugée "incroyable".

Ce fut une explosion de joie parmi les jeunes savants et les techniciens, au total 780, du centre de Pasadena lorsqu'après un vol parfait de 11 mois et de 342 millions de km, la sonde s'est posée dans le bassin Chryse Planitia, une région située par 47,4 degrés de longitude ouest et 22,5 degrés de latitude nord.

La zone d'atterrissage apparaît assez plate avec des collines et des "sortes de dunes" dans le lointain. Le sol lui-même semble assez mou bien que les pieds de la sonde ne se soient pas enfoncés à l'atterrissage. Il est parsemé de gravier et de rochers dont la taille peut atteindre un pied.

Les détails des deux documents photographiques reçus aujourd'hui permettent notamment d'établir que plusieurs rochers ont des angles aigus, comme s'ils avaient éclaté sous l'action du vent chargé de sable. Le directeur de la mission Viking, M. James Martin, a indiqué que tous les instruments à bord de la sonde semblaient en bon état de fonctionnement.

Viking-1, lancée le 20 août 1975, avait été mise sur orbite autour de Mars le 19 juin dernier. L'atterrissage avait été prévu pour le 4 puis le 17 juillet, mais avait finalement été repoussé au 20 pour laisser aux spécialistes le temps de trouver une zone propice pour poser la sonde.

Les photos de Mars prises de Viking-1 en orbite avaient déjà permis d'avoir une nouvelle approche de la planète rouge. Certains reliefs découverts laissent penser que de grandes quantités d'eau ont modelé la planète à une époque très reculée: canaux avec des sortes d'îles ou bassins bordés de falaises.

L'atterrissage de la sonde ouvre la voie à la recherche d'une certaine forme de vie. Dans un premier temps, les caméras de Viking-1 prendront un grand nombre de photos en couleurs et en noir et blanc — comme mardi — du paysage martien.

Des instruments scientifiques mesureront d'autre part la pression atmosphérique, la force des vents, étudieront la composition de l'atmosphère et feront des mesures sismologiques. Dans huit jours, un bras articulé prendra des échantillons du sol et les placera dans trois petits laboratoires à bord de la sonde où ils seront analysés. Les spécialistes espèrent y découvrir des traces de vie actuelle ou passée.

## Le Mont St-Louis épargné et classé

QUEBEC (Le Devoir) — Le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, a annoncé hier son intention de procéder au classement, à titre de monument historique, du Mont Saint-Louis qui était menacé de démolition à l'automne en raison de l'aménagement prochain du cégep du Vieux-Montréal dans de nouveaux locaux.

Presque centenaire, l'édifice en pierre du Mont Saint-Louis est l'oeuvre de l'architecte Zéphyr Resther et s'intègre parfaitement à l'architecture des maisons du XIXe siècle de la rue Sherbrooke. Voisin de la maison de Louis Fréchette, le collège avec ses arbres et sa grille conserve à cette rue son allure d'antan.

Plusieurs personnalités importantes de l'histoire du Québec ont fréquenté autrefois le Mont Saint-Louis au nombre desquelles il faut mentionner le plus éminent botaniste du Québec, le Frère Marie-Victorin qui a laissé son nom au pavillon des sciences humaines que délaissera bientôt le cégep du Vieux-Montréal.

Selon le ministre des Affaires culturelles, démolir cet immeuble serait défigurer le quartier le plus pittoresque de la métropole et enlever aux Québécois le témoin d'une phase importante de leur histoire.

## 33 artistes reçoivent \$100,000 de Québec pour se perfectionner

Le ministère des Affaires culturelles du Québec a annoncé hier l'octroi de bourses de perfectionnement, d'une valeur globale de \$100,288, à 33 artistes québécois oeuvrant dans diverses disciplines.

Ces bourses visent à permettre à des artistes québécois soit de se perfectionner hors du Québec, soit de faire leur promotion au près d'organismes étrangers, soit encore de se livrer à des travaux de recherche.

Parmi les postulants dont les projets ont été retenus, on peut noter entre autres une Sherbrookeuse, Mlle José Danio, à qui on a décerné une bourse de \$5,000 qui l'aidera à poursuivre son oeuvre, en arts plastiques, avec le grand artiste Vasarely, et un jeune mime de Montréal, Guy Caron, qui grâce à une bourse de \$4,500 pourra suivre des cours de perfectionnement à l'École de cirque de Budapest.

Le budget de ces subventions

est fourni par le ministère des Affaires intergouvernementales, mais c'est le ministère des Affaires culturelles, par l'entremise du Programme de l'aide aux artistes, qui en coordonne l'octroi. L'inscription des postulants à ce Programme se fait une fois l'an, du 1er septembre au 1er novembre.

Voici la liste des 33 bénéficiaires dont les projets ont été retenus par un jury composé de trois spécialistes pour chacune des six disciplines: arts plastiques, littérature, musique, théâtre, audio-visuel et sciences de l'homme.

**Arts plastiques:** Mlle Ginette Bouchard, de New-York, \$4,000; Mlle Christiane Chabot, de Québec, \$3,500; Mlle José Danio, de Sherbrooke, \$5,000; Mme Gemma Desbiens, de Lac-Saint-Jean, \$2,000; M. Lucien Duhamel, de Colombie-Britannique, \$1,000; M. Jean-Marie Loubot, de Montréal, \$6,000; M. Mario Pouliot, de Sherbrooke, \$5,000; M. Jean-Pierre Thériault, de Québec, \$3,500.

**Théâtre et spectacles:** Mlle Danièle Bastien, de Montréal, \$1,500; Mlle Francine Brunet, de Cap-de-la-Madeleine, \$500; M. Guy Caron, de Montréal, \$4,500; Mlle Christine Duquet, de Québec, \$2,500; Mme Vanda Perreault, de Montréal, \$1,288; M. Robert Sauvageau, de Montréal, \$5,000; Mlle Louise Simard, de Québec, \$2,500; Mme Elisabeth Todd, de Montréal, \$4,000.

**Musique:** M. André Brazeau, de Duvernay-Laval, \$4,000; M. Robert Cohen, de Québec, \$2,500; M. Jacques Dampousse, de Laval-des-Rapides, \$4,000; Mlle Christiane Guénette, de Mont-Saint-Hilaire, \$4,000; M. André Pelchat, de Saint-Eustache, \$4,000.

**Sciences de l'homme:** M. Jean-Paul Jetté, de Saint-Hyacinthe, \$2,000; M. Maurice Leduc, de Inverness, Frontenac, \$1,500; M. Réal Messier, de Montréal, \$1,500; Mme Monique Papineau-Houle, de New York, \$2,000; Mme Lysé Saint-Hilaire, de Québec, \$1,000.

**Lettres:** M. Michel Bélaïr, de Saint-Charles-sur-Richelieu, \$6,000; M. Jean-Pierre Charland, de Neufchatel, \$1,000; M. Denis Vanier, de Québec, \$3,000.

**Audio-visuel:** M. Maurice Boisvert, de Montréal, \$5,600; Mlle Gisèle Côté, de Montréal, \$1,000; M. Pierre Veronneau, de Maskinongé, \$1,400.

## Bourassa répond à Paul VI

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a demandé au prêtre apostolique au Canada, Monseigneur Angelo Palmas, de transmettre à sa Sainteté le pape Paul VI un message, suite aux vœux que Sa Sainteté a adressés aux sportifs du monde entier, au gouvernement et au peuple qui est leur hôte à l'occasion des jeux de la XXI Olympiade.

Dans ce texte intégral le premier ministre déclare notamment:

"L'optimisme chaleureux de votre message à l'occasion de la XXIe Olympiade de Montréal a ému le peuple et le gouvernement du Québec.

"Ces jeux où l'esthétique est le fruit d'une ascèse que vous décrivez si bien nous rappellent que toutes les nations peuvent se rencontrer dans un esprit de compétition saine qui vise la victoire de l'art sur la violence, de la finesse sur la brutalité, de l'estime mutuelle sur le mépris d'autrui.

## "A-t-on le droit de mettre en danger la santé et la vie d'innocents afin d'améliorer la qualité de sa vie à soi?"

(Marcel Adam, LA PRESSE, 9 juillet 1976)

Les dirigeants de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIIQ) qui ont ordonné le 18 juin un débrayage injustifié et injustifiable sans fournir dans la grande majorité des cas le moindre service essentiel, semblent d'opinion que pour améliorer leur qualité de vie il est acceptable de mettre en danger la santé et la vie des citoyens.

C'est ainsi qu'ils justifient leur grève en affirmant notamment que la partie patronale veut imposer une forme de mobilité genre "folie furieuse" qui, selon la FIIQ, aurait pour effets, par exemple:

- d'assigner une infirmière à la fois à la salle d'opération, à la salle d'accouchement ainsi qu'à l'urgence, ou encore, simultanément à 5 ou 6 unités de soins différentes;
- de déplacer, à tout moment, deux, trois, cinq fois par jour et de façon arbitraire, l'infirmière d'un département à un autre, affectant ainsi la qualité des soins dispensée aux patients.

Si c'était la proposition patronale, les infirmières auraient raison de demander l'appui de la population pour contrer un tel mépris des droits du citoyen à des soins de qualité... **Mais ce n'est pas le cas.**

### LA POSITION DU CPNAS

#### Le poste stable

Les propositions patronales en matière d'assignation de travail, incluant la "mobilité", impliquent que dans le fonctionnement normal et usuel des hôpitaux, les infirmières sont assignées à des postes stables qui leur sont propres. C'est ainsi, par exemple, qu'une infirmière sera assignée de façon usuelle et systématique, à la pouponnière, une autre à la salle d'opération, une troisième en médecine-chirurgie 7e Nord, etc.

#### Les déplacements

Quant aux déplacements, ils revêtent un caractère vraiment exceptionnel.

La proposition patronale stipule qu'aucune infirmière n'est tenue d'accepter un déplacement si ce n'est dans les cas spécifiques suivants (pourvu que les postes soient compatibles et de même nature):

- dans un cas fortuit ou de force majeure;
- dans le cas d'absence imprévue occasionnant un besoin urgent et impératif de personnel;
- pour des fermetures temporaires totales ou partielles d'un service n'excédant pas quatre mois, en raison de:
  - la période de vacances
  - travaux de réfection, de construction ou de décontamination.

A noter enfin que les mécanismes de déplacement des infirmières ainsi affectées seront négociés **au niveau local.**

#### Le poste fusionné

Quant au "poste fusionné" que la FIIQ a transformé en véritable épouvantail auprès de ses membres, la proposition patronale stipule clairement que l'infirmière n'est pas tenue d'accepter plus d'un poste. Cependant, avec l'accord préalable du syndicat, lequel ne peut refuser sans motif valable, l'employeur peut afficher des postes fusionnés dans l'un ou l'autre des cas suivants:

- fusion de postes à temps partiel;
- assignation par exemple, à deux unités de soins, de soir ou de nuit, si cette tâche peut être accomplie sans surcharge de travail pour l'infirmière.

Il n'est donc pas question d'imposer un poste fusionné à qui que ce soit puisque l'employé devient titulaire d'un tel poste en posant volontairement sa candidature.

**Pourquoi la FIIQ a-t-elle si peur de la vérité?**

## 105,000 employés d'hôpitaux ont jugé équitable la position patronale. Que veut de plus la FIIQ?



Gouvernement du Québec

**Le Comité Patronal de Négociation du Secteur des Affaires Sociales (CPNAS)**